

Travail de Bachelor pour l'obtention du diplôme Bachelor of Science HES-SO en travail social

HES-SO Valais Wallis Domaine Santé & Travail social

La violence dans les relations amoureuses chez les adolescents

Comment aider les jeunes victimes institutionnalisées à se reconstruire ?

Réalisé par : DELEZE Aurélie
JAGGI Jennifer

Promotion : TS ES 07

Sous la direction de : Mme LORENZ Susanne

Sierre, le 21 novembre 2011

RESUME

De nos jours, la violence dans les relations amoureuses chez les adolescents est un sujet tabou, voire effrayant. Les adolescents ont une propension de plus en plus forte à l'agressivité, notamment de par ce qui leur est transmis par le biais et au travers des médias, des jeux vidéo, etc. De ce fait, leurs relations interpersonnelles s'en trouvent passablement influencées et, conséquemment, perturbées. Ces raisons impliquent que les professionnels ont de la difficulté à mettre en place des stratégies lorsqu'ils sont confrontés à des situations de violences.

Ce Travail de Bachelor concerne la violence au sein des couples d'adolescents âgés entre quinze et vingt ans. Nous avons centré notre recherche sur l'avenir des filles qui en sont victimes. De ce fait, nous avons rencontré divers professionnels du social et des psychologues travaillant - ou ayant travaillé - avec des jeunes afin de connaître leur façon d'appréhender le thème de la violence dans les relations amoureuses entre adolescents et les stratégies concrètes qu'ils mettent en place pour accompagner les jeunes femmes victimes.

Le travail de réseau est essentiel dans l'accompagnement d'adolescentes victimes. Bien que les techniques utilisées soient différentes en fonction de la gravité de la situation de violence subie, des besoins et envies des victimes ou encore le statut du professionnel, tous les intervenants ont un but commun : permettre à ces adolescentes de prendre conscience des ressources qu'elles possèdent et trouver avec elles des solutions pour leur permettre de se reconstruire. De plus, les professionnels aident les victimes dans leurs démarches mais ne les effectuent pas à leur place. Celles-ci doivent rester actrices de leur propre vie.

MOTS CLES

Violences – relations amoureuses – adolescentes victimes – travail de reconstruction – accompagnement par les professionnels – travail de réseau

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier l'ensemble des personnes qui nous ont apporté leur aide, leur soutien et leurs conseils pour l'élaboration de ce travail de mémoire.

Un GRAND merci en particulier :

A **Mme Susanne Lorenz**, notre directrice de mémoire qui s'est montrée disponible, à notre écoute et qui nous a aiguillées quand nous en avons besoin,

A **tous les professionnels** qui nous ont accordé de leur temps pour répondre à nos questions,

A notre entourage et spécialement à **Stefano et Aldéric** qui nous ont encouragées tout au long de la réalisation de notre travail.

A nos chères collègues HES, **Rosine et Sophie** avec qui nous avons partagé des heures de travail à la bibliothèque.

A **nos parents** pour leur soutien et leurs encouragements.

A **Liliane, Cindy, Xavier, Pascal, Christiane, Christine et Madeleine** pour la relecture de notre travail et les corrections orthographiques apportées.

A **Nanou**, mon étoile, pour son soutien et ses encouragements précieux...



Nous affirmons avoir effectué ce travail seules et cité toutes les sources que nous avons utilisées.

Les opinions émises dans ce travail n'engagent que leurs auteures

TABLE DES MATIERES

1.	INTRODUCTION	7
2.	LIEN AVEC LE TRAVAIL SOCIAL	8
3.	QUESTIONS DE DEPART	9
4.	OBJECTIFS	9-10
5.	CADRE THEORIQUE	11
5.1	L'adolescence	12
5.1.1	Définitions	12
5.1.2	Généralités	12-13
5.1.3	Quelques caractéristiques	13-15
5.1.4	Les relations amoureuses à l'adolescence	15-16
5.2	La violence au sein du couple	16
5.2.1	Définitions	16-17
5.2.2	La problématique des violences infligées aux femmes	17
5.2.3	Les formes de violence	17-21
5.2.4	Les effets ou conséquences de la violence exercée par le partenaire sur les victimes	22-23
5.2.5	Les facteurs de risque	23-26
5.2.6	La violence dans les relations amoureuses à l'adolescence	26
5.2.7	Epidémiologie	27-28
5.2.8	Le cycle de la violence (violence cyclique)	28-30
5.3	La victime et le traumatisme	30
5.3.1	Définition de la victime	31-32
5.3.2	Le dépassement du traumatisme	32-34
5.4	Les pratiques des professionnels	35
5.4.1	Les indicateurs des violences chez les victimes	35
5.4.2	Le rôle des professionnels dans l'accompagnement	36-37
5.5	Le cadre légal	37
5.5.1	Le Droit Pénal	38-40
5.5.2	La nouvelle Loi Fédérale sur l'Aide aux Victimes d'Infractions (nLAVI)	40-43

6.	METHODOLOGIE	44
6.1	Hypothèses	44-46
6.2	Terrain	46
6.3	Echantillon	47
6.3.1	Critères	47-48
6.3.2	Procédure	48
6.4	Technique de récolte	49-50
6.5	Risques liés à cette méthode	50
7.	ANALYSE DES DONNEES	51
7.1	Profil des personnes interviewées	52
7.2	Façon de comprendre la problématique	52
7.2.1	La violence en général	52-55
7.2.2	Le comportement de l'auteur	55-57
7.2.3	La façon de concevoir la victime	57-60
	Résumé	61-62
7.3	Les stratégies	63
7.3.1	La détection des violences par les professionnels	63-66
	Résumé	67
7.3.2	La collaboration avec le réseau	68-72
	Résumé	73
7.3.3	Le cadre institutionnel	74-76
7.3.4	Le cadre légal	76
	Résumé	77
7.3.5	Les préventions primaires et secondaires	78-79
	Résumé	79
7.3.6	Le travail avec les victimes	80-85
	Résumé	86
7.4	Les difficultés rencontrées par les professionnels	87
7.4.1	La victime	87
7.4.2	Le statut et les résonances du professionnel	88-89
7.4.3	Le contexte d'intervention	89
	Résumé	90

8.	SYNTHESE	91
8.1	Vérifications des hypothèses	91-103
9.	BILAN	104
9.1	Perspectives professionnelles	104-107
9.2	Discussion critique du travail	107
9.3	Autocritique personnelle	107-108
9.4	Critique méthodologique	108
9.5	Les limites de la recherche	108-109
9.6	Processus d'apprentissage	109-110
10.	CONCLUSION	111
10.1	Réponse à la question de recherche	111-112
10.2	Conclusion générale	113-114
11.	BIBLIOGRAPHIE	115-119
12.	ANNEXES	120

1. INTRODUCTION

La violence au sein du couple représente actuellement un problème de santé publique. Un nombre important d'ouvrages existent à ce sujet. Nous retrouvons aussi beaucoup d'informations sur internet. Paradoxalement, cette thématique reste très taboue, surtout pour les personnes vivant directement de telles situations ainsi que leur entourage. C'est l'une des raisons qui nous ont poussées à traiter ce thème dans notre Travail de Bachelor.

Souvent, lorsque nous parlons de violences au sein du couple, nous l'associons aux adultes mais très peu aux adolescents¹. Nous entendons souvent des personnes dire à ce propos : « Ça existe ?! » Malheureusement les jeunes sont également touchés par cette problématique dans leurs relations amoureuses. Nous avons donc eu envie de parler précisément de cette population que nous avons tendance à « laisser de côté » par rapport à la violence. Nous considérons qu'il est important de montrer que les violences dans le couple existe à tout âge, que nous soyons mariés ou non, en ménage avec notre conjoint ou non. Nous avons pris la décision de parler de la violence des hommes envers les femmes tout en étant conscientes que la situation inverse est également une réalité. La raison de ce choix se trouve dans un esprit de solidarité avec ces dernières. De plus, ayant observé les chiffres actuels dans divers ouvrages et articles notamment celui de Lucienne Gilloz (1997)² nous avons pu constater que le pourcentage de femmes violentées était beaucoup plus élevé que celui des hommes.

Pour définir plus précisément le sens que nous voulions donner à notre sujet, nous avons réfléchi sur ce qui nous paraissait essentiel. Finalement, c'est le devenir de ces filles qui nous importait le plus. Nous nous sommes questionnées sur deux aspects, à savoir :

- ce que les adolescentes victimes de violences au sein de leur couple devraient faire dans le futur pour repérer des situations à risques dans leurs relations et ainsi tenter de se protéger et,
- comment les aider concrètement en tant que travailleur social ou psychologue à percevoir ces situations à risques.

Ce sont des éléments qui nous semblent fondamentaux pour elles.

¹ Le genre masculin vaut également pour le genre féminin dans tout le document.

² GILLOZ Lucienne, DE PUY Jacqueline, DUCRET Véronique. *Domination et violence envers la femme dans le couple*. Editions Payot. Lausanne, 1997

2. LIEN AVEC LE TRAVAIL SOCIAL

Lors de notre première année de formation au sein de la HES-SO, nous avons eu l'occasion de suivre des cours sur le thème de la violence. Ces derniers nous ont beaucoup intéressées, notamment la violence au sein des couples. Nous avons appris plusieurs éléments tels que les différents types de violences qu'il peut exister entre deux personnes qui entretiennent une relation. Nous n'avions pas conscience que celles-ci ne se limitaient pas uniquement à la violence physique ou psychologique. En effet, un grand nombre d'autres formes de violences sont à prendre en considération.

Suite à ces cours, nous nous sommes rendues compte que peu d'institutions existent en Valais, et plus particulièrement celles concernant la prise en charge de personnes ayant subi des violences dans leur couple. Nous trouvons que la violence dans les relations amoureuses se banalise avec le temps. Selon nous, cette problématique devrait être davantage abordée dans le domaine social. En tant qu'éducateurs sociaux, nous devrions mettre en place des stratégies concrètes pour pallier à ce problème qui nous semble de plus en plus présent dans notre société. De ce fait, être capables d'analyser chaque situation et choisir avec la personne concernée la stratégie qui lui convient le mieux en fonction de sa situation, de ses envies, de ses besoins, etc. fait partie intégrante de notre profession. Cette façon de travailler est adéquate avec toutes les populations : enfants, adolescents, adultes et quelle que soit la problématique de ces individus : handicap mental, physique ou psychique, personnes victimes de violences etc. En tant que professionnels, il est essentiel que nous prenions également en considération les adolescentes en leur permettant de venir dans les structures déjà mises sur pied pour les femmes victimes de violences, ou en en créant de nouvelles, spécifiques à leur âge. De la même façon, réfléchir à toutes les conséquences que nos actions pourront engendrer sur l'avenir de la personne. Notre travail de recherche est spécifique aux jeunes femmes victimes de violences, mais pourrait se faire sur le même modèle avec toute autre population.

Se concentrer particulièrement sur la violence au sein du couple chez les adolescents permettrait aussi de cerner les situations qui se répètent à l'âge adulte, de prévenir ces situations ainsi que les séquelles qu'elles ne manqueront pas de susciter à long terme.

Pour les professionnels du social et les psychologues travaillant avec cette tranche d'âge cela paraît, à notre sens, fondamental !

Corollairement, le fait d'apprendre les attitudes à adopter face à des adolescentes victimes de violences dans la relation de couple paraît évident et éminemment nécessaire.

L'autre aspect qui en découle et qui en aucun cas n'est à sous-estimer sont les enjeux de la collaboration pour la prise en charge de ces personnes victimes.

Dans certains cas - mais très certainement dans tous les cas douteux et critiques - connaître la procédure pénale à suivre s'avère indispensable pour crédibiliser tous les énoncés précédents.

Voilà exposées les questions qui représentent nos objectifs professionnels.

3. QUESTION DE DEPART

Comme nous nous sommes intéressées plus particulièrement à l'avenir des adolescentes, nous avons eu envie de réfléchir sur la question du rôle des professionnels du social et les psychologues dans la prise en charge de ces jeunes filles, de quelle manière ils procèdent pour les aider à reconnaître dans le futur des situations inacceptables. Nous avons donc formulé notre question comme suit :

Quelles stratégies adopter en tant que professionnels du social et psychologues pour aider les adolescentes victimes ou suspectées victimes de violences dans les relations amoureuses à reconnaître / identifier les situations à risques et leur permettre ainsi de se protéger ?

Cette question de départ englobe les interrogations suivantes : Comment aider les adolescentes victimes de violences - ou suspectées de l'être - dans la reconnaissance et l'identification objectives des situations à risques ? Quelles seraient ensuite pour elles les attitudes, les raisonnements, les comportements à intégrer, puis à adopter qui leur permettraient de se protéger ? Quelles seraient les stratégies à élaborer par les professionnels du social et psychologues pour aider les adolescentes victimes à concrétiser les réponses trouvées et transformer celles-ci en objectifs ?

4. OBJECTIFS

Les objectifs en lien avec notre recherche et utiles pour traiter notre question de départ sont davantage centrés sur les travailleurs sociaux ainsi que les psychologues que sur les adolescentes victimes de violences dans leurs relations amoureuses. En effet, comme déjà susmentionné, ce sont les stratégies des professionnels du social et des psychologues qui nous intéressent particulièrement ici.

Ainsi, nous souhaitons tout d'abord expliciter les concepts théoriques principaux en lien avec la question de départ. Puis, nous relèverons quelques facteurs de risques et les signes qui permettent aux professionnels du social et aux psychologues de détecter la présence de violences au sein d'une relation amoureuse. Nous nous intéresserons également à la définition que ceux-ci ont de la violence dans les relations amoureuses ainsi qu'à la manière dont ils abordent ce sujet avec les jeunes. De plus, nous déterminerons les représentations qu'ils ont des adolescentes victimes de violences au sein du couple. Pour terminer, nous décrirons les stratégies mises en place par les professionnels du social et les psychologues travaillant ou ayant travaillé avec des adolescents.

Pour résumer ce qui va suivre, nous avons tout d'abord décidé, dans notre cadre théorique, de parler de l'adolescence afin de clarifier quelques caractéristiques de cette période et la manière dont se passent les relations amoureuses.

Ensuite, nous avons développé le concept principal de ce travail de recherche, à savoir la violence au sein du couple en explicitant notamment diverses formes de violence et quelques facteurs de risques. Par la suite, nous avons découvert le cycle (ou spirale) de la

violence que nous avons trouvé intéressant d'intégrer à notre travail. Ce concept illustre bien tout le processus que nous retrouvons dans une situation de violences au sein du couple. En outre, nous avons, dans cette partie, abordé la violence spécifiquement dans les relations amoureuses chez les adolescents en donnant quelques chiffres à ce propos ainsi que quelques statistiques concernant les femmes adultes.

Nous avons aussi expliqué les notions de victime et de traumatisme en développant brièvement la résilience qui s'avère essentielle pour les victimes, qu'elles aient subi de la violence ou d'autres traumatismes.

Pour finir, nous avons aussi parlé du rôle du professionnel dans le travail de reconstruction des victimes de violences au sein du couple, ainsi que du cadre légal.

Dans un deuxième temps, nous avons effectué une analyse des données récoltées auprès des professionnels interrogés. Ce chapitre consiste à trier les éléments recueillis dans les différents entretiens selon un tableau récapitulatif préalablement établi³.

Nous avons tout d'abord parlé de la manière dont les professionnels du social et les psychologues appréhendent les notions de violences, de victimes et d'auteurs.

Puis, nous avons décrit les stratégies qu'ils utilisent pour détecter la présence d'une forme de violence dans le couple chez les adolescents et les signes qu'ils observent chez les jeunes filles qui laissent présumer qu'elles en sont victimes.

Ensuite, nous avons abordé la collaboration avec le réseau (partenaires externes et internes à l'institution) dans la prise en charge d'adolescentes victimes de violences dans leur relation amoureuse.

De plus, nous nous sommes intéressées aux cadres légal et institutionnel auxquels sont soumis les professionnels lors de l'accompagnement d'adolescentes victimes de violences.

La prévention primaire et secondaire est également un thème qui a été soulevé par plusieurs professionnels.

Enfin, nous avons décrit le travail effectué par les professionnels avec les victimes et les difficultés qu'ils rencontrent dans cet accompagnement.

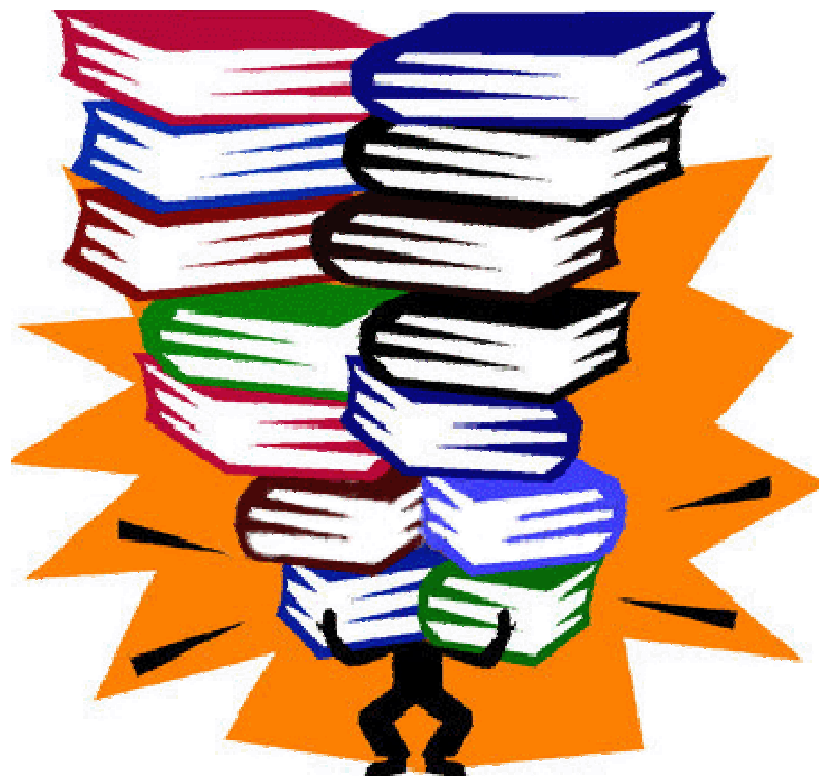
Notre troisième chapitre, intitulé « synthèse » nous a permis de vérifier nos hypothèses et de les reformuler en fonction des résultats de notre analyse.

Ensuite, dans le chapitre « bilan », nous avons proposé des pistes d'actions pour les professionnels. Puis, nous avons réalisé une discussion critique de notre travail sur des questions d'autocritique personnelle et de critique méthodologique. Nous avons également parlé des limites de la recherche et explicité les compétences que nous avons acquises ou développées grâce à la réalisation de ce travail de recherche.

Pour terminer, nous avons répondu à notre question de départ et rédigé une conclusion générale de notre travail de recherche.

³ Voir annexe A : Tableau récapitulatif

Cadre théorique



5. CADRE THEORIQUE

5.1 L'ADOLESCENCE

En premier lieu, nous avons décidé de parler du concept d'adolescence car nous voulions cibler la violence au sein des relations amoureuses chez cette population. Pour commencer, nous décrirons quelques éléments de cette période, puis nous aborderons le thème des relations amoureuses à l'adolescence afin de voir comment les jeunes se comportent de manière générale dans leur couple.

5.1.1 Définition

Tout d'abord, il est important de définir brièvement ce à quoi correspond la période de l'adolescence.

Etymologiquement, le terme adolescent veut dire « *grandissant* ». Cela renvoie à un processus et non à un état. A l'inverse, adulte est un stade, et non pas un processus. »⁴.

5.1.2 Généralités

L'adolescence est une période de développement qui se situe entre l'enfance et l'âge adulte. Elle se divise en trois phases : la prime adolescence (âge moyen : douze ans), la moyenne adolescence (âge moyen seize ans) et la grande adolescence (âge moyen vingt ans)⁵. L'adolescence débute lorsqu'il y a la présence de changements physiologiques. Il est plus difficile à déterminer la fin de cette phase, mais nous pourrions dire qu'elle se situe lorsque l'adolescent se trouve intégré aux adultes (identité sexuelle, sociale et professionnelle)⁶.

Nous allons décrire brièvement la moyenne et la grande adolescence puisque c'est cette tranche d'âge qui nous intéresse dans ce travail de recherche.

La moyenne adolescence

Cette période est de nature psychosociale. Les jeunes sont à la découverte de l'autre et recherchent de nouvelles sensations. Ils vont de ce fait, adopter des comportements parfois dangereux et déviants. Cette période sera marquée, par exemple, par les premiers épisodes d'ivresse. Les adolescents cherchent perpétuellement la nouveauté, ce qui ne va pas sans influencer leurs comportements et leurs attitudes.

De plus, ils s'orientent vers les autres, surtout les personnes de l'autre sexe. Ils ont atteint un certain niveau de maturité pubertaire et les relations qu'ils entretiennent deviennent plus

⁴ Module C4. *Relation à l'autre, individuelle et collective, rapport à soi*. Le développement de l'adolescent. M. Emmanuel Solioz

⁵ Adresse URL : <http://www.psychologue.fr/ressources-psy/anxiete-sociale2.html> (consultée le 3 octobre 2011)

⁶ Module C4. *Relation à l'autre, individuelle et collective, rapport à soi*. L'adolescence : considérations générales. M. Emmanuel Solioz p. 1

intimes. Les petits copains deviennent des personnes très importantes. C'est la période où ils expérimentent les baisers, caresses, plaisirs à deux sans aller forcément jusqu'à la relation sexuelle. Le groupe de pairs laisse la place aux relations amoureuses à deux⁷.

La grande adolescence

Cette période s'apparente au statut d'adulte. Les adolescents sont, à cette période de leur vie, plus autonomes malgré une dépendance des parents toujours quelque peu présente. Ils ont fait leurs expériences en terme de sexualité, ont découvert les autres et sont en pleine phase d'idéal durant laquelle ils veulent construire leurs propres valeurs et croyances. Ils tendent vers un futur rempli d'aspirations.

Les jeunes font partie d'un groupe social « à part » en raison des tumultes qui caractérisent cette période de vie. De ce fait, les parents, les professionnels du social, les psychologues, la société en général ont des difficultés à communiquer avec ces derniers. C'est une étape délicate, non pas sans obstacles, mais pendant laquelle les jeunes acquièrent de l'autonomie autant affective que relationnelle. A l'adolescence non seulement les jeunes mais également leur entourage se remettent en question⁸.

5.1.3 Quelques caractéristiques

L'image de soi et l'estime de soi

Les changements pubertaires ont pour conséquence la perte de repères au niveau corporel, une perte de maîtrise, une impression de différence. L'image et l'estime de soi sont à ce moment-là bouleversées. Les adolescents doivent intégrer ce physique qui leur est encore inconnu. Ceci requiert l'acceptation sociale de leurs pairs.

L'évolution de l'image de soi chez les adolescents se fait en fonction des transformations pubertaires que ceux-ci subissent et aussi d'après le regard des autres jeunes qui n'est pas toujours facile à supporter. Les jeunes remettent en question leur identité (appartenance, choix, etc). Ils éprouvent le besoin d'être reconnus par leur entourage et que ce dernier soit fier d'eux.

La provocation

Il faut rappeler que l'adolescence est marquée par de nombreux changements. La provocation est le signe extérieur de toutes ces transformations. C'est l'une des techniques trouvées par les adolescents pour apaiser le trop-plein de tensions internes déclenchées par la violence de la puberté.

L'adolescence est un âge où les provocations sont particulièrement fréquentes, à la maison comme à l'école ou dans la rue. Elles se manifestent verbalement (insolences, grossièretés, etc) ou physiquement (pied sur la table, doigt d'honneur, etc).

⁷ Adresse URL : <http://www.psychologue.fr/ressources-psy/anxiete-sociale2.html> (consultée le 3 octobre 2011).

⁸ Adresse URL : <http://www.psychologue.fr/ressources-psy/anxiete-sociale2.html> (consultée le 3 octobre 2011)

Chez les adolescents, la provocation répond au besoin et au plaisir de régresser, de redevenir un enfant, de maîtriser leur relation à l'adulte par le biais de sensations déjà ressenties. Mais ces provocations peuvent également servir d'échappatoire à toutes les tensions et à l'agressivité qu'ils portent en eux. Ce comportement a pour but, notamment, de réussir à déterminer les limites des adultes, en particulier celles des parents.

L'égoïsme

L'égoïsme est déjà présent dans la petite enfance. Il se traduit par un bien-être que les enfants ressentent car les personnes qui les entourent se soucient d'eux, s'occupent d'eux dès qu'ils en manifestent le besoin. Ce bien-être s'inscrit dans leur mémoire. A contrario, quand leur entourage ne répond pas à leurs demandes (ex : envie d'un bonbon), ils ressentent de la frustration et, de ce fait, éprouvent les premiers mal-être. Pour eux, ce sont les autres qui n'ont pas une attitude appropriée. Si personne ne répond à leurs besoins dans un laps de temps qu'ils jugent raisonnable, ceux-ci adopteront divers comportements comme les pleurs ou les crises dans le but d'obtenir ce qu'ils souhaitent. Il s'agit des premières expressions de violences. Les adolescents, quant à eux, recherchent l'autonomie. Ils tentent donc de ne plus « appartenir » à qui que ce soit, en particulier à leurs parents. Ils souhaitent développer une vérité qui leur appartient et qu'ils considèrent comme « la » vérité et recherchent une personne qui va correspondre à celle-ci. C'est le début de la « relation amoureuse ». La conquête est un phénomène foncièrement égoïste. Ils vont alors afficher leur identité, celle qui leur a été apprise, celle qu'ils connaissent, c'est-à-dire, pour le garçon, sa masculinité, pour la fille, sa féminité⁹.

Les normes de la masculinité signifie pour les adolescents être capables de s'imposer, de défendre leurs droits. Elle est également définie par la notion de performance dans divers domaines tels le sport ou la sexualité à travers lesquels les jeunes peuvent prouver leur savoir-faire. Pour séduire l'objet de leur désir, les jeunes vont se mettre en avant en utilisant leurs qualités comme la puissance et la force.

Les adolescentes sont socialisées à être des jeunes filles séduisantes physiquement, agréables à fréquenter. Elles doivent en outre se montrer à l'aise dans leurs relations, avoir de la tendresse et se soucier des besoins des autres. Elles prennent de la valeur lorsqu'elles démontrent qu'elles sont des personnes disponibles et accessibles. Francine Duquet¹⁰, sexologue a relevé un élément important par rapport au comportement des filles avec les hommes : « *en amour, les filles n'ont pas le goût de l'indépendance mais celui d'être enveloppées.* »¹¹

Nous expliciterons ci-dessous, dans le concept de la violence dans les relations amoureuses, les conséquences que peuvent avoir les expressions de la masculinité et de la féminité dans les relations amoureuses chez les adolescents.

⁹ Adresse URL : http://www.euowrc.org/05.education/education_fr/07.edu_fr.htm (consultée le 3 octobre 2011)

¹⁰ Adresse URL : http://www.euowrc.org/05.education/education_fr/07.edu_fr.htm (consultée le 3 octobre 2011)

¹¹ Adresse URL : http://www.euowrc.org/05.education/education_fr/07.edu_fr.htm (consultée le 3 octobre 2011)

L'ambivalence

A l'adolescence, les jeunes adoptent souvent un comportement ambivalent. Cela se traduit par des sentiments contradictoires qu'ils ressentent. Les adultes peuvent se sentir tristes ou joyeux. Ils passent rapidement d'un état à l'autre. Au contraire, les adolescents peuvent être en même temps attristés et heureux. De plus, ils ressentent le besoin d'être compris mais si les autres les comprennent trop bien, les jeunes trouvent qu'ils deviennent intrusifs. Les adolescents ont besoin de s'éloigner de leurs parents, et en même temps ils se sentent mal à l'idée que ceux-ci ne se montrent pas disponibles vingt-quatre heures sur vingt-quatre pour eux. Malgré que les pairs prennent une place importante dans leur vie, ils arrivent difficilement à quitter le « nid ».

Cette notion d'ambivalence est propre à la période de l'adolescence. Ce n'est donc ni une attitude démesurée des jeunes, ni un trouble du comportement.

« L'adolescent(e) est comparable au homard qui, une fois sa coquille tombée, est obligé d'aller se cacher sous les rochers, le temps de sécréter une nouvelle coquille. »¹² Françoise Dolto

Cette phrase signifie pour Françoise Dolto que les adolescents sont vulnérables et manquent de moyens de défenses. Ces derniers sont alors pondérés par des changements de comportement inopinés, parfois exagérés ou mêmes déviants¹³.

5.1.4 Les relations amoureuses à l'adolescence

Les relations amoureuses à l'adolescence sont également nommées fréquentations ou encore relations romantiques. Elles définissent la relation qu'entretiennent deux personnes ne vivant pas sous le même toit mais engagées l'une envers l'autre quelle qu'en soit la durée¹⁴. Elles jouent un rôle crucial dans le développement social, émotionnel et personnel de tout un chacun. Elles sont essentielles à la période de l'adolescence pour le développement de la personnalité des jeunes. Ces derniers prennent peu à peu de la distance par rapport à leurs parents pour se construire leur propre identité¹⁵.

Les adolescents sont aussi dans une période où ils ressentent le besoin d'être comme les autres. Il y a une certaine pression venant du groupe d'amis. Nombre de jeunes filles pensent que le fait d'entretenir une relation amoureuse leur permettra d'avoir davantage confiance en elles. Elles imaginent aussi qu'elles seront plus respectées par leurs pairs. Il existe en outre une influence de la part des médias qui lancent l'idée que les garçons doivent être forts, agressifs, dominants et les filles jolies, passives, admiratives¹⁶.

Une partie des jeunes filles expriment leur féminité par la soumission, la dépendance et la fragilité tandis que certains jeunes garçons le font par le pouvoir, la domination, la

¹² Adresse URL : <http://www.familles-ge.ch/etapes/etape07.php> (consultée le 2 juin 2009)

¹³ Adresse URL : <http://www.familles-ge.ch/etapes/etape07.php> (consultée le 2 juin 2009)

¹⁴ Adresse URL : <http://viraj.psy.ulaval.ca/HTML/violencefregado.pdf> (consultée le 2 juin 2009)

¹⁵ Adresse URL : <http://www.psychologue.fr/ressources-psy/anxiete-sociale2.html> (consultée le 3 octobre 2011)

¹⁶ Adresse URL : <http://archives.tdg.ch/TG/TG/-/article-2009-05-1070/pour-le-second-volet-du-forum-sur> (consultée le 17 août 2009)

possession et le contrôle. Si les comportements de ceux-ci perdurent, il y a un risque d'apparition de violences dans leurs relations amoureuses. Cela est dû au fait que les adolescents ne supportent pas que leur partenaire se montre autrement que soumise, dépendante d'eux et/ou déséquilibrée sans eux¹⁷.

5.2 LA VIOLENCE AU SEIN DU COUPLE

Il va sans dire qu'un autre concept théorique de base à définir est celui de la violence au sein du couple. Comme c'est une thématique qui comporte de nombreux points, nous avons sélectionné les plus pertinents à notre sens. Nous développerons ensuite, en sous-chapitres, la violence dans les relations amoureuses, plus spécifiquement chez les adolescents.

Il est important d'être au clair avec la terminologie de certaines notions. Aussi, nous allons définir tout d'abord le terme de violence, de façon générale, puis plus précisément celle apparaissant au sein du couple, et enfin celle subie spécifiquement par les femmes dans leurs relations amoureuses.

5.2.1 Définitions

Etymologiquement, le mot violence se rapporte à l'usage de la force (du latin vis). Selon l'OMS¹⁸, la violence est : « *l'usage délibéré ou la menace d'usage délibérée de la force physique ou de la puissance contre soi-même, contre une autre personne ou contre un groupe ou une communauté qui génère ou risque fort d'entraîner un traumatisme, un décès, un dommage moral, un mal-développement ou une carence.* »¹⁹

Marie-France Hirigoyen (2005) définit la **violence de couple** comme : « *une maltraitance qui se produit dans l'intimité d'une relation de couple, quand l'un des partenaires, quel que soit son sexe, essaie d'imposer son pouvoir par la force* ».²⁰

Nous avons également trouvé deux définitions encore plus précises et directement en lien avec notre thème de recherche, à savoir des violences infligées aux femmes et la violence sexospécifique :

La violence faite aux femmes est « *tout acte de violence contre le sexe féminin et causant ou pouvant causer un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou la vie privée* »²¹.

La violence sexospécifique est également nommée **violence basée sur le genre, violence sexiste**. Elle est définie comme « *tout acte perpétré contre la volonté d'une personne et résultant de sa spécificité biologique ou de son statut, tant dans le domaine privé que public (économique, politique, culturel, social, familial et sexuel) en tant qu'être*

¹⁷ Adresse URL : http://www.euowrc.org/05.education/education_fr/07.edu_fr.htm (consultée le 3 octobre 2011).

¹⁸ OMS signifie: **O**rganisation **M**ondiale de la **S**anté

¹⁹ Adresse URL : <http://www.graines-de-paix.org> (consultée le 8 septembre 2011)

²⁰ HIRIGOYEN Marie-France. *Femmes sous l'emprise, les ressorts de la violence dans le couple*. oh Editions, 2005, p. 7-9

²¹ Adresse URL : <http://www.psy-desir.com/resilience/IMG/pdf/ViolConjEJAlgerie2007.pdf> (consultée le 19 juillet 2009)

sexué. Elle se manifeste par le fait de croyances, de traditions, de comportements ou d'attitudes dommageables envers les individus en fonction de leur sexe biologique »²².

Lors de l'adolescence et à l'âge adulte, cette dernière peut se manifester comme suit :

- *« crime d'honneur (viol « punitif », attaque à l'acide/au feu, mariage avec le violeur, meurtre)*
- *inégalités vis-à-vis de l'héritage en défaveur des filles et des femmes*
- *enfants séparés de la mère et confiés à la belle famille*
- *dépossession de documents personnels (carnet de famille, carte d'identité, passeport, carte bancaire, etc.)*
- *etc. »²³*

Il est nécessaire de préciser que la société a tendance à banaliser la violence au sens général du terme, voire à aller jusqu'à la tolérer. Lorsqu'une situation s'avère difficile à gérer ou qu'un conflit éclate entre des personnes, la violence est légitimée par la société.

5.2.2 La problématique des violences infligées aux femmes

La violence, principalement celle subie par les femmes, a été déclarée par l'OMS²⁴ en mai 1996 comme étant une priorité de santé publique. Marie-Claude Hofner (2008)²⁵ rappelle que le terme de « problème de santé publique » définit les problèmes fréquents, graves, ayant des conséquences importantes sur la communauté, et pour lesquelles il est possible et non néfaste de faire de la prévention. La violence au sein du couple est la cause principale de décès et d'invalidité chez les femmes européennes ayant entre seize et quarante-quatre ans, y compris en Suisse, avant le cancer et les accidents de la route.

5.2.3 Les formes de violence

La violence au sein du couple peut se manifester de plusieurs manières. Certaines formes sont plus connues que d'autres. Dans certains couples, la violence commence au plan physique, pour d'autres au plan psychologique, mais souvent avec le temps, les diverses formes de violences se recourent²⁶.

Nous trouvons important de développer brièvement quelques types de violence. Pour les décrire, nous nous sommes inspirées d'une source internet²⁷ ainsi que d'un ouvrage²⁸. Nous

²² Adresse URL : <http://www.psy-desir.com/resilience/IMG/pdf/ViolConjEJAlgerie2007.pdf> (consultée le 19 juillet 2009)

²³ Adresse URL : <http://www.psy-desir.com/resilience/IMG/pdf/ViolConjEJAlgerie2007.pdf> (consultée le 19 juillet 2009)

²⁴ DE PUY Jacqueline [et al.] *Sortir ensemble et se respecter : prévention des violences et promotion des compétences positives dans les relations amoureuses entre jeunes*. Genève, IES, 2009

²⁵ HOFNER Marie-Claude. Cours postgrades HES-SO sur les violences conjugales. In : DE PUY Jacqueline [et al.] *Sortir ensemble et se respecter : prévention des violences et promotion des compétences positives dans les relations amoureuses entre jeunes*. Genève, IES, 2009

²⁶ WELZER-LANG Daniel. *Arrête ! Tu me fais mal !*. Québec : VLB, 1992

²⁷ Adresse URL : http://www.violencequefaire.ch/fr/entourage/violence_couple/differentes_formes/index.php (consultée le 2 juin 2009)

²⁸ WELZER-LANG Daniel. *Arrête ! Tu me fais mal !*. Québec : VLB, 1992, p. 34-40

n'avons cependant sélectionné que les formes de violence qui nous paraissaient en lien avec notre question de recherche.

Nous précisons que d'après Lavoie (1992)²⁹, les formes de violence qui apparaissent dans les couples d'adultes sont également présentes dans les couples d'adolescents. Quant aux comportements abusifs tels que l'atteinte à la réputation, les rumeurs véhiculées par les hommes après avoir rompu ou encore le refus de la femme d'avoir des relations sexuelles, semblent se manifester surtout dans les relations amoureuses à l'adolescence et touchent davantage les jeunes femmes.

La violence psychologique (ou comportements de dominance)

Cette forme de violence est la plus méconnue de tous. Elle apparaît de manière subtile et de ce fait n'est pas facilement perceptible. Certaines attitudes adoptées par l'auteur³⁰ dans le cas de violence psychologique sont de temps à autre identifiées comme des conseils bienveillants, de l'affection ou de l'attachement. Elles sont cependant reconnues pour leurs répercussions négatives sur la victime, surtout lorsqu'elles sont répétitives. La violence psychologique ne laisse pas de marques visibles comme la violence physique, mais a des conséquences importantes sur la victime, comme une baisse considérable de la confiance en soi et de l'estime de soi³¹.

Il s'agit notamment de³² :

- **Ne pas tenir compte des choix de sa compagne**, c'est-à-dire imposer à la victime ce que l'auteur de violence aime, ses façons de penser, également décider à sa place ses fréquentations, ses activités pendant son temps libre, etc. La victime se retrouve alors privée de liberté ; elle se plie à la volonté de son partenaire.
- **Dénigrer, rabaisser, insulter, humilier, ignorer son amie** : Le partenaire a un discours dénigrant envers sa compagne, même en présence d'autres personnes. Il la rabaisse à tous les niveaux : capacités intellectuelles, idées, physique, etc. Les phrases types sont par exemple : « *Tu n'y arriveras pas, tu n'as pas le niveau.* », « *Tu n'es bonne à rien.* », etc. Mêmes les qualités de la personne comme sa bonne humeur ou encore son enthousiasme peuvent être discréditées.

Les insultes, les injures, les propos humiliants, l'ignorance ainsi que le manque d'écoute de la part de l'auteur de violence envers sa partenaire font également partie de la violence psychologique.

- **Isoler, surveiller, harceler, menacer, intimider sa partenaire** : La violence psychologique englobe aussi la jalousie et la possessivité de l'auteur envers sa compagne. Cela signifie qu'il la force à être constamment avec lui et à lui appartenir. Il va l'isoler de son entourage, lui interdire la fréquentation de certains lieux, de sortir seule, contrôler son téléphone portable et son courrier. Ce genre de comportement aboutit souvent à du harcèlement, par exemple poser continuellement des questions

²⁹ Adresse URL : <http://viraj.psy.ulaval.ca/HTML/violencefreqado.pdf> (consultée le 2 juin 2009)

³⁰ Comme notre sujet se porte sur la violence des jeunes hommes envers les femmes, nous utiliserons tout au long de notre travail le genre féminin pour parler de la victime et le genre masculin pour parler de l'auteur.

³¹ WELZER-LANG Daniel. *Arrête ! Tu me fais mal !*. op.cit. Québec : VLB, 1992, p. 34-40.

³² Ibid p.34-40

à sa partenaire, lui téléphoner sans cesse pour savoir ce qu'elle fait, etc. Les menaces concernent des sujets tels que : l'argent, la mort de la victime ou le suicide de l'auteur. Les phrases types sont : « *Si tu sors, tu vas le regretter.* », « *Prends garde, je suis capable de tout.* »

L'intimidation est une manière pour l'auteur de montrer qu'il est le plus fort. Elle se manifeste par le fait de crier, d'adopter un regard sombre, ou au contraire parler d'une manière douce, chuchoter afin de faire peur à l'autre, casser ses effets personnels, etc. Par ces actes, l'auteur affirme sa puissance, et fait passer le message qu'il peut encore faire pire.

La violence verbale

« *La violence verbale est l'une des nombreuses formes que peut prendre la violence psychologique. On entend par violence verbale tout ce qui cherche à dominer, blesser, dévaloriser, humilier par les mots et l'intonation de la voix.* »³³

Voici des exemples de violence verbale :

« *Des cris, des insultes, des propos dévalorisants, des commentaires dégradants accompagnés par des regards exaspérés, des haussements d'épaules, des gestes menaçants, des silences pesants, etc.* »³⁴

La violence sexuelle

Cette forme de violence au sein du couple est très souvent dissimulée. En effet, de par la honte éprouvée par les victimes, la discussion à ce sujet est rendue difficile. Cette violence touche la femme dans son intimité.

Voici comment les actes de violence sexuelle peuvent entre autres se manifester :

- « *harceler sexuellement, violer, tenter de violer*
- *obliger à regarder du matériel pornographique*
- *imposer des accessoires, des tenues, la réalisation de fantasmes*
- *humilier durant les rapports sexuels (injures, insultes, utilisation d'objets domestiques, positions dégradantes, etc.)*
- *contraindre d'une manière ou d'une autre (force, menaces, bouderie, cadeaux) à des actes sexuels*
- *contraindre à des actes sexuels avec d'autres partenaires, forcer à la prostitution*
- *etc.* »³⁵

³³ Adresse URL : www.agapa-suisseromande.ch/2009/francais/documentation/fiches-maltraitance.php (consultée le 14 novembre 2011)

³⁴ Adresse URL : www.agapa-suisseromande.ch/2009/francais/documentation/fiches-maltraitance.php (consultée le 14 novembre 2011)

³⁵ Adresse URL : http://www.violencequefaire.ch/fr/entourage/violence_couple/differentes_formes/index.php (consultée le 2 juin 2009)

La violence physique

« C'est l'ensemble des atteintes physiques au corps de l'autre »³⁶. Elle est toujours précédée de la violence psychologique. Les actes de violence physique peuvent se manifester de diverses manières.

En voici quelques exemples :

- « bloquer le passage, retenir de force
- immobiliser, soulever de terre, empoigner
- broyer la main, tordre le bras, tirer les cheveux
- bousculer, pousser brutalement
- griffer, mordre, pincer, secouer
- gifler, donner des coups de poing ou de pied
- menacer ou blesser avec une arme
- brûler, étouffer, étrangler
- attacher, enfermer
- etc. »³⁷

La violence économique

« La violence économique vise à restreindre l'autonomie financière de la partenaire pour mieux la contrôler. Elle s'exerce différemment selon la situation de la victime. Le partenaire va entraver ou supprimer le pouvoir financier de sa compagne si elle est salariée. Sinon, il renforcera sa dépendance en la rationnant ou en la privant de ses ressources. »³⁸

- « la forcer à quémander de l'argent à la pièce
- exiger des comptes au centime près pour le moindre achat
- ne plus donner d'argent pour le ménage ou des montants insuffisants
- refuser toute dépense pour son entretien personnel
- la maintenir dans l'ignorance de la situation financière du couple
- l'empêcher de travailler à l'extérieur
- etc. »³⁹

³⁶ Welzer-Lang Daniel. *Arrête ! Tu me fais mal !*. op.cit. Québec : VLB, 1992 p.34

³⁷ Adresse URL : http://www.violencequefaire.ch/fr/entourage/violence_couple/differentes_formes/index.php (consultée le 2 juin 2009)

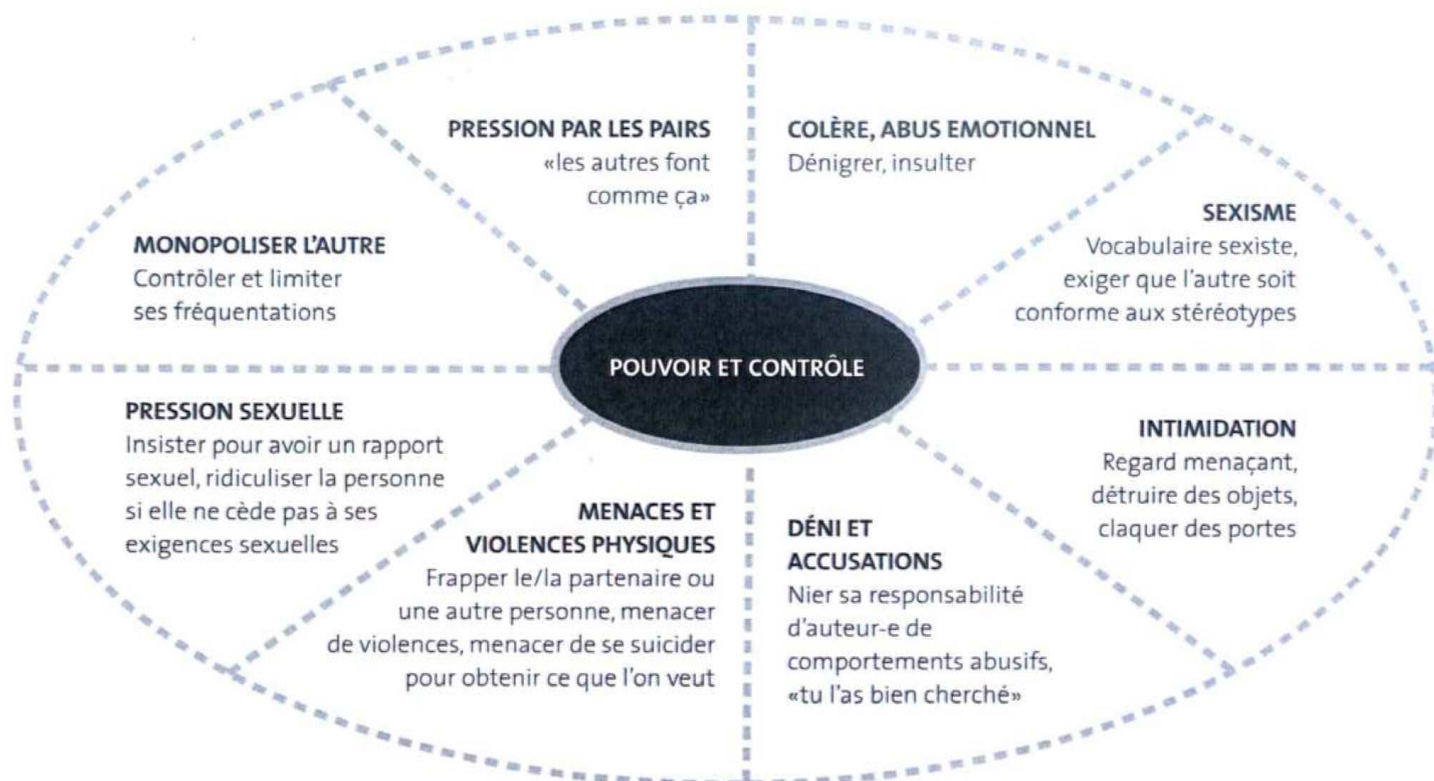
³⁸ Adresse URL : http://www.violencequefaire.ch/fr/entourage/violence_couple/differentes_formes/index.php (consultée le 2 juin 2009)

³⁹ Adresse URL : http://www.violencequefaire.ch/fr/entourage/violence_couple/differentes_formes/index.php (consultée le 2 juin 2009)

Toutes ces formes de violence correspondent à des comportements abusifs adoptés par l'auteur. Cela signifie que l'auteur de violence impose - ou du moins essaye de le faire - sa volonté à sa partenaire de manière répétitive⁴⁰. Ces comportements suivent la même logique qu'ils se manifestent dans une relation de couple d'adultes, d'adolescents, que ceux-ci vivent ensemble ou non. Cependant, les manifestations concrètes peuvent être différentes en fonction de l'âge des personnes, du contexte socioculturel, etc.

Le schéma ci-dessous illustre les comportements abusifs qu'adoptent habituellement les adolescents. Il démontre bien la façon dont ces comportements se mettent en place par « la roue » du pouvoir et du contrôle. D'autre part, il fait ressortir que, dans une relation amoureuse, différents types d'agression peuvent se manifester ayant pour objectif de prendre le pouvoir sur l'autre⁴¹.

Parfois dans leurs relations amoureuses, les adolescents se montrent violents ou tolèrent des actes de violence de la part de leur partenaire sans s'en rendre compte, ou en croyant que de telles attitudes sont synonymes de preuves d'amour et d'engagement dans la relation amoureuse.



Source du schéma : DE PUY Jacqueline [et al.] *Sortir ensemble et se respecter : prévention des violences et promotion des compétences positives dans les relations amoureuses entre jeunes*. Genève, IES, 2009

⁴⁰ DE PUY Jacqueline [et al.] *Sortir ensemble et se respecter : prévention des violences et promotion des compétences positives dans les relations amoureuses entre jeunes*. Genève, IES, 2009, p. 138

⁴¹ DE PUY Jacqueline [et al.] *Sortir ensemble et se respecter : prévention des violences et promotion des compétences positives dans les relations amoureuses entre jeunes*. Genève, IES, 2009, p. 26-27

5.2.4 Les effets ou conséquences de la violence exercée par le partenaire sur les victimes

D'après Daniel Welzer-Lang (1992)⁴², les conséquences de la violence au sein du couple sont multiples sur les victimes. Elles peuvent atteindre la santé de celles-ci et/ou avoir des effets à plus long terme, que nous allons définir ci-dessous. L'ensemble des domaines de la vie sont atteints, que ce soit sur le plan familial, professionnel ou de la vie sociale. Il est également important de préciser que nous parlons des conséquences sur les adolescentes victimes dans ce travail de recherche, mais que ces répercussions concernent bien sûr tout autant les femmes adultes. Nous allons classer ces conséquences en trois catégories :

Les conséquences sur le plan de la santé mentale

Les violences peuvent occasionner chez les victimes de la dépression, des stress post-traumatiques, des troubles du sommeil ou alimentaires, des troubles psychosomatiques ainsi que des dépendances à des substances.

Les victimes peuvent aussi ressentir des sentiments de révolte ou de colère qu'elles n'expriment pas forcément, de peur d'entraîner de la violence de la part de leur compagnon. Néanmoins, certaines d'entre elles répondent à la violence par de la violence en retour (insultes, coups, etc).

Souvent, les victimes se sentent coupables et fautives de la violence qu'elles subissent et du fait de ne pas avoir su réagir face à l'agresseur ou de ne pas s'être défendues comme elles l'auraient fait dans toute autre situation. La culpabilité est le sentiment post-traumatique le plus répandu. Les victimes assument le fait que leur partenaire les rende responsables de la situation de violence vécue dans leur couple. Elles sont persuadées qu'elles doivent changer d'attitude afin d'éviter les comportements violents à leur égard. Elles se remettent en question, modifient leur façon d'être mais leur conjoint continue de se montrer violent. Elles culpabilisent de ne pas avoir réagi différemment envers l'auteur de violences ou de ne pas avoir été en mesure de se défendre de la même manière qu'elles l'auraient fait dans une autre situation. Elles se sentent responsables de la violence manifestée par leur partenaire⁴³.

Certaines victimes deviennent de plus en plus tolérantes face aux mauvais traitements infligés par leur partenaire. Elles considèrent que ceux-ci sont justifiés car elles se sentent sans valeur. Elles perdent toute confiance en leurs compétences : celle de compagne, de professionnelle, etc. Elles ressentent aussi énormément de honte à se laisser traiter de la sorte. Fréquemment, elles culpabilisent d'être incapables de mettre un terme à la relation, ou alors elles le font mais momentanément. Les raisons qui les font rompre puis revenir vers leur ami sont justifiées : la peur que celui-ci se venge, la culpabilité qu'il se retrouve seul, etc. Les auteurs se montrent en général équivoques envers leur partenaire. Malgré leurs comportements violents, ils peuvent se montrer gentils et leur promettre qu'ils les aiment et qu'ils n'auront plus recours à la violence. Les victimes ont alors envie d'y croire et c'est ce qui les retient de partir. Le rythme de rupture et de renouement est propre à chaque femme,

⁴² Welzer-Lang Daniel. *Arrête ! Tu me fais mal !*. op.cit. Québec : VLB, 1992

⁴³ MADOUN Sophie, LOPEZ Gérard. *ABC de la victimologie*. Paris : Grancher, 2007 p.117

mais cela demande du temps. Même si elles ne se séparent pas définitivement de leur compagnon, la rupture momentanée s'avère bénéfique, car elle leur permet de mieux prendre conscience de la situation destructrice dans laquelle elles se trouvent et de se rendre compte qu'elles sont en mesure de vivre seules.

Les conséquences au plan de la précarisation sociale⁴⁴

Les victimes se sentent privées de liberté. Elles vont être attentives à ne pas froisser leur compagnon afin d'éviter de subir à nouveau la violence. Elles vivent dans la peur et font tout pour empêcher les tensions.

Pour éviter que d'autres personnes (famille, amis, etc) ne se rendent compte de la situation ou, sous pression de leur partenaire, les victimes vont progressivement s'isoler et rompre avec leur entourage et amis. Elles perdent leurs repères à l'extérieur, ce qui a pour conséquence de les rendre encore plus dominées par leur ami. Elles se demandent peu à peu si leur situation est acceptable. Elles ne trouvent pas de solution pour faire évoluer leur relation amoureuse. Elles éprouvent de la solitude et se sentent incomprises par les autres. Le désespoir les envahit. Le chômage, l'invalidité, l'isolement sont des conséquences de la violence au sein du couple

Les conséquences au plan physique⁴⁵

Le physique est aussi touché lorsqu'une personne subit de la violence. Les problèmes physiques peuvent être de plusieurs ordres, allant de séquelles corporelles (coupures, fractures, ecchymoses, etc), à la migraine, à un mauvais état de santé général, en passant par les douleurs abdominales, des troubles gastro-intestinaux, des problèmes gynécologiques, des comportements à risque sur le plan sexuel (ex : rapports sexuels non protégés). La violence au sein du couple peut entraîner la mort de la victime. Les décès peuvent être de différentes natures, comme des crimes, des suicides, etc.

5.2.5 Les facteurs de risque

Nous allons citer et décrire brièvement quelques facteurs de risque de la violence selon Daniel Welzer-Lang. Cette liste n'est cependant pas exhaustive. Puis, toujours en lien avec les facteurs de risque, nous aborderons la théorie de l'entonnoir de Wolf (1996)⁴⁶.

Il est important de préciser que bien que nous soyons tous soumis à ces facteurs, nous ne devenons pas pour autant tous des victimes. Il faut aussi noter qu'aucun facteur ne peut à lui seul expliquer les causes de la violence. C'est l'interaction entre plusieurs facteurs qui entraîne ce phénomène⁴⁷. De plus, c'est lors de la phase de l'adolescence que les facteurs

⁴⁴ Welzer-Lang Daniel. *Arrête ! Tu me fais mal !*. op.cit. Québec : VLB, 1992

⁴⁵ Ibid,

⁴⁶ DE PUY Jacqueline [et al.] *Sortir ensemble et se respecter : prévention des violences et promotion des compétences positives dans les relations amoureuses entre jeunes*. Genève, IES, 2009, p. 26-27

⁴⁷ Violence conjugale : dépistage – soutien – orientation des personnes victimes. Bureau de l'égalité et de la famille et Commission cantonale contre la violence conjugale, Fribourg 2007, p. 9

de risque liés à la violence interpersonnelle et découlant de l'enfance s'avèrent le plus marqués⁴⁸.

Les facteurs individuels

Certains éléments, liés directement à l'auteur de violence, ont une influence majeure sur le risque de présence de violence dans les relations amoureuses. En voici quelques exemples :

- Des expériences de violence dans sa famille
- Une consommation importante d'alcool
- Le fait d'adopter des attitudes antisociales

Un des facteurs de risque lié aux femmes victimes est cependant important à relever : la dépendance affective. Celle-ci est présente dans la plupart des relations amoureuses violentes.

La dépendance affective se crée durant l'enfance. Que ce soit lorsque nous sommes nourrissons, enfants ou adolescents, nos besoins affectifs sont importants. Lorsqu'un individu atteint l'âge adulte, il aura deux possibilités : être autonome ou dépendant affectif à des degrés différents.

Toute personne dépendante affectivement entretient des relations de couple qualifiées, en général, de relations disharmonieuses. Elle répète sans arrêt le même schéma, à savoir la reproduction de manière inconsciente d'une relation décevante vécue durant son jeune âge, en tentant de combler et faire reconnaître ses besoins. La relation décevante se caractérise par le fait que la personne dépendante vive à travers son partenaire, qu'elle s'efface pour lui laisser la place, qu'elle lui soit dévouée, c'est-à-dire qu'elle ferait n'importe quoi pour lui, jusqu'à abandonner ce qu'elle a de plus important (ex : la famille, les amis)⁴⁹. Cette stratégie l'amène à persister dans des relations difficiles. Malgré qu'elle se sente mal dans sa relation du fait que ses besoins ne sont pas comblés (position sociale, pouvoir de séduction, travail, affirmation de soi, être en accord avec ses envies, etc)⁵⁰, il lui est difficile de mettre un terme à celle-ci et à s'éloigner de son partenaire. La dépendance affective est autant destructrice que toute autre « drogue ». En effet, lorsque la personne victime essaie de s'en sortir, c'est-à-dire de lutter contre cette dépendance, elle sera au début en état « de manque » : « *Lui seul peut me sauver !* »⁵¹. Cet état de manque se manifeste par un sentiment de la victime de n'être rien sans son partenaire. Celle-ci serait susceptible d'entretenir une nouvelle relation amoureuse pour pallier à cette émotion.

⁴⁸ WOLFE [et al], 1996. In : DE PUY Jacqueline [et al.] *Sortir ensemble et se respecter : prévention des violences et promotion des compétences positives dans les relations amoureuses entre jeunes*. Genève, IES, 2009, p.

⁴⁹ Adresse URL : <http://www.canoe.qc.ca/ArtdevivreCouples/dependance2.html> (consultée le 14 novembre 2011)

⁵⁰ Adresse URL : <http://www.canoe.qc.ca/ArtdevivreCouples/dependance2.html> (consultée le 14 novembre 2011)

⁵¹ Marie-France Hirigoyen. *Femmes sous l'emprise, les ressorts de la violence dans le couple*. op.cit. oh Editions, 2005, p. 218

Les facteurs interpersonnels (facteurs au plan de la relation de couple, de la communauté et de la société)

Il s'agit ici de la répartition du pouvoir dans un couple qui se trouve être déséquilibrée. Il semblerait qu'un lien existe entre la présence d'attitudes violentes et la présence d'attitudes systématiques de domination et de contrôle.

Une autre caractéristique à risque est la notion de conflits existant dans un couple et particulièrement la méthode utilisée par les partenaires pour les résoudre. Une mauvaise gestion du stress dans certaines situations préoccupantes peut également entraîner une personne à devenir violente. Des épisodes marquants tels qu'une grossesse ou la rupture du couple représentent de grands facteurs de risque à la violence au sein des relations amoureuses. Le fait d'avoir vécu dans un environnement tolérant la violence a évidemment pour conséquence que celle-ci apparaisse dans les comportements de l'individu.

Les autres facteurs

Des enquêtes ont affirmé que d'autres facteurs tels que : socioéconomiques, sociodémographiques, socioculturels ont une influence sur l'apparition de violence au sein du couple. Ces caractéristiques sont par exemple la grande différence d'âge entre l'homme et la femme, la partenaire qui n'a pas d'emploi, le fait que le couple soit au bénéfice de revenus insuffisants, etc.

Pour résumer ces divers facteurs de risque, Wolfe (1996)⁵² a utilisé l'image d'un entonnoir afin d'expliquer le contexte dans lequel apparaissent les violences au sein du couple chez les adolescents.

Au sommet (au niveau le plus large), nous trouvons les influences sociales, les stéréotypes tels qu'ils sont notamment véhiculés par les médias. Ensuite, il y a les conséquences des violences familiales ou des inégalités dans la famille. En bas de l'entonnoir, les interactions des jeunes avec leurs pairs et les personnes avec lesquelles ils entretiennent des relations amoureuses renforcent les prépondérances précédentes. Les jeunes vulnérables vont plus facilement fréquenter des gens identiques à eux.

⁵² Cité in. DE PUY Jacqueline [et al.] *Sortir ensemble et se respecter : prévention des violences et promotion des compétences positives dans les relations amoureuses entre jeunes*. Genève, IES, 2009



Source du schéma : DE PUY Jacqueline [et al.] *Sortir ensemble et se respecter : prévention des violences et promotion des compétences positives dans les relations amoureuses entre jeunes*. Genève, IES, 2009

5.2.6 La violence dans les relations amoureuses à l'adolescence

La violence dans les relations amoureuses chez les adolescents correspond à celle des adultes. Il semblerait que les mécanismes utilisés dans les relations de couple chez les jeunes soient presque semblables à ceux présents dans les relations de couple entre adultes. En effet, il peut s'agir d'une insulte, d'une agression sexuelle, en passant par les mauvais traitements psychologiques, et cela peut aller jusqu'au meurtre.

La violence est un phénomène qui s'installe lentement par des comportements abusifs. L'auteur n'en a parfois pas vraiment conscience. Souvent, les attitudes et gestes abusifs ancrés pendant l'adolescence perdurent à l'âge adulte. Aussi, afin d'éviter que ces comportements violents se retrouvent solidement enracinés et qu'ils compromettent les relations de couple des jeunes à l'âge adulte, il est capital de sensibiliser ces derniers aux méfaits de la violence dans les relations amoureuses. La prévention est également essentielle car les conséquences sont non négligeables autant pour les victimes que pour les auteurs. En effet, la victime se sent dénigrée et vit ses premières relations de couple avec un sentiment de tristesse. Quant à l'auteur, il développe des façons inadaptées d'entrer en relation avec l'autre et de régler les conflits. L'adolescence représentant une période de la vie pleine d'apprentissages, c'est à ce moment-là qu'il faut intervenir en termes de prévention.

Le fait de se retrouver dans une relation de couple violente est particulièrement traumatisant pour les jeunes. En effet, d'une part les premières expériences amoureuses vont avoir une incidence sur leurs relations futures, et d'autre part l'adolescence est une période de vulnérabilité au plan psychique. Il est alors fondamental de repérer rapidement les signes avant-coureurs⁵³ des violences.

⁵³ Pour rappel, les signes avant-coureurs ont été explicités dans le concept théorique de la violence au sein du couple au point 5.2

5.2.7 Epidémiologie

Nous allons ici donner les résultats de quelques études relatives à la violence au sein du couple chez les adolescents.

Les femmes en général

En Suisse, comme le dit Lucienne Gillioz (1997)⁵⁴, il n'y avait pas jusqu'ici de données globales se rapportant à la violence au sein du couple. Les informations dont nous disposons actuellement confirment que dans notre pays, la violence au sein du couple est bien présente. Des statistiques ont été effectuées à Genève entre novembre 1988 et fin janvier 1999 dans les postes de gendarmerie. Celles-ci ont révélé que 135 interventions de la police étaient dues à de la violence au sein du couple. Pour 116 situations, il s'agissait de femmes victimes.

Une autre enquête a été réalisée en 1989 par le Bureau genevois de l'égalité. 420 médecins interrogés ont déclaré que la violence dans les relations amoureuses a touché 43 femmes pendant le mois de juillet (Trojer, 1989). Ce résultat minimise la réalité car seul un nombre infime de femmes consultent après avoir été victimes de violences.

De plus, en 2010, 9233 personnes en tout ont été enregistrées par la police en Suisse comme ayant subi un préjudice suite à des violences dans le couple. Il s'agissait de 6973 femmes victimes contre 2260 hommes. Dans 5968 cas, c'est l'ex partenaire ou le partenaire des femmes qui leur infligeaient de la violence⁵⁵.

Le phénomène de violence entre partenaires et plus particulièrement la violence envers les femmes a été mis en évidence dans les années 1970. De manière générale, au sein du couple, les femmes sont les personnes les plus touchées et atteintes dans leur santé par la violence⁵⁶.

Les femmes adolescentes

Une étude, menée par Ageton aux Etats-Unis (1983)⁵⁷ auprès de 1'626 jeunes entre treize et dix-neuf ans, a démontré que 2.6 % à 15 % de violence sexuelle était subie par les adolescentes en fonction de l'âge des jeunes et de l'année étudiée. Dans la majorité des cas, à savoir 85 %, l'agresseur connaissait la victime et le plus souvent la violence apparaissait dans une relation amoureuse ou d'un soir.

A Toronto, au Canada, Mercer (1988)⁵⁸ a réalisé une étude démontrant que les adolescentes sont 20 % à être victimes de violences en général dans leurs fréquentations. En outre, 13 % des garçons ont avoué avoir été auteurs d'un acte violent au moins envers une partenaire.

⁵⁴ GILLOZ L., DE PUY J., DUCRET V. « Domination et violence envers la femme dans le couple ». Editions Payot. Lausanne : 1997

⁵⁵ Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG. *Violence dans les relations de couple à – rapport sur les besoins en matière de recherche*. Berne 2011

⁵⁶ GILLOZ L., DE PUY J., DUCRET V. « Domination et violence envers la femme dans le couple ». Editions Payot. Lausanne : 1997

⁵⁷ Adresse URL : <http://viraj.psy.ulaval.ca/HTML/violencefregado.pdf> (consultée le 2 juin 2009)

⁵⁸ Adresse URL : <http://viraj.psy.ulaval.ca/HTML/violencefregado.pdf> (consultée le 2 juin 2009)

Sont prises en compte ici les violences verbales, sexuelles ou physiques, ces dernières étant plus rares.

5.2.8 Le cycle de la violence (violence cyclique)

Comme déjà susmentionné dans notre introduction, nous avons trouvé un schéma illustrant les différentes étapes de la violence au sein du couple. Nous trouvons que celui-ci dépeint bien tout le processus et qu'il est important de le développer compte tenu de la thématique et de la question de départ choisies pour notre Travail de Bachelor.

Les centres d'accueil se servent depuis un certain temps d'un concept, à savoir : le cycle de la violence (ou spirale de la violence) afin de mieux comprendre la problématique de la violence au sein du couple. L'origine de celui-ci nous vient de Walker qui a abordé ce processus pour la première fois en 1984⁵⁹. Ce concept a cependant été repris par plusieurs autres auteurs.

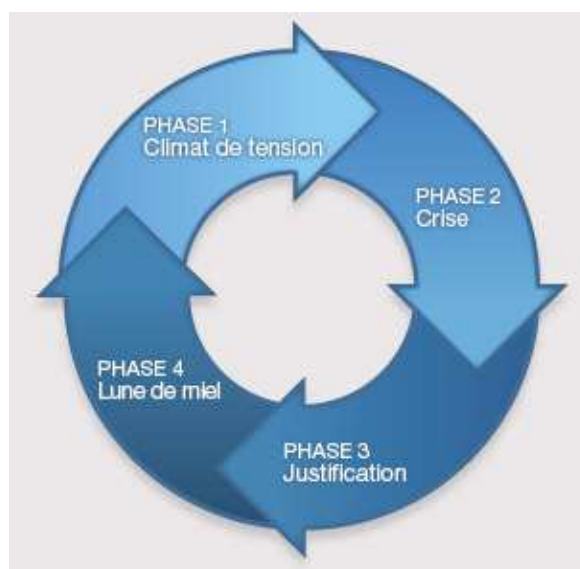
La notion de cycle, comme son nom l'indique, démontre que la violence ne se manifeste pas continuellement dans un couple. En effet, elle cède parfois la place à des périodes de répit. La fréquence des crises varie de manière considérable d'un couple à l'autre. Cela peut aller de deux à trois fois par semaine, à tous les mois ou chaque cinq ans. L'essentiel est toutefois le rythme avec lequel apparaissent les violences. La spirale de la violence permet d'illustrer cette cadence. Si les conflits ou disputes de couple (pouvant également être violents) se manifestent de façon ponctuelle, il n'en va pas de même pour les violences dans les relations amoureuses qui se singularisent par leur caractère cyclique.

En général, l'emprise et la domination d'une personne sur son partenaire font partie intégrante des relations violentes. Un rapport de pouvoir inégal se met en place entre les deux partenaires. Cela va donc à l'opposé de l'idée que les violences seraient symétriques. Dans les couples ayant un pouvoir égal, les violences ont tendance à ne pas se manifester, même en cas de différends récurrents entre l'homme et la femme⁶⁰.

Parfois, dans leurs relations amoureuses, les jeunes se montrent violents ou tolèrent des actes de violence de la part de leur partenaire sans s'en rendre compte ou en croyant que de telles attitudes sont synonymes de preuves d'amour et d'engagement dans la relation amoureuse. Cependant, le processus du cycle de la violence apparaît de façon identique dans les relations amoureuses à l'adolescence.

⁵⁹ Adresse URL : http://ressources-violence.org/index.cfm?Voir=sections&Id=3779&M=1658&Repertoire_No=2137985079 (consultée le 28 octobre 2011)

⁶⁰ DE PUY Jacqueline [et al.] *Sortir ensemble et se respecter : prévention des violences et promotion des compétences positives dans les relations amoureuses entre jeunes*. Genève, IES, 2009 p.26-27



Source du schéma : http://www.violenceconjugale.gouv.qc.ca/comprendre_cycle.php

Les quatre phases du cycle de la violence

Il est important de préciser que ces phases, explicitées par Daniel Welzer-Lang⁶¹, s'appliquent également en cas de violence psychologique.

Phase 1 : le quotidien du couple : la montée de la violence (climat de tension)

Cette étape précède le recours à la violence. Dans le couple, il existe des rapports de domination. La femme fait des reproches à son partenaire, ce qui génère de la tension, du stress, des frustrations, de l'anxiété chez lui. Parfois l'attitude de sa compagne ne correspond pas à ses attentes. Celui-ci remet alors en question le modèle du couple auquel il adhère. Il a le sentiment d'être menacé. Dans l'intimité du couple, l'anxiété et la tension font place à l'hostilité. Le partenaire va devenir agressif, réprimander la femme jusqu'à en arriver, par exemple, à de la violence physique. Celle-ci se replie alors sur elle-même, justifiant ainsi la poursuite de l'agression. Les hommes comparent cette étape à une cocotte-minute : « *Ca monte, ça monte... tu te retiens et ça explose...* »⁶²

Phase 2 : l'expression de la violence (crise)

L'homme devient violent envers sa partenaire d'abord souvent psychologiquement. Puis, vient s'ajouter la violence verbale et/ou physique. L'auteur utilise des formes variées de violences lors de chaque échange avec sa partenaire et l'intensité de celle-ci augmente de plus en plus. Il s'agit ici de l'escalade de la violence.

Il essaie de mesurer sa violence pour ne pas en arriver à provoquer la mort de sa partenaire. Le but en étant violent envers elle n'est pas de la faire fuir mais bien d'obtenir quelque chose de sa part.

⁶¹ WELZER-LANG Daniel. *Les hommes violents*. (2005) Ed. Indigo & femmes : Paris. Ibid p.109-115

⁶² Ibid, p.111

Phase 3 : la rémission (justification)

C'est une étape essentielle. L'homme se sent coupable d'avoir adopté des comportements violents à l'égard de sa partenaire.

Après s'être montré violent, il utilise diverses stratégies pour faire perdurer sa relation amoureuse. Il va vouloir convaincre sa partenaire que ses actes de violence ne sont qu'un accident et implorer son pardon. Certains garantissent que cela ne se reproduira pas, d'autres pleurent ou se montrent abattus et se posent en victimes.

L'auteur montre un côté fragile, sincère ou non, afin que la victime minimise sa douleur. A ce stade, celle-ci accepte les excuses de son compagnon. En effet, la vulnérabilité de celui-ci laisse penser à la femme qu'il n'est pas l'homme violent qu'il a été quelques instants auparavant. Elle est persuadée que cet incident ne se réitérera pas.

Phase 4 : la lune de miel

A la suite de la crise, il y a un temps d'accalmie dans le couple où tout va pour le mieux.

Durant cette phase, l'homme va couvrir son amie d'attentions (restaurant, cadeaux, etc), le but étant toujours le pardon. En général, il est sincère lorsqu'il affirme qu'il ne recommencera pas. Si ce comportement devait réapparaître, il serait persuadé de ne pas être responsable, rejetant la faute sur sa partenaire. Elle lui aurait fait des réflexions peu appréciables de nature à déclencher chez lui de la violence. Il est également franc quand il affirme ne pas vouloir que la violence entraîne la rupture. Ce n'est pas ce qu'il recherche.

Mais finalement l'homme reste le même. Il va de nouveau se sentir stressé à cause de différents facteurs tant familiaux que professionnels, etc. Sa partenaire sait que les comportements violents sont susceptibles de se répéter. Pour éviter cela, elle va être attentive à ne pas contrarier son compagnon. Après cette quatrième phase, l'auteur fait de nouveau des menaces et des remarques négatives à sa partenaire : le cycle reprend son cours depuis le début. Plus la violence recommence, plus la femme sera dominée. Elle cachera sa peur du renouvellement des gestes de violence de son partenaire.

5.3 LA VICTIME ET LE TRAUMATISME

Nous allons maintenant parler du thème de la victimologie qui se trouve être un objet essentiel dans notre travail de recherche. Quand nous parlons de violences, il y a toujours un ou plusieurs auteur(s) de ces violences (agresseurs) et une ou plusieurs victime(s) (agressés). La victimologie, selon Sophie Madoun et Gérard Lopez (2007)⁶³, est une matière qui permet de concevoir objectivement les manifestations de victimisation qui sont autres que les causes, les conséquences, les préventions et les « réparations » des conséquences matérielles et psychocorporelles.

Avant d'aborder le thème des victimes, il est essentiel de définir ce qu'est une personne. Selon le droit Suisse, une personne physique est un être humain auquel sont imputés des droits civils dès sa naissance et ce jusqu'à sa mort. L'être humain bénéficie de ses droits à

⁶³ MADOUN Sophie, LOPEZ Gérard. *ABC de la victimologie*. Paris : Grancher, 2007 p.5

condition qu'il soit majeur au sens de la loi (dix-huit ans), qu'il ne soit pas soumis à une mesure tutélaire, et qu'il soit capable de discernement.

5.3.1 Définition de la victime

« Victime vient du latin « victima » qui désigne « un animal de sacrifice expirant ou expiant pour ses fautes ou celles des autres. De nos jours, toute personne qui présente un préjudice matériel, physique ou moral du fait d'agissements malveillants ou à la suite d'un accident est appelée victime, mais à condition qu'un texte (loi, règlement) la définisse comme telle et lui permette de bénéficier de droits. Il s'agit donc d'un statut nécessaire mais transitoire, destiné à être dépassé le plus vite possible. »⁶⁴

Selon Sophie Madoun et Gérard Lopez (2007)⁶⁵, la victime est une personne qui fait l'objet de dommages à divers niveaux : matériel, physique ou moral ; ceci à la suite d'agissements hostiles de la part d'autrui ou après un accident. Toutefois, il faut également que ces actes soient réprimandés par un texte de loi ou un règlement qui définirait la victime comme telle. Cependant, la première Société Française de Victimologie ajoute que la victime est une personne qui reconnaît avoir été atteinte dans son intégrité par un événement extérieur ayant entraîné un dommage évident.

Il convient de préciser qu'aucun critère spécifique tel que l'âge, le sexe, la force physique ou toute autre caractéristique n'a d'importance dans la définition d'une victime. En conséquence, toute personne peut être un jour victime d'un événement traumatique, si une loi ou un règlement la définit comme telle.

Un événement sera considéré comme traumatique s'il comprend une menace grave à l'intégrité physique et psychique de l'individu ou une menace de mort et qu'il a amené la victime à ressentir une peur intense, de l'impuissance ou de l'horreur. Il implique une expérience soudaine de confrontation avec le réel de la mort⁶⁶. Selon Carol Gachet (2009)⁶⁷, lorsqu'un individu doit faire face à un événement traumatique, il voit ses croyances fondamentales ébranlées. La victime perd la certitude d'être invulnérable et de vivre dans un monde sûr et devra donc traverser un processus de deuil. Pour traverser ce dernier, il est important que les victimes puissent bénéficier d'un suivi médical et social adapté afin de pouvoir reprendre leur vie « comme avant ». Le travail de reconstruction et de rétablissement de leurs croyances vitales peut prendre du temps. Ce concept de destruction et reconstruction suite à un événement traumatique peut être illustré par un labyrinthe où les victimes se retrouvent sans carte ni boussole, dans un lieu inconnu et effrayant et où elles n'ont pas le droit de rebrousser chemin. Elles avancent avec hésitation et peuvent se glisser dans un raccourci lorsqu'une personne leur vient en aide. Il peut arriver que les victimes n'ayant reçu aucune aide, se perdent dans les méandres de ce labyrinthe et ne trouvant pas de sortie, perdent la raison ou...la vie.

⁶⁴ Ibid, p. 10

⁶⁵ Ibid, p. 10

⁶⁶ Ibid, p. 13

⁶⁷ GACHET Carole. *Aspects psychologiques de reconstruction chez les personnes victimes d'un événement traumatique*. In : EHRENZELLER [et al.]. *La nouvelle loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions*. Dike. St-Gallen : 2009. p.133

Selon Sophie Madoun et Gérard Lopez (2007)⁶⁸ il existe deux types de traumatisme :

- Le traumatisme unique : tel qu'un accident de la route, une agression, etc. Les victimes endurent un violent choc et voient leur sentiment d'invulnérabilité s'effondrer.
- Le traumatisme répétitif : tel que des viols répétés, des guerres civiles, des violences conjugales, du harcèlement au travail, etc, aux conséquences plus redoutables encore.

Les conséquences d'une situation traumatisante ne sont pas les mêmes pour chaque individu. Elles changent selon les personnes et leurs capacités à s'adapter à des conditions de détresse. La manière dont nous serons affectés dépend de trois facteurs : le type d'évènement (est-ce un accident humain ou de force naturelle, est-il unique ou répété, etc), les caractéristiques de la personne (l'âge, la santé mentale et physique, ses croyances, etc) et les aspects communautaires (la qualité d'écoute et la taille de l'entourage et du réseau social autour de la victime).

De ce fait, l'impact d'un évènement potentiellement traumatique puis la reconstruction chez la victime sera unique à chaque individu.

5.3.2 Le dépassement du traumatisme

Les victimes passent par plusieurs phases après un traumatisme. Avec le soutien de l'entourage et des professionnels, elles peuvent entamer un processus de reconstruction. Dans ce chapitre, nous allons aborder les étapes qui traitent de ce processus, à savoir la résilience et la reconstruction de la victime.

La résilience

Nous avons développé ce concept car suite à nos recherches, nous avons constaté que celui-ci est capital à la reconstruction des victimes (suite à des traumatismes de différentes natures, pas uniquement dus à de la violence dans le couple).

Voici une définition transversale de la résilience proposée en commun par Manciaux, Vanistendael, Lecomte et Cyrulnik (2001)⁶⁹ : « *La résilience est la capacité d'une personne ou d'un groupe à se développer bien, à continuer à se projeter dans l'avenir en dépit d'évènements déstabilisants, de conditions de vie difficiles, de traumatismes parfois sévères* ».

Il faut bien comprendre, que la résilience n'est pas le fait de pouvoir résister à tout ce qui nous arrive, mais c'est bien celui d'être capable de se reconstruire après un choc : « *La résilience est à la fois la capacité de résister à un traumatisme et celle de se reconstruire après lui.* »⁷⁰ Les personnes qui adoptent une attitude résiliente ont la capacité de se plier aux événements et de rebondir en agissant de manière positive pour mener une vie

⁶⁸ MADOUN Sophie, LOPEZ Gérard. *ABC de la victimologie*. Paris : Grancher, 2007 p.13-14

⁶⁹ Cité in : ANAUT Marie. *La résilience : surmonter les traumatismes*. NATHAN, 2003 p.34

⁷⁰ TISSERON Serge. *La résilience*. PUF, 2007 p. 5

agréable. Boris Cyrulnik le dit comme suit : « *une personnalité blessée mais résistante, souffrante mais heureuse d'espérer quand même.* »⁷¹

Tous les humains ne réagissent pas de la même manière aux événements traumatiques auxquels ils sont confrontés, et les séquelles qui en découlent ne sont également pas pareilles selon la personnalité des victimes. Il existe deux types de réactions d'adaptation : « *le développement normal en dépit des risques et le ressaisissement de soi après un traumatisme.* »⁷²

Selon les spécialistes de la résilience, l'attitude résiliente s'adopte en plusieurs étapes⁷³ :

- **La révolte** : la personne refuse d'être condamnée au malheur.
- **Le défi** : pour sortir de ce traumatisme, elle tente de réaliser ses rêves.
- **Le déni** : elle se crée une façade de quelqu'un de fort afin d'éviter la pitié des autres. Elle reste toutefois fragile intérieurement.
- **La création** : elle s'exprime à travers l'art, comme par exemple le dessin, l'écriture, dans le but de conjurer son malheur et de marquer sa différence de façon indirecte.
- **L'humour** : elle fait preuve d'autodérision en ce qui concerne son traumatisme afin de ne pas perdurer dans un sentiment de tristesse et d'arrêter d'apparaître comme une victime aux yeux des autres.

La reconstruction de la victime

Bien que les victimes possèdent la capacité de résilience, elles ont besoin de l'aide d'autrui pour se reconstruire. Cette aide peut se trouver dans différents secteurs comme : le secteur médical, juridique, social, psychologique et logistique. De plus, ces milieux peuvent collaborer entre eux pour soutenir les personnes. L'aide aux victimes de même que la vie en communauté sont des facteurs de reconstruction importants. Se reconstruire une estime de soi est primordial après avoir vécu un traumatisme.

Selon Gachet Carole (2009)⁷⁴, le processus de reconstruction chez les victimes passe par trois étapes qui sont la restauration, la reconnaissance et la réconciliation (Les trois R).

La restauration de la sécurité objective

Après un événement traumatique, les victimes peuvent penser ne plus vivre dans un monde sûr. Aussi, la première étape consiste à les rassurer sur le fait qu'elles et leurs proches sont hors de danger afin qu'elles retrouvent ce sentiment fondamental qu'est la sécurité. Pour retrouver ce sentiment, les victimes doivent non seulement compter sur l'appui de personnes de confiance mais cela implique également que leurs besoins fondamentaux soient comblés. Tant que cette sécurité n'est pas rétablie, il est impossible pour les victimes d'entamer un processus de reconstruction.

⁷¹ Adresse URL : http://www.scienceshumaines.com/index.php?lg=fr&id_article=11193 (consultée le 26 août 2009)

⁷² ANAUT Marie. La résilience : surmonter les traumatismes. op.cit. NATHAN, 2003 p.33

⁷³ Adresse URL : <http://violence.morale.over-blog.com/article-la-resilience-52318681.html> (consultée le 4 octobre 2011)

⁷⁴ GACHET Carole. *Aspects psychologiques de reconstruction chez les personnes victimes d'un événement traumatique.* Op.cit. In : EHRENZELLER/GUY-ECABERT/KUHN. La nouvelle loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions. Dike. St-Gallen : 2009. p.136 à 140

La reconnaissance du statut de victime

La reconnaissance n'est autre que le fait d'admettre qu'un évènement traumatisant s'est produit sans nécessairement le comprendre ou même l'accepter. Le fait de nommer et de raconter l'incident permet aux victimes de clarifier ce qui s'est passé et ce qu'elles ont ressenti. Ce processus n'est pas simple car les personnes victimes peuvent être encore dans la confusion générée par l'évènement traumatisant. Mais lorsque les victimes l'admettent et s'expriment sur ce qui leur est arrivé, cela leur permet d'évacuer le choc et sortir du déni pour entamer le processus de deuil.

Les victimes ont besoin d'une écoute libre de jugement pour retrouver un lien de confiance en elles, en leurs capacités et en l'autre. L'autre correspond alors à l'entourage ou à un proche des victimes, mais il inclut également « *le policier, l'avocat, le professionnel du centre LAVI, l'assistant social, l'assureur et éventuellement « le psy »* ». Les victimes éprouvent le besoin de se sentir écoutées et validées dans ce qu'elles dévoilent : « *vous avez été victime d'une injustice, vous ne méritiez pas cela* ». Le but est qu'elles puissent s'identifier véritablement comme les victimes d'un évènement traumatisant contre lequel elles n'avaient pas d'emprise et oublier le sentiment de culpabilité au profit d'une saine colère.

Dans cette étape, les professionnels doivent éviter « *la banalisation, la minimisation et la dramatisation* » pour se concentrer sur des attitudes « *d'accueil, de non-jugement et de validation* » du ressenti de la victime.

La réconciliation : comprendre et donner du sens

Les victimes ont besoin de donner du sens à ce qu'elles ont vécu et d'accepter le fait qu'elles n'y pouvaient rien. Elles se trouvent alors dans le stade de la réconciliation et du pardon. Il s'agit d'une réconciliation avec elles-mêmes en se pardonnant d'avoir été impuissantes, de s'être trouvées là ce jour-là, à ce moment-là et de ne pas avoir su trouver une autre manière d'agir. A ce stade intervient la notion de réparation, bien qu'elle ne soit pas toujours adaptée à la situation : « *Ce qui a été détruit ne peut être réparé ; la vie ne sera jamais plus comme avant, ce qui a été détruit peut être reconstruit mais la personne sera à tout jamais différente* ». Cependant, la réparation peut prendre diverses formes telles que : la condamnation de l'auteur, la compensation financière, des excuses, la réparation du tort causé, etc, mais malgré tout, l'entier de ce qui a été détruit ne sera jamais réparé. La notion de temps est importante pour les victimes dans ce cadre, car si la proposition de réparation arrive trop tôt ou au contraire trop tard, elle pourra être rejetée par les victimes et n'aura plus de sens.

Toutes ces étapes peuvent difficilement se faire sans le soutien, la présence, le regard, l'empathie et l'authenticité de l'entourage, mais aussi des professionnels. Indépendamment du rôle ou de notre statut professionnel, nous pouvons tous, à un moment donné, représenter un secours pour les personnes ayant subi des traumatismes en adoptant une attitude respectueuse, accueillante et en nous montrant à l'écoute. Il est essentiel d'aider les victimes à mobiliser leurs ressources et à contacter les partenaires susceptibles de leur offrir un accompagnement optimal pour leur reconstruction⁷⁵.

⁷⁵ Ibid, p. 139-140

5.4 LES PRATIQUES DES PROFESSIONNELS

Lors de l'accompagnement de victimes de violences au sein du couple, les professionnels doivent tenir compte de plusieurs éléments. Nous en avons sélectionné quelques-uns en expliquant pour chacun leur importance dans la prise en charge de victimes.

Il faut aussi préciser qu'en parvenant à dépister et à mettre un terme à des actes de violence dès le début d'une relation amoureuse, les professionnels permettent d'éviter de nombreuses souffrances.

L'accueil des victimes par le professionnel est un élément fondamental dans l'accompagnement. Cependant, l'entrée en matière n'est pas évidente. La conséquence d'une attitude bienveillante de la part du professionnel peut réveiller des souffrances emmagasinées par les personnes victimes. Les rejets ne sont donc pas rares et peuvent décourager les intervenants s'ils ne s'y sont pas préparés. En tant qu'accompagnant, il faut rester proche des victimes mais discret et simplement disponible pour écouter ce qu'elles souhaitent nous dévoiler. Cette attitude n'est pas facile à comprendre pour des personnes victimes. Pour certaines jeunes femmes victimes, les comportements évidents à adopter envers elles seraient plutôt la cruauté, le fait d'être utilisées ou amadouées puisque c'est ce qu'elles ont vécu dans leur relation amoureuse. Elles restent donc méfiantes, ce qui est une réaction normale voire saine. Cette méfiance représente un outil de survie.

5.4.1 Les indicateurs des violences chez les victimes

Plusieurs signes, certains plus flagrants que d'autres, peuvent interpeler et faire penser que des jeunes femmes sont victimes de violence. Les professionnels doivent donc y être très attentifs afin d'agir au plus vite en cas de suspicion de violence dans un couple d'adolescents⁷⁶.

Il y a tout d'abord les symptômes physiques comme les bleus, les marques. Il y a également la discordance entre certaines blessures et leurs justifications. Par rapport aux comportements adoptés par les filles victimes et leur état émotionnel, il peut y avoir de la gêne de leur part, de la tristesse, de la honte, de l'anxiété. Bien que se montrant réticentes face aux questions de leur interlocuteur, elles y répondent brièvement sans toutefois regarder celui-ci dans les yeux. Elles sursautent facilement et regardent furtivement autour d'elles. Elles ressentent de la culpabilité et ont des difficultés à prendre des décisions. Elles minimisent la violence dont elles sont victimes et trouvent des excuses à leur compagnon. Elles considèrent la jalousie de ceux-ci ou leur façon de les dominer comme une preuve d'amour de leur part. Elles perdent confiance en elles et donnent moins leur avis surtout lorsque leur copain est là. Elles se replient sur elles-mêmes et se sentent dépressives⁷⁷.

Elles démontrent un changement de leur comportement et de manière générale dans leur vie : manque de motivation pour aller à l'école, chute des résultats scolaires. Elles prennent de la distance avec leur cercle d'amis et mettent un terme aux activités qu'elles aiment pratiquer pour se consacrer à leur partenaire.

⁷⁶ Adresse URL : http://www.euowrc.org/05.education/education_fr/07.edu_fr.htm (consultée le 3 octobre 2011)

⁷⁷ Adresse URL : http://www.euowrc.org/05.education/education_fr/07.edu_fr.htm (consultée le 3 octobre 2011)

5.4.2 Le rôle des professionnels dans l'accompagnement

Le rôle des professionnels dans l'accompagnement de victimes de violences est, d'une part, d'avoir connaissance des mythes et préjugés en rapport avec les violences au sein du couple véhiculés par la société. Nous avons donc trouvé intéressant d'aborder brièvement ce thème en citant ci-dessous quelques-uns d'entre eux⁷⁸. La liste n'est cependant pas exhaustive.

- La jalousie représente une preuve d'amour.
- Les filles qui subissent des violences dans leur relation amoureuses sont faibles et soumises.
- Les hommes adoptent des comportements violents car ils ont consommé de la drogue ou de l'alcool.
- La violence dans les couples d'adolescents est moins grave que celle se manifestant dans les couples d'adultes.
- L'amour permet de changer les comportements violents du partenaire.
- Cela ne sert à rien de venir en aide aux femmes victimes de violences dans leur relation amoureuse puisqu'elles retourneront avec un autre partenaire violent.
- S'il y a rupture, il n'y aura plus de violence.
- L'homme s'est montré violent envers sa partenaire car il a perdu le contrôle.

Toutes ces phrases « clichés » que nous entendons souvent renforcent les rôles des victimes ainsi que celui des auteurs de violences. En effet, elles permettent de déresponsabiliser les auteurs et entraînent le doute et la culpabilité chez les victimes⁷⁹.

Tous ces préjugés soulèvent chez les professionnels un certain nombre de questions telles que : « Pourquoi les victimes ne mettent-elles pas fin à la relation ? », « Pourquoi trouvent-elles des excuses au comportement de leur partenaire ? », « Pourquoi refusent-elles de porter plainte ? », etc. Toutes ces questions peuvent être éclaircies grâce au cycle de la violence. C'est pourquoi il est essentiel pour les professionnels de bien intégrer ce processus. En effet, il leur permet de ne pas agir d'une part selon leurs préjugés et, d'autre part, dans le cas où la victime est une jeune, fait comprendre que l'ambivalence des victimes n'est pas en lien avec la période de l'adolescence mais bien avec la dynamique d'une relation violente dans le couple.

Evidemment, il n'est pas possible pour les professionnels d'agir durant les moments où la violence n'est pas présente entre les deux partenaires. Lorsque la femme excuse son compagnon pour le comportement qu'il a eu, le couple redevient stable. C'est le moment où les deux pensent ou aimeraient se convaincre que les soucis sont terminés⁸⁰.

De plus, il arrive couramment que nous (entourage des victimes et/ou professionnels) enfermions les victimes dans leur statut en pensant les aider, c'est ce que nous appelons la

⁷⁸ Adresse URL : http://www.euowrc.org/05.education/education_fr/07.edu_fr.htm (consultée le 3 octobre 2011)

⁷⁹ Adresse URL : http://www.euowrc.org/05.education/education_fr/07.edu_fr.htm (consultée le 3 octobre 2011)

⁸⁰ Cf : cycle de la violence, phase 4 p.30

victimisation. « *On appelle victimisation le processus par lequel une personne qui a été victime d'une situation traumatisante a intégré cette position de victime dans son psychisme à un tel point qu'elle ne connaît plus d'autre rôle que celui-là. Ce rôle de victime et les comportements qui lui sont associés sont amenés à se rejouer perpétuellement de façon conscience ou inconsciente.*⁸¹ »

Il est fondamental pour les professionnels de prendre garde, lorsqu'ils accompagnent des victimes de violences au sein du couple, à ne pas se laisser influencer par leurs éventuels préjugés. Ils risqueraient alors de les revictimiser⁸².

La victimisation secondaire

Pendant l'accompagnement par les professionnels, les victimes se confrontent à une nouvelle répercussion. Le fait de ne pas quittancer la souffrance de ces jeunes femmes ou de ne pas prendre en considération la situation vécue ou leur statut de victimes provoquent chez elles un nouveau traumatisme appelé victimisation secondaire⁸³.

Il est nuisible pour les victimes de les surprotéger et de leur accorder certaines facilités par compensation de leur souffrance. Les personnes qui reconstruisent le mieux leur estime d'elles-mêmes sont celles qui accomplissent une ou des actions qui les rendent fières d'elles. Pour venir en aide aux victimes de manière favorable dans cette reconstruction, il est essentiel de leur donner des occasions de pouvoir connaître des succès dans tous les domaines (professionnel, personnel, etc). Si les intervenants limitent trop les personnes à leur statut de victimes, ils risquent de les priver des raisons qui les rendraient fières et donc les empêchent de se reconstruire.

5.5 LE CADRE LÉGAL

Pour notre travail de recherche, il est nécessaire de se référer au cadre légal. Il existe deux grands domaines du droit en Suisse :

- Le Droit Public qui *régit à l'organisation de l'Etat, son fonctionnement et les services publics.*⁸⁴
- Le Droit Privé qui *traite des rapports juridiques privés entre les personnes.*⁸⁵

Dans le cadre de notre recherche, nous allons nous intéresser plus précisément au Droit Pénal qui fait partie du droit public, mais également à la nouvelle Loi sur l'Aide aux Victimes d'Infractions. Il est important de relever les droits et la définition des victimes selon les centres LAVI puisqu'il en existe un à proximité de chez nous.

⁸¹ Adresse URL : <http://sites.google.com/site/mikizikwe/lavictimisation> (consultée le 10 novembre 2011)

⁸² De plus, il existe deux types de victimisations⁸² :

La victimisation primaire qui regroupe les conséquences liées à l'agression, comme par exemple : coups, blessures, choc émotif, etc. Cette victimisation est évidente pour tout le monde, y compris la victime et la victimisation secondaire que nous avons défini ci-dessus.

⁸³ ROMITO. *Comment les services sociaux et de santé répondent-ils aux besoins des femmes violentées ?* In : GILLOZ Lucienne [et al]. *Voir et agir. Responsabilités des professionnel-le-s de la santé en matière de violence à l'égard des femmes.* Genève : Editions Médecine & Hygiène. 2003

⁸⁴ CESLA Amarelle. *Droit Suisse.* Le Mont-sur-Lausanne. Editions Loisirs et Pédagogie SA, 2008, p.16

⁸⁵ Ibid p.18

5.5.1 Le Droit Pénal

Selon Amarelle Cesla (2008), le droit pénal punit l'ensemble des actes qui menacent la sécurité et l'intégrité des personnes ou des biens en listant les comportements condamnables et interdits. Le droit pénal fait partie du domaine de droit public et de ce fait, son but est de garantir l'ordre public.

Le droit pénal prévoit la liste des sanctions encourues pour un délit commis et fixe les peines et les mesures ainsi que l'exécution de celles-ci.

La poursuite des infractions

En droit pénal, il y a deux possibilités de poursuite des infractions : la poursuite d'office ou le dépôt de plainte.

Les infractions poursuivies d'office

C'est un délit qui est automatiquement poursuivi par la loi. Les victimes n'ont pas nécessairement besoin de dénoncer la situation pour que la procédure se mette en place. Lors d'une infraction poursuivie d'office, tout citoyen peut dénoncer la situation, que ce soit un mineur, une personne qui souhaite rester anonyme, le voisin, etc. « *Les autorités (police et justice) ont l'obligation de poursuivre l'auteur suite à l'intervention de la police ou sur simple dénonciation, même si la victime n'a pas porté plainte.* »⁸⁶

« *Les infractions suivantes sont poursuivies d'office : la menace au sein du couple, la contrainte, la séquestration, l'enlèvement, les voies de fait réitérées et les lésions corporelles simples au sein du couple, ou si l'auteur-e a fait usage de poison, d'une arme ou d'un objet dangereux, des lésions corporelles graves, la contrainte sexuelle, le viol, la pornographie, l'encouragement à la prostitution, l'omission de prêter secours, la mise en danger de la vie d'autrui, l'homicide, etc. Depuis 2004, le code pénal ne fait plus de distinction pour la contrainte sexuelle et le viol entre une victime mariée, partenaire ou n'importe quelle autre victime ; toutes ces infractions sont poursuivies d'office.*⁸⁷ »

Nous souhaitons définir brièvement certains actes de violence domestique poursuivis d'office cités ci-dessus⁸⁸ :

- **Les voies de fait réitérées :**

Elles correspondent à de la violence physique qui n'entraînent pas de séquelles au niveau physique ou de la santé (ex : gifle, bousculade, cheveux tirés ou arrachés, etc). C'est par leur caractère répétitif dans le couple qu'elles sont poursuivies d'office.

- **Les lésions corporelles simples :**

Ce sont des blessures pouvant être contrôlées par un médecin puis guéries mais qui ont des répercussions sur l'intégrité corporelle ou la santé (ex : brûlures, hématomes, morsures, etc).

⁸⁶ Adresse URL : http://www.violencequefaire.ch/fr/agr/loi/violence_interdite/index.php (consultée le 2 juin 2009)

⁸⁷ Violence conjugale : dépistage – soutien – orientation des personnes victimes. Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes du canton de Vaud, Lausanne 2006, p. 16

⁸⁸ Adresse URL : <http://www.centrelavi-ge.ch/index.php?q=victimes-que-faire/violences-conjugales/informations-detaillees/la-poursuite-d-office-et-les> (consultée le 1er novembre 2011)

- **Les menaces :**

C'est un ensemble de paroles graves pouvant faire peur à la personne ou la terrifier (ex : menace de mort, etc.)

- **Les viols et les contraintes sexuelles :**

Il s'agit de tout acte sexuel forcé sous contrainte. Leur gravité est tout autant considérée, que l'auteur soit connu ou non de la victime, qu'il entretienne une relation ou non avec elle.

- **Les lésions corporelles graves :**

Elles correspondent en partie aux lésions corporelles simples mais les conséquences sont ici plus graves. En effet, les blessures sont permanentes et atteignent l'intégrité physique et psychique de l'individu (ex : mutilation, défiguration, invalidité, etc).

- **Les séquestrations :**

Il s'agit d'actes qui ont pour but d'enfermer une personne contre son gré.

- **Les contraintes :**

C'est le fait de se montrer violent ou menaçant dans le but de forcer quelqu'un à faire quelque chose qu'il ne souhaite pas, ou au contraire l'empêcher de faire ce dont il a envie.

- **L'homicide ou tentative d'homicide :**

Il correspond au fait de mettre ou de tenter de mettre fin à la vie d'une personne.

En conclusion, par rapport aux menaces, aux voies de fait réitérées et les lésions corporelles simples, la poursuite se fait d'office quand⁸⁹ :

- Le couple est marié même dans le cas où les partenaires ne vivent pas ensemble.
- Les concubins hétérosexuels ou homosexuels qui font ménage commun.
- Le couple divorcé ou les concubins séparés depuis moins d'une année.

Néanmoins, il est essentiel de préciser que les victimes ont à ce jour la possibilité de demander la suspension de la procédure. Cependant, les autorités pénales peuvent refuser la requête de suspension si elles jugent que les victimes l'ont faite sous pression de leur partenaire ou d'une autre personne (ex : avocat). La procédure ne peut être réengagée uniquement sur demande des victimes dans un délai de six mois, sinon l'affaire sera définitivement classée⁹⁰.

Les infractions poursuivies sur plainte

Amarelle Cesla (2008)⁹¹ explique que certaines infractions ne sont pas poursuivies d'office et nécessitent le dépôt d'une plainte auprès des autorités publiques (police, juge, ministère public) dans les trois mois qui suivent le jour de l'infraction, pour que la procédure pénale se mette en place.

⁸⁹ Adresse URL : <http://www.centrelavi-ge.ch/index.php?q=victimes-que-faire/violences-conjugales/informations-detaillees/la-poursuite-d-office-et-les> (consultée le 1er novembre 2011)

⁹⁰ MÖSCH PAYOT Peter. *La situation juridique actuelle en matière de violence domestique en Suisse : innovations, contexte, questions*. Questions au féminin. 2008, p. 24-25

⁹¹ CESLA Amarelle. *Droit Suisse*. Le Mont-sur-Lausanne. Editions Loisirs et Pédagogie SA, 2008, p.63

Le Code Civil Suisse

Un nouvel article 28b⁹² du Code Civil Suisse est entré en vigueur en cas de violence, de menace ou de harcèlement. Il s'agit d'une mesure d'éloignement qui offre une protection aux victimes. Ces dernières auront le droit de faire appel à la justice afin d'empêcher l'auteur de violence de pénétrer dans un périmètre déterminé autour de leur domicile, de leur travail etc, de fréquenter certains endroits ou de tenter de les contacter quel que soit le moyen utilisé pour le faire. Il est possible que l'auteur soit délogé instantanément en cas de crise et ce pour une période déterminée.

5.5.2 La nouvelle Loi Fédérale sur l'Aide aux Victimes d'Infractions (nLAVI)

Comme le droit pénal prévoit des sanctions à l'encontre de l'auteur, une loi a été créée en vue de soutenir les victimes. La Loi Fédérale sur l'Aide aux Victimes d'Infractions (LAVI) a été créée en 1993 et fut revisitée en 2009. A ce jour, elle se nomme nLAVI (La nouvelle Loi Fédérale sur l'Aide aux Victimes d'Infractions).

L'application de cette présente loi a été confiée aux cantons, bien que le cadre général soit fixé par la loi fédérale.

La définition de la victime selon la LAVI est la suivante : « *Toute personne qui a subi, du fait d'une infraction, une atteinte directe à son intégrité corporelle, sexuelle ou psychique (victime), que l'auteur ait été ou non découvert, ou que le comportement de celui-ci soit ou non fautif.* » (art.2 al.1)⁹³

Les personnes victimes doivent remplir de façon cumulative les trois critères suivants pour être reconnues en qualité de victimes au sens de la LAVI :

- La personne doit avoir été atteinte dans son intégrité physique, psychique et /ou sexuelle. Cet acte doit avoir causé des dommages passagers ou durables dans le quotidien de la victime.
- L'acte commis doit être reconnu comme illicite par le code pénal suisse.
- Le dommage doit être une conséquence directe de l'infraction. Cet acte illicite était dirigé contre une personne,

et ceci indépendamment du fait que l'auteur soit connu ou non, condamné ou non.

⁹² Voir Annexe B : Art 28b du code civil Suisse

⁹³ Adresse URL : http://www.centrelavi-ge.ch/index.php?id_page=54 (consultée le 26 août 2009)

Cette définition englobe les personnes victimes de diverses infractions, déterminées par le Code Pénal suisse (CP) :

Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle :

- *lésions corporelles simples ou graves (art.122 et 123 CP)*
- *agression (art. 134 CP); brigandage (art.140 CP)*
- *lésions corporelles suite à des accidents de la circulation causés par des tiers fautifs (art.125 CP s'il existe une infraction à la LCR (loi sur la circulation routière).*

Infractions contre l'intégrité sexuelle :

- *viol ou tentative de viol (art.190 CP), contrainte sexuelle (art.189 CP), harcèlement sexuel (art. 198 CP)*
- *abus sexuels d'enfants (art.187 CP); inceste (art.213 CP)*
- *adultes victimes d'abus sexuels ou d'inceste dans l'enfance.*

Infractions contre la liberté :

- *menaces (art.180 CP), contrainte (art.181 CP), séquestration et enlèvement (art.183 CP)*
- *prise d'otage (art.185 CP). »⁹⁴*

Il faut souligner que la LAVI bannit en général les voies de fait qui, selon leur définition en droit pénal correspondent à une violence n'entraînant pas de blessures ni coups. Les violences psychologiques non définies comme infractions par le code pénal sont également évincées. Ce sont par exemple les humiliations, le chantage, etc. Les dommages ayant trait à l'honneur tels que la diffamation, la calomnie, l'injure, et ceux concernant le patrimoine, comme les vols, abus de confiance, etc. sont aussi exclus de la LAVI.

Il est de la responsabilité des centres de consultation de définir s'il est possible d'entrer en matière compte tenu des conditions de la qualité de la victime LAVI.

Les prestations de la nLAVI

Il convient de préciser qu'il n'est pas nécessaire que les personnes victimes portent plainte pour qu'elles puissent bénéficier de prestations LAVI. La LAVI prévoit une aide en trois volets⁹⁵ :

Les conseils et les aides financières :

Les centres LAVI fournissent des conseils et des aides financières dans le but de prendre en charge certains frais occasionnés par l'infraction, à court terme, voire à plus long terme selon les cas.

⁹⁴ Adresse URL : http://www.centrelavi-ge.ch/index.php?id_page=54 (consultée le 26 août 2009)

⁹⁵ STOFER Véronique. *La loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI)* In : EHRENZELLER/GUY-ECABERT/KUHN. *La nouvelle loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions*. Dike. St-Gallen : 2009 p.216

Les centres offrent des informations sur les différentes formes d'aides existantes, telles que les aides médicales, juridiques, psychologiques, matérielles et sociales, et comment les trouver. Si nécessaire, les centres de consultation LAVI procurent également un hébergement d'urgence aux victimes et à leurs proches pour répondre au besoin de protection⁹⁶.

Le travail des centres LAVI est également d'accompagner les victimes d'agression dans une reconstruction psychique. Pour ce faire, les professionnels des centres sont là pour mettre en confiance les personnes victimes, pour qu'elles se sentent hors de danger et qu'elles soient débarrassées de leurs peurs. Pour les victimes, il est également primordial de débiter une réflexion sur la responsabilité des différents acteurs présents dans la situation (auteur, victime, Etat). Ces réflexions doivent leur permettre de prendre du recul afin que petit à petit, elles puissent donner du sens à ce qu'elles ont vécu.⁹⁷

Les professionnels des centres LAVI ont comme mission d'écouter sans jugement les victimes qui viennent dévoiler leur mal-être ou l'évènement qu'elles ont subi. Les professionnels peuvent jouer un rôle de relais vers les différents intervenants que les personnes victimes sont amenées à voir, telles que les policiers, les médecins, les juges etc.

Protections et droits de la victime dans la procédure pénale :

Il s'agit de mesures juridiques particulières pour intégrer les victimes lors de leur procès.

Les professionnels travaillant au sein des centres LAVI sont soumis au secret (art. 11 nLAVI). Ce dernier ne peut être levé que lorsque la personne concernée y consent. Il faut préciser dans le cas des mineurs que : « *Si l'intégrité physique, psychique ou sexuelle d'une victime mineure ou d'un autre mineur est sérieusement mise en danger, les personnes travaillant pour un centre de consultation peuvent en aviser l'autorité tutélaire et dénoncer l'infraction à l'autorité de poursuite pénale.*⁹⁸ »

Les droits de la victime sont⁹⁹ :

- **Le droit à la protection**, comme la possibilité de demander le huis clos lors d'un procès, la non confrontation avec l'auteur à la police, chez le juge et lors du procès, le caviardage de ses coordonnées en cas de menaces de mort graves.
- **Le droit à l'accompagnement** d'une personne de confiance, collaborateurs-trices d'un centre LAVI ou autres, à la police, chez le juge, au tribunal, qui comprend la préparation à une audience, une discussion sur les attentes de la justice et les possibles frustrations.
- **Le droit d'être entendu par une personne de même sexe** : un-e intervenant-e LAVI, un-e inspecteur-trice, un-e juge, etc.

⁹⁶ STOFER Véronique. *La loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI)*. In : EHRENZELLER/GUY-ECABERT/KUHN. *La nouvelle loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions*. Dike. St-Gallen : 2009 p. 217-218

⁹⁷ Pour de plus amples informations, le texte intégral de la nouvelle Loi Fédérale sur l'Aide aux Victimes d'Infractions se trouve sur le site de la Confédération Suisse : <http://www.admin.ch/ch/f/rs/3/312.5.pdf>

⁹⁸ CONFEDERATION SUISSE. *Loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions*. Les autorités fédérales de la Confédération suisse. Adresse URL : <http://www.admin.ch/ch/f/rs/3/312.5.fr.pdf> (consultée le 1er novembre 2011)

⁹⁹ JAQUIER Pierre. *Bref bilan statistique de la LAVI, principes de travail et droits de la victime*. In : EHRENZELLER/GUY-ECABERT/KUHN. *La nouvelle loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions*. Dike. St-Gallen : 2009 p. 241-242

- **Le droit d'être informé**, au premier stade par la police, de l'existence des centres de consultation, puis dans la nouvelle LAVI des prestations de ces centres, du délai pour les demandes d'indemnisation et de réparation morale.
- **Le droit de faire valoir ses prétentions civiles** : de chiffrer le dommage au moment du procès pénal.
- **Le droit pour les victimes mineures** de ne pas être confrontées avec le prévenu quand il s'agit d'infractions contre l'intégrité sexuelle ou quand, pour les autres infractions, la confrontation pourrait entraîner un traumatisme psychique, et le droit, en principe, à ne pas être soumis à plus de deux auditions sur l'ensemble de la procédure.

L'indemnisation et la réparation morale :

L'indemnisation consiste en la prise en charge par l'Etat, des frais occasionnés par l'infraction. La réparation morale consiste en une compensation pécuniaire des conséquences de l'infraction. Ce volet répond au droit suivant :

- **Le droit, sous certaines conditions, à une indemnisation et une réparation du dommage** par le canton où a eu lieu l'infraction en cas d'insolvabilité de l'auteur, de fuite ou de non identification pour les victimes suisses ayant un domicile en Suisse au moment de l'infraction. Rappelons que le droit à une indemnisation et à la réparation du dommage pour une victime suisse lésée par une infraction à l'étranger disparaîtront dans la nouvelle LAVI qui entrera en vigueur en janvier 2009. »

6. METHODOLOGIE

Dans ce chapitre, nous allons tout d'abord décrire brièvement nos hypothèses. Puis, nous expliciterons le terrain défini ainsi que l'échantillon des personnes que nous souhaitons interroger. Pour terminer, nous exposerons la technique de récolte des données utilisée ainsi que les risques liés à cette méthode.

6.1. HYPOTHÈSES

Voici les hypothèses que nous avons posées et que nous souhaitons vérifier au terme de ce travail de recherche :

Hypothèse 1 :

Les professionnels informent les adolescentes concernées qu'elles sont victimes de violences au sein du couple en leur expliquant à quoi correspond cette problématique et travaillent sur la dimension de culpabilité. Le but est que les jeunes filles prennent conscience de la situation.

Indicateurs :

- a) Expliquer les différentes formes de violence qui existent au sein du couple.
- b) Définir la notion de victime de violence dans les relations amoureuses.
- c) Présenter le cycle de la violence.
- d) Présenter le cadre légal qui interdit la violence au sein du couple.
- e) Prévoir des activités telles que des jeux de rôle pour que ces jeunes femmes puissent se rendre compte par elles-mêmes et de manière concrète qu'elles sont des victimes.
- f) Regarder un film en rapport avec la violence au sein du couple et discuter de ce qui a été vu et ressenti avec les adolescentes victimes.

Il s'agit dans cette première hypothèse de dire que l'accompagnement par les professionnels des adolescentes victimes de violences nécessite à un moment donné que ceux-ci aient une discussion avec elles, sous forme d'entretiens par exemple. Les professionnels se doivent d'offrir un accueil chaleureux aux victimes ainsi que de se montrer disponibles afin de créer une relation de confiance¹⁰⁰. Le but est que ces jeunes puissent prendre conscience de leur situation. Pour ce faire, les intervenants leur donnent tout d'abord une définition des violences et des éléments qui s'y rapportent (victime, cycle de la violence, cadre légal).

Nous pensons également qu'il est fondamental que les professionnels effectuent un travail autour de la culpabilité ressentie par les victimes par rapport à la situation de violence qu'elles subissent.

¹⁰⁰ Adresse URL : <http://www.redpsy.com/infopsy/resilience2.html> (consultée le 9 novembre 2009)

Hypothèse 2 :

Les professionnels informent les adolescentes victimes de violences dans les relations amoureuses du réseau à contacter pour les accompagner dans cette démarche.

Indicateurs :

- a) Expliciter à ces jeunes femmes la mission des différentes structures susceptibles de les aider et les contacter avec elles.
- b) Aller rencontrer un professionnel de ces structures avec les adolescentes.
- c) Aller déposer plainte avec elles.

Concernant cette hypothèse, nous voulions mettre en évidence le fait que l'accompagnement des victimes de violences par les professionnels relève du travail en réseau. En effet, selon Gachet Carole (2009)¹⁰¹, les victimes ont besoin de l'aide de différents professionnels tels que des médecins, des travailleurs sociaux, des psychologues, pour arriver à se reconstruire après avoir subi de la violence. Nous pensons donc que les intervenants exposent aux adolescentes victimes vers qui elles ont la possibilité de se tourner, toujours en fonction de la situation (degré de gravité, type de violence subie) et de leurs besoins. Nous souhaitons également relever ici que les professionnels accompagnent les adolescentes pour contacter les différents partenaires et/ou pour les rencontrer avec elles.

Hypothèse 3 :

- Le rôle des professionnels est également de faire prendre conscience aux adolescentes victimes de violences dans leur relation amoureuse qu'elles ne doivent pas culpabiliser, mais qu'elles ont le devoir de se protéger en mettant un terme à cette situation.

Indicateurs :

- a) Identifier avec ces adolescentes la représentation qu'elles ont de la victime et de l'auteur de violence au sein du couple.
- b) Mettre en place des jeux de rôles puis discuter du ressenti des « acteurs » afin que les jeunes femmes puissent prendre conscience qu'elles ne sont pas responsables de la situation.
- c) Inviter des femmes ayant été victimes de violences au sein de leur relation amoureuse afin qu'elles puissent témoigner.

Dans cette hypothèse, nous sous-entendons que la tâche des professionnels avec les victimes de violences consiste aussi à travailler sur la culpabilité ressentie par celles-ci en leur faisant comprendre que la situation n'est en aucun cas de leur faute. Cela correspond à la reconnaissance du statut de victime qui fait partie des trois « R » de la reconstruction de

¹⁰¹ GACHET Carole. *Aspects psychologiques de reconstruction chez les personnes victimes d'un évènement traumatique*. Op.cit. In : EHRENZELLER/GUY-ECABERT/KUHN. La nouvelle loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions. Dike. St-Gallen : 2009. p.136 à 140

celles-ci selon Carole Gachet (2009)¹⁰². En effet, une des finalités de cette phase est que la victime puisse laisser de côté ce sentiment de culpabilité. Il s'agit aussi dans cette hypothèse de dire que les professionnels tentent de responsabiliser les jeunes victimes par rapport à la suite de leur relation en leur faisant prendre conscience qu'elles doivent se protéger.

6.2 TERRAIN

Pour ce travail de recherche, nous avons décidé de récolter les informations qui nous étaient nécessaires auprès de différents professionnels travaillant dans des endroits qui accueillent des adolescentes entre quinze et vingt ans. Il s'agit d'institutions de type hébergement, d'institutions de type ambulatoire mais aussi de cabinets privés, d'associations ainsi que des services de l'Etat. Nous avons choisi les structures existant en Valais et avons aussi voulu élargir notre terrain sur le canton de Vaud afin d'avoir un échantillon assez conséquent.

Nous voulions notamment savoir si des activités spécifiques sont mises en place par rapport à la violence au sein des relations amoureuses, si cette dernière est un sujet tabou ou au contraire un sujet évoqué par les professionnels et s'il l'est, de quelle manière etc. Nous souhaitons en outre connaître les stratégies utilisées concrètement par les intervenants pour accompagner les adolescentes victimes de violences au sein du couple.

Pour les structures du canton de Vaud, nous avons effectué quelques recherches internet. En effet, les connaissant peu voire pas du tout, nous les avons choisies en fonction des informations que nous avons pu consulter sur un site présentant les diverses institutions de tous les cantons¹⁰³.

En ce qui concerne les structures valaisannes, nous désirions contacter toutes celles dont nous avons déjà entendu parler ou que nous connaissions. En effet, en Valais, le nombre d'institutions accueillant des adolescents est restreint. Pour certaines d'entre elles, qui comportent plusieurs bâtiments selon l'âge, et/ou du sexe des jeunes, nous avons une idée précise de ceux qui nous intéressaient particulièrement¹⁰⁴.

¹⁰² GACHET Carole. *Aspects psychologiques de reconstruction chez les personnes victimes d'un évènement traumatique*. In : EHRENZELLER/GUY-ECABERT/KUHN. La nouvelle loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions. Dike. St-Gallen : 2009. p. 136.140

¹⁰³ Adresse URL : <http://www.guidesocial.ch/fr/searchs/>

¹⁰⁴ Par exemple, pour une des institutions, nous souhaitons questionner un professionnel travaillant dans une des deux villas où résident les jeunes entre quinze et dix-huit ans. En ce qui concerne une des autres structures, nous avons sélectionné un des centres en particulier puisque celui-ci reçoit également des adolescents entre quinze et dix-huit ans et en priorité des jeunes filles. Enfin, un troisième établissement composé de plusieurs lieux de vie a aussi beaucoup retenu notre attention étant donné que l'un des foyers accueille uniquement des filles.

6.3 ECHANTILLON

Comme notre question de départ et nos objectifs de recherche se dirigent vers les professionnels du social et les stratégies qu'ils adoptent dans l'accompagnement des adolescentes victimes¹⁰⁵ de violence dans les relations amoureuses, c'est donc ceux-ci que nous avons décidé d'interroger. Notre échantillon s'est porté sur plusieurs statuts professionnels : des éducateurs sociaux, des assistants sociaux et des psychologues.¹⁰⁶

Notre but initial était d'effectuer seize entretiens dont huit avec des psychologues et les huit autres avec des travailleurs sociaux. Pour ce faire, nous avons contacté au total une quarantaine de professionnels.

6.3.1 Critères

Nous avons déterminé certains critères pour chacun des deux groupes :

Des éducateurs sociaux et des assistants sociaux

- travaillant dans des institutions de type hébergement, des institutions de type ambulatoire, des cabinets privés, des services de l'Etat ou des associations sur les cantons de Vaud ou en Valais,
- formés en tant qu'éducateur social ou assistant social et non pas des stagiaires. Il est important pour nous que les personnes interrogées aient déjà une certaine expérience,
- ayant ou ayant eu un suivi régulier voire quotidien des adolescentes,
- travaillant ou ayant travaillé avec des adolescentes entre quinze et vingt ans puisque cela correspond à la population cible de notre travail,

¹⁰⁵ La tranche d'âge que nous avons déterminée va de quinze à vingt ans. Si nous avons décidé de cibler la population adolescente dès quinze ans, c'est parce que selon nous, c'est à partir de cet âge-là que commencent aujourd'hui en moyenne les relations amoureuses et les premières relations sexuelles. Avant, il peut y avoir ce que nous appellerions des « flirts » mais nous ne considérons pas cela comme de réelles relations de couple. Nous avons pu confirmer notre hypothèse grâce aux recherches que nous avons effectuées. En effet, nous avons trouvé que selon une étude suisse (Michaud & Narring, 1997), et une étude allemande (Fend, 2000), l'âge moyen des premières relations sexuelles se situe actuellement entre quatorze et quinze ans. Bien que durant notre formation HES, nous ayons appris que la période de l'adolescence peut aller jusqu'à vingt-cinq ans, nous avons ciblé ici jusqu'à vingt ans. En recherchant des institutions à contacter, nous nous sommes rendu compte qu'après vingt ans, les personnes se trouvent dans des institutions pour adultes. De plus, la prise en charge n'est certainement pas la même pour des adolescentes victimes de violence au sein du couple que pour des femmes adultes.

¹⁰⁶ Nous avons tout d'abord choisi d'interroger uniquement des éducateurs sociaux et des psychologues. Ce qui nous avait poussées à sélectionner ces deux statuts professionnels était que, d'une part, les éducateurs sociaux partagent la vie quotidienne des usagers. Pour cette raison, nous trouvions intéressant de connaître les signes qui les amènent à suspecter de la violence au sein du couple chez une adolescente, quel processus ils mettent alors en place, etc. D'autre part, leur manière de travailler avec des jeunes femmes présentant la problématique de la violence dans les relations amoureuses nous interpelait tout particulièrement aussi car nous avons décidé de faire d'éducatrice sociale notre métier.

De plus, nous pensions que les psychologues pourraient compléter nos recherches en nous parlant de leurs propres stratégies utilisées lorsqu'ils se retrouvent face à ces adolescentes. Nous imaginions que leur approche s'avérerait totalement différente de celle des éducateurs sociaux. Cependant, nous sommes d'avis que la collaboration entre éducateurs sociaux et psychologues est nécessaire pour une prise en charge adéquate de ces adolescentes.

Après avoir parlé avec plusieurs professionnels du social, nous avons constaté qu'il fallait élargir notre échantillon et ne pas seulement nous cantonner aux deux champs professionnels précités. Nous avons alors décidé de prendre en compte également les assistants sociaux travaillant avec des adolescents entre quinze et vingt ans dans le canton de Vaud ou en Valais.

- ayant dû gérer ou gérant actuellement des situations de violence au sein du couple chez une adolescente, qu'elle soit verbale, physique et/ou psychologique.

Des psychologues

- travaillant dans des institutions de type hébergement, des institutions de type ambulatoire, des cabinets privés, des services de l'Etat ou des associations dans les cantons de Vaud ou du Valais,
- formés en tant que psychologue et non pas des stagiaires. Il est important pour nous que les personnes interrogées aient déjà une certaine expérience,
- ayant ou ayant eu un suivi régulier voire quotidien des adolescentes,
- travaillant ou ayant travaillé avec des adolescentes entre quinze et vingt ans puisque cela correspond à la population cible de notre travail,
- ayant dû gérer ou gérant actuellement des situations de violence au sein du couple chez une adolescente, qu'elle soit verbale, physique et/ou psychologique.

6.3.2 Procédure

Nous avons recouru à la méthode « effet boule de neige » en envoyant une lettre par mail¹⁰⁷ à différents professionnels ainsi qu'à nos différents contacts (professeurs HES, superviseurs, anciens collègues, etc). Nous avons demandé à ces derniers de transmettre notre demande à leurs relations afin d'atteindre le plus de personnes susceptibles de correspondre à nos critères de recherche. Cette technique a beaucoup mieux fonctionné que le courrier¹⁰⁸ que nous avons envoyé dans un premier temps¹⁰⁹. Au total, quinze personnes nous ont répondu positivement dans un délai d'environ un mois et nous ont fixé un rendez-vous. Cela nous a permis d'élargir plus que prévu notre échantillon puisqu'une personne de Genève nous a répondu favorablement.

Le fait d'avoir opté pour l'envoi collectif et des entretiens anonymes a permis aux professionnels de se sentir libres de prendre la décision de nous rencontrer.

¹⁰⁷ Voir Annexe C : Mail envoyé aux professionnels et à nos différents contacts (professeurs, superviseurs, etc)

¹⁰⁸ Voir Annexe D : Lettre envoyée aux directions

¹⁰⁹ Au début, nous avons envoyé un courrier aux directions de structures accueillant des adolescents afin de leur soumettre notre projet et leur demander tout d'abord si celui-ci les intéressait et si c'était le cas, obtenir leur accord pour interroger les professionnels. Nous souhaitions demander à celles qui nous auraient donné leur approbation de transmettre la lettre aux différents éducateurs sociaux et psychologues correspondant aux critères afin de permettre aux personnes intéressées de nous contacter par la suite. Assez rapidement, nous nous sommes rendues compte que cette méthode ne portait pas vraiment ses fruits. En effet, les institutions qui nous répondaient le faisaient par la négative. La raison qui revenait souvent était qu'elles étaient peu ou pas du tout confrontées à des situations de violence. D'autres n'ont pas pris la peine de nous répondre.

6.4 TECHNIQUE DE RÉCOLTE

Nous avons choisi la démarche qualitative pour la récolte de nos données. Cette méthode vise la qualité des entretiens et non pas la quantité (nombre de réponses). De ce fait, la technique qui nous a paru la plus adéquate est celle des entretiens semi-directifs. Pour ce faire, nous avons préparé une grille d'entretien¹¹⁰ afin d'avoir des interrogations précises et en lien avec notre question de recherche et nos hypothèses de départ. L'entretien nous a paru adéquat car en cas de non compréhension d'une question, la personne interviewée pouvait nous demander des précisions. De plus, nous trouvions plus enrichissant pour notre analyse d'avoir un échange direct avec le professionnel. En effet, cela permettait d'avoir une réelle discussion avec lui et de pouvoir recentrer le sujet en cas de besoin notamment grâce aux sous-questions que nous avons préparées au préalable. Le fait de préparer à l'avance les questions à poser nous paraissait très judicieux car cela nous permettait d'avoir un fil rouge lors des entretiens et de ne pas risquer de nous éloigner du sujet.

Après avoir effectué notre guide d'entretien, nous l'avons dans un premier temps testé sur trois professionnels du social. Ils nous ont donné différents conseils et fait des remarques par rapport à nos questions. Suite à cela, nous avons quelque peu réadapté notre guide d'entretien.

Nous avons utilisé un dictaphone pour enregistrer les entretiens afin de faciliter leur retranscription. Le but de cet outil était également de nous permettre d'avoir un contact avec le professionnel et de pouvoir échanger, contact qui aurait été plus difficile si nous avions dû en même temps prendre des notes et poser des questions. Nous avons demandé aux différentes personnes avant chaque entretien si elles étaient d'accord d'être enregistrées et cela a toujours été le cas. Nous avons par la suite retranscrit dans leur intégralité chaque entretien, ce qui s'est avéré un travail fastidieux mais au final très utile pour l'analyse des données. En effet, cela nous a permis d'avoir l'intégralité des différents discours des professionnels à portée de mains, et ainsi de pouvoir trier les informations récoltées sous forme de tableau.

En outre, nous avons choisi d'être présentes les deux lors de chaque interview. Chacune à tour de rôle a mené un entretien, tandis que l'autre avait plus un rôle d'observatrice, prenait quelques notes au besoin et pouvait quand même intervenir. En effet, cela nous a permis d'avoir, par la suite, lors de l'analyse des données, deux points de vue différents. Tous les entretiens ont été enregistrés avec l'accord des professionnels.

Après avoir effectué les entretiens et les avoir tous retranscrits intégralement, nous avons procédé à l'analyse des données recueillies. Nous avons créé un tableau¹¹¹ dans lequel figurent quatre grands thèmes tirés de notre guide d'entretien ainsi que de nos hypothèses. Nous avons repris certaines citations percutantes des professionnels interviewés et les avons insérées dans ce tableau.

Nous avons procédé de la manière suivante : dans un premier temps, chacune de nous a rempli le tableau de son côté. Puis, nous avons comparé nos deux tableaux et réalisé un tableau commun après avoir discuté des divers points sur lesquels nous n'étions pas forcément en accord. Voici les quatre catégories figurant dans notre tableau d'analyse :

¹¹⁰ Voir Annexe E : Guide d'entretien

¹¹¹ Voir annexe A : Tableau récapitulatif

- les informations concernant les violences transmises par les professionnels aux adolescentes victimes,
- l'accompagnement par les professionnels des adolescentes victimes de violences,
- les interventions des professionnels du social au plan pénal,
- les stratégies concrètes mises en place par les professionnels pour accompagner les adolescentes victimes de violences.

Ensuite, nous avons effectué l'analyse transversale. Nous avons comparé pour chaque item les citations retenues issues des quatorze entretiens et nous en avons fait un résumé. Celui-ci débute par les éléments qui revenaient le plus fréquemment et se poursuit par ceux apparaissant le moins souvent.

Après avoir décrit toutes les données récoltées dans notre chapitre analyse, nous nous sommes rendu compte que certains éléments se retrouvaient dans plusieurs des catégories ci-dessus et d'autres se regroupaient. De ce fait, nous avons réorganisé notre analyse différemment en ne tenant plus compte des catégories initialement définies dans notre tableau récapitulatif.

6.5 RISQUES LIÉS À CETTE MÉTHODE

Nous avons conscience que certains professionnels pouvaient se sentir un peu mal à l'aise à l'idée d'être questionnés et enregistrés. En effet, certaines personnes arrivent mieux à s'exprimer par écrit. Ils risquaient d'autant plus de se sentir « bloqués » en voyant que nous étions deux. Nous leur avons précisé le rôle de chacune avant de commencer l'interview, à savoir que l'une d'entre nous était là pour poser les questions et l'autre en observatrice.

De plus, il fallait prendre garde au fait que l'enregistreur soit de bonne qualité. En effet, il arrive parfois qu'à la retransmission de l'interview nous ne comprenions pas tout ce qui avait été dit. Dans ce cas, il n'est pas évident de retranscrire le discours de manière exacte. Les informations retranscrites pourraient alors être faussées. En outre, si le dictaphone avait été endommagé, il n'aurait peut-être pas enregistré intégralement tout l'entretien voire pas du tout.

Il était aussi important de veiller à ce que les questions soient à la fois précises et ouvertes afin d'avoir un échange avec le professionnel.

Analyse des données



7. ANALYSE DES DONNEES

Nous allons tout d'abord vous présenter ci-dessous le profil des professionnels que nous avons rencontrés, puis l'analyse des données recueillies à partir du tableau expliqué dans le point 6.4.

7.1 PROFIL DES PERSONNES INTERVIEWÉES

Nous avons interrogé quinze personnes en quatorze entretiens¹¹². Parmi ces quinze personnes sept étaient formées en tant qu'éducateurs, trois femmes et quatre hommes, six psychologues, quatre femmes et deux hommes, et deux assistants sociaux, un homme et une femme dont un des deux ayant en plus une formation de superviseur. Ces professionnels ont entre trois et vingt-trois ans d'expérience professionnelle¹¹³ et travaillent au canton de Vaud, à Genève ainsi qu'en Valais.

7.2 FAÇON DE COMPRENDRE LA PROBLÉMATIQUE

Dans un premier temps, nous avons demandé aux professionnels leur définition de la violence, puis celle de l'auteur de violence, et enfin celle de la victime. Notre but était de savoir sous quels angles chacun d'eux appréhende ces différents termes.

Nous allons décrire, ci-dessous, les résultats récoltés pour la définition de la violence abordée de différentes manières par les professionnels.

7.2.1 La violence en général

Les différentes formes

Lorsque nous avons demandé aux professionnels de nous donner leur définition de la violence, plusieurs éléments sont ressortis. Sur quinze personnes interviewées, dix nous ont directement parlé des formes de violence qu'elles connaissent.

Voici les formes de violences qui sont ressorties avec des exemples pour chacune, issus de différents entretiens :

- **les violences psychologiques** : jalousie, chantage, manipulation
- **les violences physiques** : coups, donner une gifle, taper avec un sac à main, attraper par le bras

¹¹² En effet, lors d'un entretien, deux personnes ont participé et ont répondu simultanément à nos questions. La raison est qu'elles travaillaient dans la même institution et hors canton. Cela nous a donc permis de ne pas nous déplacer deux fois au même endroit.

¹¹³ Voir annexe F : Fiche d'identité des professionnels l'échantillon

- **les violences sexuelles** : relations sexuelles dans des lieux insalubres, contrainte à des relations sexuelles sans tenir compte des envies de la partenaire
- **les violences verbales** : menaces, insultes

Pour Astrid¹¹⁴, la *violence physique* est également présente dans les relations amoureuses chez les adolescents. Elle précise même que cette forme de violence peut aller très loin, malgré le fait que la relation ne comporte pas d'enjeux importants, c'est-à-dire, par exemple, que souvent les couples de jeunes ne dépendent pas économiquement l'un de l'autre. Elle nous dit également que, pour elle, la jalousie peut parfois être considérée comme une forme de violence.

En ce qui concerne les *violences sexuelles*, Myriam constate qu'elles sont passablement présentes dans la population adolescente.

Ismaël parle de la violence sexuelle comme étant une catégorie à part : « *C'est une forme particulière de violence qui contient les trois autres (physique, verbale, psychologique). Dans une agression sexuelle, vous avez automatiquement de la violence psychique, physique et pas toujours verbale, cela peut aussi se passer sans parole.* »

En lien avec un exemple de situation qui s'est passé dans l'institution dans laquelle il travaille, François nous précise que pour lui le fait qu'un homme ait des relations intimes avec sa compagne dans un endroit insalubre comme par exemple un lieu public, relève déjà de la violence sexuelle.

Dans leur définition de la violence, trois professionnels ont abordé la notion d'*agressivité*.

L'un d'entre eux a fait une distinction entre la violence et l'*agressivité*. Voici comment il nous a présenté la différence entre ces deux termes : « *Un spécialiste nous avait dit : « Chez l'être humain, il faut distinguer, il y a l'agressivité et la violence, ce n'est pas tout à fait la même chose. L'agressivité c'est ce qui nous permet de réagir quand notre intégrité est menacée. Tandis que pour lui, la violence c'est quelque chose de construit. L'agressivité c'est si deux jeunes s'embrouillent à l'école, dans la cour de récréation : « Je vais te péter les dents, tu vas voir ta gueule à la récré... ». Tandis que la violence pour lui dans les relations c'était quand il y en a deux ou trois qui se disent : « Celui-là, on ne l'aime pas, donc, ce soir, on l'attend au coin de la rue et on lui pète la gueule ». Voilà la différence entre agressivité et violence* ».

Les deux autres considèrent que l'*agressivité* est synonyme de violence autant au plan physique que verbal. L'un d'entre eux apporte une distinction encore plus précise entre l'*agressivité* chez les jeunes hommes, qui serait essentiellement de type verbal, et l'*agressivité* chez les filles qui correspondrait plus à de l'hystérie.

¹¹⁴ Toutes les citations utilisées dans ce travail de recherche sont tirées du discours des personnes interrogées. Afin de préserver leur anonymat, nous avons choisi des prénoms d'emprunt.

La violence en tant qu'acte et ses conséquences

Lors de certaines interviews, les professionnels ont abordé les conséquences que peuvent engendrer la violence sur les personnes. Ismaël nous a parlé de la violence comme ayant un impact négatif sur l'estime de soi et sur la dignité de l'être humain.

Maria nous définit l'acte de violence comme tel : « *C'est quelque chose qui est intentionnel, ça ne peut pas être un accident, et c'est un acte ou une absence d'acte qui va avoir des conséquences importantes sur la santé et le développement, donc la santé, au sens de l'OMS, mentale, physique et sociale de la victime ou sur son développement.* »

Les facteurs de risque

Dans cinq interviews, nous avons constaté que les professionnels relevaient certains facteurs de risques en rapport avec la violence. Les facteurs de risques correspondent à des éléments augmentant la probabilité pour tout un chacun d'adopter des comportements violents. Voici ceux qui ont été mis en évidence par les professionnels interrogés :

L'influence de l'histoire de vie

Trois personnes ont relevé l'impact que peut avoir l'histoire de vie des adolescents dans leurs relations amoureuses. Certains professionnels nous ont parlé des répercussions de l'histoire de vie en tant que victimes de violences, tandis qu'une personne a plutôt abordé l'influence que ce facteur de risque peut avoir sur l'auteur.

D'après Bastien, le fait de se retrouver dans une relation amoureuse violente peut avoir un lien avec l'histoire de vie. Il pense que les personnes ayant par exemple subi de la violence physique dans leur enfance ont une définition confuse entre l'amour et la violence. Il souligne en outre que lorsque des adolescentes ont été victimes de violence sexuelle, cette dernière se répète par la suite dans leurs relations futures.

Quant à Nina, elle aborde la notion de répétition du point de vue de l'auteur de violence. Elle nous fait part que : « *Si le jeune a vécu de la violence auprès de sa famille ou qu'il a vu ses parents communiquer avec beaucoup de violence, c'est ce modèle qu'il répétera. Et après il peut y réfléchir et changer mais pas de manière abrupte comme ça.* »

L'insécurité personnelle

Amélie a introduit un nouvel élément qui est l'insécurité personnelle. Elle nous explique que selon elle, une personne peut avoir un comportement violent lié à son insécurité personnelle. Cette dernière veut dire, selon Amélie, que la violence peut être une émotion mal gérée dans le sens où certaines personnes sont sensibles à ce qu'on leur dit. De ce fait, des phrases du type : « Tu es nulle. » ou « Tu ne vauds rien. » peuvent les toucher profondément dans leur personne. Cela a pour effet de générer trop d'émotion et d'entraîner de la violence de leur part envers celui qui les a blessées verbalement.

L'influence des groupes de pairs

Un professionnel a relevé que de ne pas assumer ses actes et ses paroles devant sa partenaire représente déjà pour lui de la violence : « *Pour moi la violence commence... c'est un peu compliqué parce qu'on peut tout à fait imaginer qu'une attitude, par exemple un partenaire qui dit quelque chose à sa compagne, à son amoureuse ou amoureux et que face aux autres il désavoue cela. Pour moi, c'est déjà un acte violent de ne pas assumer un certain nombre de choses devant les autres.* »

7.2.2 La violence en partant du comportement de l'auteur

Une autre façon d'expliquer la notion de violence autant de manière générale que dans les relations amoureuses est de parler du comportement de l'auteur. Ceci s'est retrouvé dans le discours des personnes interrogées. Le comportement adopté par l'auteur de violence a été appréhendé sous divers angles selon les professionnels. Voici ceux qui sont ressortis :

Le non-respect

La plupart des professionnels ont clairement parlé de la notion de non-respect de manière générale dont l'auteur fait preuve envers la victime, que ce soit par rapport à la manière de lui parler (ex : insultes), de se comporter avec elle physiquement (ex : coups) ou de la traiter en tant que personne (ex : ne pas lui laisser de liberté, la rabaisser). Certains professionnels ont utilisé le terme de non-respect en tant que tel, d'autres en ont parlé en termes de prise de pouvoir ou encore de contrainte, concepts que nous expliciterons ci-dessous.

Trois personnes ont relevé le non-respect que peut avoir l'auteur de violence envers la victime du point de vue verbal et physique. Dès que le non-respect apparaît déjà au niveau du langage, que l'auteur ne respecte pas la parole de la victime, qu'il n'y a aucune écoute de la part de celui-ci, il y a violence. Lorsqu'une personne se montre irrespectueuse envers une autre de façon répétitive, tant sur le mode verbal que physique, il s'agit également d'une certaine forme de violence.

Ismaël a abordé le concept du non-respect en parlant des éléments touchant à la victime en tant que personne et sur lesquels l'auteur se montre irrespectueux : « *Pour moi, c'est violent à partir du moment où il y a clairement un manque de respect de la liberté, de l'intégrité, de l'estime de soi, de la dignité de l'autre. Là on est dans la violence.* »

Selon les dires des professionnels, le non-respect représente l'élément déclencheur de toute violence.

La prise de pouvoir

L'auteur de violence aura très souvent une prise de pouvoir sur la victime, élément recueilli dans plus de la moitié des interviews. La prise de pouvoir correspond au fait que l'auteur de violence a besoin de se sentir plus fort que la victime. Il se montre donc dominant par rapport à elle.

Amélie nous parle de la prise de pouvoir comme d'un moyen pour l'auteur de montrer qu'il existe. Elle précise que parfois la personne victime réagit à cette prise de pouvoir car elle ne veut pas se faire dominer. Pour elle, dans l'amour il y a deux notions paradoxales : « *Ca peut*

être une réponse à un sentiment de ne pas exister. En prenant du pouvoir sur l'autre, ça veut dire : « j'existe ». Et celui sur qui on prend du pouvoir éventuellement réagit aussi parce qu'il ne veut pas se faire dévorer. Il y a dans l'amour cette double notion de don et d'offrir et d'être content de recevoir, mais il y a aussi cette notion de dévoration, de vouloir « bouffer » l'autre pour pouvoir se sentir un peu plus fort. »

Une autre dimension liée à la prise de pouvoir est la jalousie. Selon nous, elle est en lien avec les relations amoureuses, et ce d'autant plus quand il y a de la violence entre les partenaires. Pourtant, la jalousie n'est étonnamment ressortie que dans un seul entretien.

Astrid qui parlait plus haut¹¹⁵ de la jalousie comme pouvant être une forme de violence nous dit aussi que c'est une façon pour l'auteur d'éloigner la victime de son entourage, de demander l'exclusivité, ce qui correspond finalement à une prise de pouvoir de l'auteur sur la victime.

La contrainte

En lien avec le non-respect et la prise de pouvoir, sept professionnels ont relevé la notion de contrainte imposée par l'auteur de violences à sa victime. Cela signifie que l'auteur force cette dernière contre son gré à effectuer ce que lui veut.

Etienne nous confie que, pour lui, il y a violence lorsque la personne se sent obligée de faire quelque chose pour l'autre alors qu'elle ne le souhaite pas. Il donne un exemple en rapport avec la violence sexuelle. La victime accepte des relations sexuelles pour faire plaisir à l'autre et non par envie. Cela revient à dire qu'elle ne décide de rien, elle ne peut pas exprimer ses choix. Auriane partage l'opinion d'Etienne et rajoute que si la victime accepte tout ce que lui impose son compagnon, c'est parce qu'elle ne sait pas comment agir autrement. Elle est enfermée dans ce genre de mécanismes.

Christophe nous a donné un autre exemple de contrainte qui correspond à une forme de chantage. L'auteur de violences force sa victime à aller quelque part et si elle n'obtempère pas, il lui lancera des phrases telles que : « *Tu ne m'aimes pas* » ou encore « *Je ne te parle plus* ».

Quant à Pascal, voici à quoi correspond la contrainte pour lui : « *Au moment où par pression, par des attitudes ou propos agressifs, on oblige ou on tente d'obliger quelqu'un à faire quelque chose dont il n'a pas envie ou qui va à l'encontre de son intégrité.* »

La manipulation

La manipulation est aussi un mécanisme utilisé de plusieurs façons par l'auteur sur sa victime. Il peut dénigrer sa partenaire ouvertement, ou encore l'isoler de tout le monde (famille, amis, etc) en exigeant qu'elle passe tout son temps avec lui. En d'autres termes, il ne supporte pas qu'elle montre un minimum d'indépendance et qu'elle s'organise un programme sans qu'il en fasse partie. Le sentiment de jalousie éprouvé par l'auteur de violences à l'égard de la victime peut parfois aussi révéler de la manipulation. En effet, il ne

¹¹⁵ cf. *Les différentes formes*. In : *La violence en général*. p.52

supportera pas que des hommes s'approchent d'elle mais dans l'autre sens, il n'aura pas de scrupules à séduire d'autres femmes¹¹⁶.

Viviane relève que la manipulation est particulièrement présente dans les relations de couple car il y a la notion d'amour : *« Il y a plus de manipulation dans les relations amoureuses justement parce qu'on sait qu'il y a l'amour, donc l'autre ne va pas pouvoir me quitter, enfin j'ai l'impression que l'autre ne va pas me quitter et que je peux aller encore plus loin. »*

Ismaël nous dit que dans le cadre d'une agression sexuelle, l'adolescente n'arrive plus à faire la différence entre ce qui est permis et ce qui est interdit et entre ce qui est bien et mal car l'agresseur a brouillé toutes les pistes. En effet, semer la confusion à travers son discours fait également partie d'un comportement de manipulateur.

L'attaque

Pour Amélie, dans certaines situations l'auteur de violences adopte un comportement de protection qui est l'attaque : *« L'attaque c'est une manière de se protéger. On met une armure pour se protéger de l'autre. C'est soit on retourne ça sur soi-même en se disant : « Je suis nul. » soit on se dit c'est l'autre qui est nul. C'est clair que d'être violent à l'égard de l'autre c'est un tout petit peu plus facile que de se trouver nul mais c'est en général pour répondre à une attaque quant à son identité personnelle à mon avis. »*

7.2.3 La violence en partant de la victime

La définition de la victime

Deux professionnels ont relevé dans leur définition des violences le fait que la victime subisse les comportements violents que lui inflige l'auteur.

Ainsi, pour Pascal : *« La victime c'est celle qui subit le jeu de l'autre. »*

Etienne nous dit ceci : *« La victime c'est celle qui subit les violences. Celle qui est prise dans les violences et qui n'arrive pas à en sortir. »* Il précise aussi que la victime a une perception biaisée de la réalité.

Deux catégories de victimes

Dans sa définition des violences, Amélie fait référence à deux sortes de victimes : Les vraies victimes et les victimes qui ont de fausses prises de pouvoir : *« Il y a les gens qui sont toujours en train d'être déprimés et en réalité, ils mobilisent tout leur entourage pour qu'on vienne à leur secours, pour les culpabiliser, donc ça c'est une prise de pouvoir à l'envers. Il y a les autres victimes, les gens qui sont tout bêtement victimes au premier degré, c'est-à-dire des gens qui sont agressés. »* Son discours sous-entend que certaines personnes se prétendent victimes sans l'être réellement pour ainsi prendre le pouvoir sur leurs proches. C'est ce qu'elle a nommé la prise de pouvoir à l'envers.

¹¹⁶ Adresse URL : http://www.doctissimo.fr/html/psychologie/mag_2001/mag0518/ps_4031_amour_manipuler.htm (consultée le 3 novembre 2011).

Etre victime à répétition

Ismaël précise un point important. Pour lui, tout le monde est victime à un moment donné ou l'autre de sa vie. Il souligne le fait que ce statut devient néfaste lorsqu'il se répète dans le temps et que cela touche profondément la personne.

Le ressenti de la victime

Certains professionnels ont axé une partie de leur définition des violences sur le ressenti éprouvé par la victime de violence. « *La violence apparaît sitôt qu'un partenaire n'est pas, n'est plus en phase ou n'est plus d'accord avec ce qui se passe, ce qui se déroule, dans la situation.* ».

La culpabilité éprouvée par la victime est ressortie à trois reprises dans la définition de la violence des professionnels. En effet, selon les personnes interrogées, la jeune victime se sent responsable de la /ou des violences qui lui sont infligées par son partenaire. Elle culpabilise également de ne pas avoir su réagir face à la situation.

Maria nous a donné son opinion sur le fait que la victime culpabilise de la situation qu'elle vit avec son partenaire : « *Ce qui est dramatique c'est que la victime, à priori, elle dit c'est de ma faute. Ca c'est horrible. Il y a une intériorisation de la culpabilité, de la responsabilité qui est incroyable.* »

Nina nous a aussi parlé du sentiment de culpabilité de la situation ressenti par la plupart des victimes. Elle précise également que souvent celles-ci éprouvent de la peur face à leur partenaire, ce qui entraîne la perte de la spontanéité dans leur façon d'être et d'agir avec celui-ci.

Le seuil de tolérance de la violence

Dans plusieurs interviews, nous avons retrouvé dans le discours des professionnels, lorsqu'ils nous parlaient des violences, le thème du seuil de tolérance de la violence. Ce dernier a été abordé sous l'angle des victimes d'une part, et celui des professionnels d'autre part.

Trois professionnels ont abordé le seuil de tolérance que tout être humain peut avoir de la violence. En effet, la définition de la violence est propre à chacun. Certaines personnes trouveront qu'une insulte représente déjà un acte violent, alors que pour d'autres il n'en est rien. D'autres considéreront que la violence commence à partir du moment où il y a la notion de répétition de la situation.

Le seuil de tolérance de la victime

Pour Etienne, toutes les personnes victimes ont un seuil différent de la violence. Il donne l'exemple d'une insulte. Certaines le prendront très mal et de manière violente tandis que d'autres ne seront pas du tout touchées. Dans le même ordre d'idées, Viviane pense qu'une personne peut se sentir agressée dans une situation alors qu'une autre ne le serait pas. Elle parle du terme de violence comme étant subjectif.

Le seuil de tolérance du professionnel

Deux professionnels nous ont parlé de leur propre seuil de tolérance de la violence.

Ismaël en parle et fait également une nuance avec la notion de gravité selon la forme de violence subie par la victime et celle de la répétition de la violence dans le temps : « *Ca devient extrêmement néfaste quand ça touche profondément dans l'être humain ou quand c'est répété dans la durée. Si ça vous arrive une fois de vous faire insulter ou de ramasser une claque, votre vie ne va pas basculer, vous voyez ce que je veux dire. Par contre, si vous êtes victime d'une agression sexuelle même une seule fois, votre vie peut basculer. Si vous êtes giflés tous les jours par votre mari ou votre copain, ce n'est pas bon pour votre existence. Vous voyez l'impact, en fonction de la gravité et de la répétition.* » Dans le discours d'Ismaël, nous constatons qu'il y a une banalisation de certaines formes de violence, ici notamment de la violence physique et verbale. Pour lui, certains actes violents, comme la violence sexuelle, sont plus marquants que d'autres dans l'existence de la personne victime, indépendamment de la notion de répétition de ladite violence dans le temps.

Viviane nous fait part d'une situation qui lui est arrivée, à savoir qu'elle était référente d'une jeune victime de violence psychologique qui en plus, était dans la même institution que son copain. Cela a rendu le travail difficile pour les éducateurs car tous n'avaient pas le même seuil de tolérance de la violence. En effet, certains ne voulaient pas intervenir dans cette situation estimant que c'était de l'ordre de l'intimité. Ils ne se sentaient donc pas à l'aise de s'en mêler. D'autres estimaient qu'en cas de violence entre deux jeunes, ils se devaient d'agir face à la situation qu'ils soient en couple ou non.

Ces différents points de vue nous font penser que la prise en charge des adolescentes victimes de violences diffère d'un professionnel à un autre, et selon leur propre seuil de tolérance mais également celui de la victime. Le seuil de tolérance détermine à partir de quand une personne décide s'il s'agit d'une violence ou pas.

Les manques de la victime face à la situation de violence

Nous avons constaté, d'après les dires de trois professionnels, que les victimes de violences présentent des manques à différents niveaux par rapport à la situation de violence dans laquelle elles se trouvent : le manque de moyens et le manque d'affirmation de soi.

Le manque de moyens de la victime

François nous a expliqué que selon lui, une victime manque de moyens pour se défendre. Elle ne parvient pas à s'affirmer face à l'auteur de violence.

Quand à Nina, elle nous a parlé du manque de moyens de la victime à se respecter et de la souffrance qu'elle peut ressentir face aux violences subies : « *La victime c'est une personne qui n'a pas les moyens de se respecter, qui laisse autrui la maltraiter mais ce n'est pas forcément conscient. Elle souffre et subit les violences des autres.* »

Myriam nous a confié que les adolescentes qu'elle côtoie ont souvent un manque de connaissance par rapport aux relations amoureuses. De ce fait, elles ne savent pas qu'elles ont le droit de dire « oui » ou « non » à leur partenaire. De plus, elle relève que ces jeunes

ont un manque de conscience de où se situe la limite de l'acceptable ou non dans la relation qu'elles entretiennent avec leur copain, la limite de la violence.

Astrid définit la victime comme étant une personne qui constate que quelque chose ne fonctionne pas pour elle dans sa relation amoureuse mais qui n'arrive pas à s'en détacher ou en tous cas à mettre des limites.

Le manque d'affirmation de soi de la victime

Pour certaines personnes, la victime de violences ne parvient pas à s'affirmer dans sa relation amoureuse. Elle a de la difficulté à reconnaître ses besoins et réfléchit en fonction des conséquences que pourraient avoir ses faits et gestes sur son compagnon : « *Moi (la victime) j'ai envie de faire ça, mais si je fais ça, il (le partenaire) va faire ça donc je fais ça.* » Nous pouvons en déduire que la victime va agir selon ce qui serait susceptible de plaire à son partenaire ou du moins ce qui éviterait de le contrarier. De ce fait, elle en oublie ses propres besoins et envies et privilégie ceux de son copain.

Résumé

La violence a été appréhendée de manière différente par les professionnels interrogés. Certains l'ont abordée sous l'angle des diverses formes d'actes de violence qui en découlent, dont les plus relevées sont aussi les plus connues à savoir : les violences physiques, verbales, sexuelles et psychologiques.

D'autres professionnels définissent la violence en parlant des conséquences qu'elle peut avoir sur les adolescentes victimes. La violence touche directement la victime dans sa personne, que ce soit au plan de l'estime d'elle-même ou au niveau de sa santé de manière générale (physique, mentale).

Comme nous l'avons constaté, plusieurs professionnels ont expliqué la violence en abordant les facteurs de risques¹¹⁷ liés à celle-ci, notamment : l'influence de l'histoire de vie sur le comportement de la personne (victime et auteur) dans ses relations, l'insécurité personnelle¹¹⁸ que peuvent ressentir les auteurs de violences et l'influence des pairs sur ceux-ci.

D'autres ont défini la violence en partant du comportement de l'auteur. Ce dernier se montre irrespectueux envers sa partenaire comme exprimé dans la plupart des interviews. Le terme de non-respect est apparu à différents stades dans les entretiens que nous avons effectués. D'après des professionnels, l'auteur peut adopter une attitude de non-respect envers sa partenaire autant sur le plan verbal que physique. Il ne la respecte également pas du point de vue de sa personne, c'est-à-dire son intégrité, sa dignité.

Il ressent en outre le besoin de prendre le pouvoir sur la victime et de ce fait la dominer. Pour les personnes interviewées, celle-ci se voit alors forcée d'effectuer certaines choses à contre-cœur autrement dit sous la contrainte. L'auteur peut aussi avoir recours au chantage pour que la victime mette à exécution ce qu'il exige. De plus, il correspond, selon les professionnels, à quelqu'un de très manipulateur¹¹⁹. L'auteur pense qu'il peut aller loin dans ce genre de fonctionnement car la victime éprouve de l'amour pour lui. Il a donc le sentiment qu'elle ne le quittera de toute façon pas.

Enfin, certains professionnels ont évoqué au moment de définir la violence, la notion de victime. Cette dernière est la personne qui subit les violences de l'auteur. Elle manque de moyens à plusieurs endroits. En effet, elle ne parvient pas à se respecter et le manque de connaissances par rapport aux relations amoureuses l'empêche de percevoir la limite entre ce qui est acceptable ou non de la part de son partenaire. Elle s'affirme très peu dans sa relation et met de côté ses propres besoins.

Elle ressent de la culpabilité par rapport à la situation de violence qu'elle vit.

Par rapport au seuil de tolérance de la violence, nous constatons que les professionnels accompagneront de manière différente une adolescente victime en fonction de leur propre seuil de tolérance à la violence et aussi de celui de la jeune.

¹¹⁷ cf. *Les facteurs de risque*. In : la violence en général. p.54

¹¹⁸ cf. *L'insécurité personnelle*. In : la violence en général. p.54

¹¹⁹ cf. *La manipulation*. In : La violence en partant du comportement de l'auteur. p.56

Il faut cependant faire attention car il existe deux sortes de victimes comme l'a relevé une des personnes : celles qui subissent vraiment des violences de la part de l'auteur et celles qui se victimisent pour faire culpabiliser leur entourage et ainsi prendre le pouvoir sur lui.

Un autre aspect essentiel retenu dans la définition de la violence est celui de la répétition de l'acte violent. Tout le monde se trouve un jour ou l'autre dans sa vie dans la position de victime. Cependant, il a été relevé dans une interview que c'est lorsque ce statut se répète sur la durée que cela devient néfaste pour les personnes concernées.

7.3 LES STRATÉGIES

7.3.1 La détection des violences par les professionnels

Dans ce chapitre, nous nous sommes intéressées à savoir comment les professionnels détectaient des violences dans une relation amoureuse chez les adolescents.

Le recours à différents moyens

Trois outils sont ressortis comme moyens utilisés par les professionnels pour détecter la présence d'une forme de violence : le dévoilement et le questionnement, l'observation ciblée et le ressenti du professionnel.

Le dévoilement et le questionnement

Neuf professionnels ont relevé le fait que les jeunes filles venaient directement s'adresser aux adultes pour faire part de la situation de violence qu'elles subissaient. Pascal nous explique que la jeune fille victime de violences dans sa relation amoureuse s'exprime au départ auprès d'une personne en qui elle a confiance et que, par la suite, le relais est transmis aux professionnels responsables, par exemple son éducateur référent. Soit c'est un dévoilement spontané et la jeune fille s'exprime librement sans qu'on le lui ait demandé, soit après questionnement du professionnel, la jeune fille se livre.

Myriam nous confie même que, selon elle, les adolescents victimes de violences de la part de leur partenaire s'expriment sur ce qui leur arrive beaucoup plus facilement que les femmes adultes victimes. Ces dernières ont de la peine à en parler, à demander de l'aide, même si les professionnels les questionnent. Myriam nous dit : « *En tout cas les adolescentes que j'ai rencontrées, si je n'en parlais pas mais que j'avais l'impression qu'il se passait un truc, je les questionnais et elles répondaient dans une franchise assez incroyable* ». » Selon elle, cette facilité à s'exprimer serait un peu instinctive chez les adolescentes.

Christophe nous a expliqué que pour lui il était essentiel de ne pas induire les réponses de la jeune victime interrogée. Il transmet les informations lorsqu'il y a une question à la base, le but étant que l'adolescente se sente libre de déposer ce dont elle a envie avant tout : « *Il est très important d'abord, au niveau du questionnement, de ne pas poser une question qui puisse induire quoi que ce soit. C'est d'abord ce que la jeune a envie de déposer, je prends note. Je n'aborde un sujet s'il y a une question au départ. S'il y a une question, d'abord je questionne l'interrogation de la jeune pour être sûr de ne pas aller au-delà de là où elle se trouve. Sinon je vais induire des choses que je ne devrais pas* ».

L'observation ciblée

Pour certains professionnels, la détection de violences chez une adolescente passe par des observations ciblées sur des jeunes qu'ils soupçonnent d'être victimes. Comme Christophe nous le dit : « *Parfois on peut observer certains types de comportement* ».

Comme l'explique Nina, les intervenants vivent le quotidien avec les jeunes, ils peuvent donc percevoir des signes indicateurs. « *Lorsque la jeune est en contact avec son copain, au téléphone par exemple, on peut observer comment elle réagit, ce qu'elle ressent, comment elle se sent quand elle lui parle ou après lui avoir parlé... C'est tout des signes. Le quotidien donne des informations au niveau de l'état d'esprit de la victime à ce niveau-là je trouve.* » Comme le disent les professionnels, il y a des signes qui se voient au fur et à mesure que nous sommes en contact avec la victime et c'est grâce à ceux-ci que nous pouvons détecter une éventuelle situation de violence chez les jeunes filles et agir au mieux et rapidement.

Le ressenti du professionnel

Quatre professionnels nous ont confié se fier à leur ressenti personnel pour détecter la présence de violences. Ils repèrent les jeunes filles suspectées victimes lorsque celles-ci dégagent visiblement un changement de comportement et se basent sur ce qu'ils éprouvent pour en parler avec elles et les questionner. « *On travaille au feeling, on sent les choses, on sent les gens* » comme dirait Ismaël. Quand les professionnels pensent avoir décelé une situation de violence, que quelque chose les tracasse, ils vont, comme dirait Pascal : « *à la pêche aux informations* » dans le but de confirmer leurs soupçons et déterminer si la jeune est effectivement victime de violence dans son couple.

Les signes observés

Lors de nos interviews, les professionnels nous ont parlé des signes qu'ils observent chez les jeunes filles victimes de violences au sein de leur relation amoureuse. Nous les avons classés en trois catégories : les signes physiques, les signes relatifs au comportement personnel de la victime, les signes au niveau de la manière d'interagir avec les autres.

Les signes physiques : blessures, marques

Il peut y avoir des signes physiques tels que des blessures ou des marques sur le corps comme nous le dit Bastien : « *Elle avait des fois des yeux au beurre noir. Elle a eu un bras cassé.* »

Les signes physiques, qui sont pourtant les plus facilement visibles, sont ressortis dans seulement deux entretiens. De plus, à chaque fois les professionnels nous expliquaient que ces signes étaient suivis de justifications diverses, comme nous le dit Bastien : « *Elle est tombée dans l'escalier* ». Il est donc difficile de se baser uniquement sur cette catégorie de signes si la victime élude la provenance de ces marques.

Les signes relatifs au comportement personnel

Certains professionnels nous ont confié qu'ils observent des signes sur le plan du comportement personnel des adolescentes qui laissent supposer qu'elles sont victimes de violences au sein de leur relation amoureuse. Ces signes sont divisés en deux catégories : signes émotionnels et signes extérieurs.

Les signes extérieurs, identifiables sur le plan du comportement personnel des victimes, sont divers. Les professionnels ont relevé qu'il s'agissait d'une façon de s'habiller, de se maquiller, de bouger son corps ou même d'une façon d'être qui sous-entend un malaise de l'image de soi.

La victime dégage un malaise à travers son look, comme nous le dit Patrick : « *Elle se cloître comme ça, quand elle commence à mettre des capuches* ».

De par son attitude de manière générale, comme l'explique Christelle : « *La victime montre un manque de motivation à se lever pour aller au travail, une baisse de moral, un manque d'énergie ou le fait de ne pas avoir envie de participer aux activités qui sont proposées, des problèmes d'appétit ou au contraire des tendances à la boulimie...* »

Tous ces signes permettent aux professionnels de suspecter une situation de violence chez une jeune fille ou du moins une situation problématique.

Les signes émotionnels permettent également aux professionnels de supposer qu'une jeune fille est victime de violences au sein de son couple dans sa relation amoureuse. Ils se traduisent comme suit : une attitude d'enfermement ou de repli sur soi, des moments de tristesse ou d'état dépressif ou encore des pleurs et des cris. Ces signes montrent un changement dans le comportement habituel des adolescentes qui laisse présumer qu'elles vivent une situation problématique.

Christophe et Pascal ont pu observer souvent des changements de comportements au cours de leurs interventions auprès de victimes de violences. Ils nous donnent comme exemple des jeunes filles qui ne travaillaient plus beaucoup à l'école : « *On voit par exemple une apprentie qui bosse bien, qui va pas trop mal et puis, tout à coup, ça commence à ne plus aller bien du tout* ». Ils parlent aussi d'un changement d'attitude : « *Une jeune qui se renferme, qui se retire souvent dans sa chambre alors que c'est une fille qui avant était hyper sociable et puis là elle est irritable.* »

Les professionnels relèvent également le fait que parfois, les victimes atteintes sur le plan émotionnel essaient de le cacher en faisant de gros efforts pour paraître sûres d'elles et faire croire que tout va bien alors que leur malaise est bien présent. François nous l'explique de cette manière : « *Des petites remarques, quand on dit des choses qui sont tout à fait dans les normes et puis « Ha non ! », des états de surprises de ces personnes quand on parle de quelque chose de normatif et puis on les voit ciller, on les voit surprises certaines fois* » Ces changements d'attitudes ou ces réactions laissent penser aux professionnels qu'il y a un malaise chez ces jeunes filles.

Les signes au niveau de la manière d'interagir avec les autres

Trois personnes interrogées ont expliqué qu'elles observent les comportements de la victime en présence de tiers. Amélie nous confie que lors d'une situation vécue avec une adolescente qu'elle soupçonnait être victime de violences, elle a remarqué que la jeune se fâchait très souvent et rapidement avec les personnes qui l'entouraient.

Etienne nous confie que les victimes de violences physiques peuvent avoir des réactions sur le plan non verbal face aux autres qui laissent supposer qu'elles subissent des violences. Il nous dit : « *Si l'un fait un geste, l'autre commence à se protéger* ». La victime se retrouvant dans une situation qui lui semblerait similaire aux actes de violence qu'elle subit adopterait alors une réaction de protection.

Christophe quant à lui nous fait part des situations qu'il a vécues avec des jeunes filles victimes de violences. Il nous confie que ces dernières se retrouvaient parfois dans ce qu'il appelle « *des mises en scène avec les garçons* ». Elles pouvaient tout à coup devenir très proches des garçons, se coller à eux sans que ceux-ci montrent une quelconque attirance envers elles. A contrario, des jeunes filles pouvaient se montrer réservées et agressives envers les autres, en particulier les garçons. Le fait d'observer ce genre de mises en scène permettrait aux professionnels de suspecter une situation problématique chez les jeunes filles.

Résumé

Dans un premier temps, les professionnels nous ont parlé des divers moyens qu'ils utilisent pour détecter la présence de violences dans une relation amoureuse au sein d'un couple d'adolescents. Ces méthodes sont le dévoilement et le questionnement, l'observation ciblée et le ressenti des professionnels.

Toutes les personnes interrogées nous ont expliqué que pour qu'une adolescente se dévoile, il faut qu'elle puisse s'exprimer auprès de quelqu'un en qui elle a confiance et qu'ensuite seulement, les informations sont transmises à l'éducateur référent qui prendra en charge la situation. Cela peut se faire soit de manière spontanée, auquel cas la jeune fille se livre sans que nous lui ayons demandé quoi que ce soit, soit après questionnement du professionnel.

Nous constatons que pour les professionnels, il est primordial de laisser la jeune fille libre de ses dires, sans induire une quelconque réponse face au questionnement.

Les professionnels utilisent également la technique de l'observation ciblée pour détecter la présence de violences. Ces observations se fondent sur des signes indicateurs tels que les réactions et les ressentis exprimés de la jeune victime dans un groupe.

Il existe un autre moyen utilisé par les professionnels pour détecter des violences. Il s'agit du ressenti personnel. Les professionnels qui côtoient continuellement des jeunes comptent beaucoup sur les sentiments qu'ils éprouvent face à une situation, car grâce à eux, ils peuvent détecter des changements de comportement qui peuvent être liés à de la violence.

Dans un second temps, les professionnels nous ont parlé des signes qu'ils observent chez des jeunes filles victimes de violences au sein de leur relation amoureuse. Ces signes sont classés selon trois catégories : physiques, comportementaux et en lien avec les interactions avec les autres.

Les signes physiques correspondent à des blessures ou des marques sur divers endroits du corps. Les professionnels nous expliquent qu'il est difficile de se baser uniquement sur ceux-là, surtout si la victime veut en cacher la cause réelle et utilise des excuses peu plausibles.

Les observations faites sur le plan du comportement personnel se présentent par des signes émotionnels tels qu'une attitude d'enfermement, de repli sur soi ou également par des signes extérieurs comme une façon de s'habiller, de se maquiller qui laissent supposer, pour les professionnels, que la jeune fille vit une situation problématique de violence.

Pour finir, des signes peuvent être perçus dans la manière que la jeune a d'interagir avec les autres. Elle peut se fâcher très souvent et rapidement contre les personnes qui l'entourent.

Les stratégies de détection sont diverses, les signes observés sont variés, mais cette pratique est essentielle pour relever des situations de violence au sein des relations amoureuses et permettre aux professionnels d'entamer des démarches d'accompagnement.

7.3.2 La collaboration avec le réseau

Nous nous sommes intéressées au réseau avec lequel travaillent les professionnels que nous avons interrogés lorsqu'ils sont confrontés à des situations de violence.

Comme nous avons pu le constater dans tous nos entretiens, les professionnels sont toujours plusieurs dans l'accompagnement d'adolescentes victimes de violences. Chacun intervient dans la prise en charge à des degrés différents. Nous avons relevé que le réseau avec qui collaborent les personnes que nous avons interviewées peut être identifié à deux niveaux :

Les partenaires extérieurs

Les professionnels du social

- **La LAVI**

Nous avons constaté que la LAVI représente le partenaire le plus important dans la prise en charge de victimes de violences. En effet, elle a été mise en lumière par onze personnes interrogées.

Pascal nous confie qu'il peut y avoir des groupes de parole organisés par la LAVI. Cette dernière apporte aux victimes une aide psychologique, juridique, sociale, médicale et/ou matérielle. Elle assure un suivi et un accompagnement des victimes tout au long des procédures pénales en cours. Pour les victimes, se rendre au centre LAVI permet également que celui-ci établisse un lien avec le réseau d'intervention professionnelle.

Il a en outre encouragé une adolescente victime à aller à la LAVI afin d'effectuer un travail sur elle-même et sur sa position de victime et, d'essayer de passer au-dessus de ce qui lui est arrivé.

Pour Ismaël, dès que la situation atteint un certain niveau de gravité, il se tourne notamment vers les professionnels de la LAVI. Il décrit cette structure comme étant : « *« soft » parce qu'il y a la confidentialité absolue, il n'y a pas automatiquement la mise en marche d'une machine judiciaire ou policière.* »

- **Les services de protection de la jeunesse**

Deux professionnels nous ont confié travailler avec les services de protection de la jeunesse.

Un des psychologues collabore étroitement avec deux services liés aux services de la protection de la jeunesse. Il s'agit du service de la santé de la jeunesse¹²⁰. Celui-ci se charge de la prévention de l'éducation affective et sexuelle pour les adolescents qui n'ont aucune difficulté cognitive. Pour les jeunes présentant des difficultés cognitives, c'est le service de la protection des mineurs et le service santé de la jeunesse qui interviennent en cas de maltraitance et de violences.

¹²⁰ Ce service se trouvant à Genève équivaut aux centres SIPE (Sexualité – Information – Prévention – Education) en Valais.

- **Les centres de planning familial**¹²¹

Dix des professionnels nous ont dit collaborer également avec les centres de planning familial de manière différente.

Pascal nous explique que le centre de planning familial l'a redirigé vers une autre structure lors de l'accompagnement d'une adolescente victime. Il a également eu avec ses collègues un entretien avec des animatrices du centre de planning familial pour leur exposer la situation à laquelle ils étaient confrontés dans l'institution où ils travaillent et leur expliquer comment eux travaillent avec les jeunes.

Christophe contacte aussi le centre de planning familial dans certaines situations, notamment pour effectuer avec les jeunes un travail relatif à l'éducation sexuelle : « *A ce moment-là, j'ai contacté le planning familial de manière à ce qu'ils puissent refaire un travail éducatif autour de l'éducation sexuelle.* »

Pascal a été redirigé par le centre de planning familial à ProFamilia. C'est par la suite ProFamilia qui a fait le lien entre la jeune fille et un gynécologue¹²² pour qu'elle puisse avoir un rendez-vous. Pascal a accompagné l'adolescente à la consultation.

Christelle, qui travaille au même endroit que Pascal, relève l'importance pour la prise en charge des jeunes victimes de violences dans leurs relations amoureuses d'avoir un contact avec les centres de planning familial. Cela leur permet de poser les questions qui les interpellent à des personnes extérieures à l'institution. En effet, comme elle le souligne, les éducateurs sont des personnes de référence qui touchent aux parents, aux curateurs, aux assistants sociaux, ce qui peut freiner les jeunes pour leur poser des questions. De ce fait, ils apprécient de se rendre au centre de planning familial qui représente pour eux un lieu neutre et anonyme.

Quant à Patrick, il nous explique qu'il collabore avec les centres de planning familial lorsqu'il a besoin d'entretiens et également en ce qui concerne les démarches d'avortement quand il s'agit de violence sexuelle.

- **Le Centre Malley Prairie**

Trois professionnels ont relevé qu'ils travaillent également avec certaines institutions spécifiques comme le Centre Malley Prairie du canton de Vaud qui accueille des femmes victimes de violences.

Maria nous explique la mission de ce Centre : « *C'est le centre où ils reçoivent les femmes victimes de violences. Ils font aussi des consultations ambulatoires. Donc vous pouvez aussi aller même si vous n'êtes pas hébergée. Vous pouvez aller et puis ils sont excellents.* »

- **SOS enfant de chez nous / La Croix Rouge**

Il arrive que les professionnels qui accompagnent les adolescentes victimes de violences collaborent avec des associations.

C'est le cas de François qui a fait appel à ces deux associations qui ont permis de financer la thérapie d'une jeune victime : « *Maintenant le suivi de cette fille qui a quand même des*

¹²¹ Les centres de planning familial correspondent aux centres SIPE en Valais

¹²² C'est parce que ProFamilia a fait le lien entre la jeune victime et le gynécologue que nous avons parlé de celui-ci dans les centres de planning familial et non dans les professionnels du médical.

problèmes, ce qu'on lui a proposé justement avec l'aide d'associations : « SOS enfant de chez nous », « La Croix Rouge », on peut financer leur thérapie. C'est quelque chose qui est pris en charge par l'assurance maladie. Elle fait de l'hippothérapie. »

Les psychologues

Selon les besoins des adolescentes victimes de violences, il y a la possibilité de se rendre chez un psychologue extérieur.

Dans trois interviews il est ressorti que les professionnels accompagnent les adolescentes victimes pour mettre en place une thérapie. Ce fut le cas entre autre de Bastien : *« Je l'ai amenée chez une psy que j'avais dans la poche pour faire un lien. On a essayé de faire des liens. »*

Les professionnels du médical

Il arrive que dans certaines situations, notamment lors de violences sexuelles et/ou physiques, une collaboration se mette en place avec les professionnels du médical en cas de grossesse ou pour un contrôle ou un constat médical pour deux raisons :

- administrer des soins à l'adolescente victime : Lorsqu'une personne est victime de violences physiques et/ou sexuelles, celle-ci nécessite une prise en charge médicale.
- récolter des preuves concernant les violences subies : Le personnel médical récolte des preuves pour un éventuel procès ou un dépôt de plainte. Par un constat médical, les médecins confirment la présence de blessures dues à une agression d'une tierce personne. Il est important d'avoir un avis médical sur des questions de violences.

Ainsi, Bastien nous confie que s'il accompagne une jeune victime de violences qui est enceinte, une collaboration est prévue avec les infirmières, avec la maternité ainsi qu'avec le Can-team. Il nous a donné une explication concernant la mission de ce dernier : *« C'est un groupe de médecins qui évaluent les mauvais traitements. S'il y a lieu, ils peuvent faire aussi des historiques de coups. Avec eux, on collabore quand c'est des mauvais traitements. »*

Christophe a été confronté à une situation de violence sexuelle d'un jeune sur une jeune. Il a également contacté le corps médical afin de garantir que la victime soit prise en charge et protégée.

Ismaël a dû accompagner une jeune fille aux urgences car elle a subi une violence physique de la part de son partenaire qui lui a cassé le nez.

Pascal nous explique que si la prise en charge psychologique d'une adolescente victime de violence qu'il accompagne devait se prolonger, elle serait redirigée vers le RSV¹²³.

Le système judiciaire

Sept professionnels nous ont confié avoir des contacts avec la police à différents niveaux. Certains d'entre eux prennent contact pour avoir des informations telles que par exemple la procédure à suivre pour déposer plainte comme c'est le cas de Pascal. Selon les situations, la police peut dans l'autre sens également demander des compléments d'informations

¹²³ RSV signifie : Réseau Santé Valais

auprès des professionnels. A ce sujet, François nous dit : « *Deux policiers sont arrivés et ils m'ont demandé ce que j'avais fait moi avec la jeune fille.* »

Ismaël quant à lui a accompagné une jeune victime de violence physique afin qu'elle fasse une déposition.

De plus, ils accompagnent les victimes jusqu'à la limite de leurs compétences et passent ensuite le relais à la police pour ce qui concerne le côté judiciaire. Ismaël nous en a parlé en ces termes : « *Au moment où ça devient une affaire criminelle, la prévention, la médiation sociale on doit se mettre de côté et puis on doit laisser travailler la police et la justice.* »

Pascal rejoint cette idée et est conscient que son travail d'éducateur se limite au plan social, celui de la protection de la victime et celui des besoins immédiats de celle-ci et qu'ensuite c'est la justice qui reprend l'affaire.

Christelle, qui est éducatrice, souligne qu'il est important de faire la part des choses et de laisser faire à la police son travail afin de ne pas trop s'impliquer.

Les parents

Faisant partie de l'entourage proche, voire étant les représentants légaux, si la jeune est mineure, les parents sont des partenaires essentiels dans l'accompagnement des victimes. Malgré la place importante qu'ils occupent, selon le contexte dans lequel évolue l'adolescente (ex : institution de type hébergement), les parents peuvent se retrouver déchargés de leurs responsabilités qui sont alors confiées à l'éducateur référent.

Patrick nous explique qu'il effectue régulièrement des entretiens de famille avec les parents en cas de violences dans le couple d'adolescents.

Lors de l'accompagnement d'une jeune, Pascal a aussi pris contact avec les parents de celle-ci. La raison était que la jeune n'était pas majeure. : « *On a évidemment averti les parents puisqu'il y avait entre guillemets majorité sexuelle mais quand même ils sont mineurs.* »

Pour Myriam, la collaboration avec les parents est indispensable dans la prise en charge d'adolescentes victimes.

Les partenaires internes à l'institution

De manière générale, les personnes interrogées nous ont expliqué qu'elles collaborent beaucoup avec les différents autres professionnels, notamment ceux travaillant au sein de la même institution qu'elles.

Christelle nous a expliqué que lorsqu'une situation de violence se passe au sein de l'institution, le début de l'intervention se fait par la ou les personnes qui étaient présentes à ce moment-là. En revanche, elle précise qu'il est nécessaire par la suite d'en informer les référents. C'est une situation qu'elle a vécue lorsqu'elle a accompagné une adolescente victime. Elle a contacté l'éducatrice référente de cette dernière pour lui faire part de la situation. Elle a également transmis les informations au MSP¹²⁴ puisque l'affaire s'est déroulée au sein de l'atelier.

¹²⁴ MSP signifie : Maître Socio-Professionnel

Pascal partage ce point de vue et précise que c'est l'éducateur référent qui définit les pistes qu'il veut travailler avec la jeune.

Dans certaines institutions, un psychologue est présent à l'intérieur de la structure et peut alors rencontrer les jeunes filles qui le souhaitent. Ainsi, Pascal nous a raconté que le psychologue de l'institution dans laquelle il travaille peut prendre en entretien d'urgence quelques fois une jeune victime de violences pour débloquer une situation.

L'institution où travaille Patrick collabore avec une psychologue qui prend les jeunes en entretien individuel.

Résumé

Concernant les partenaires intervenant dans la prise en charge d'adolescentes victimes de violences, nous constatons que celui avec qui les professionnels interrogés collaborent quelle que soit la situation de violence est la LAVI.

Les professionnels ont également une collaboration étroite avec les centres de planning familial et travaillent avec eux en fonction de la situation à laquelle ils sont confrontés.

Puis en fonction des violences infligées et le statut du professionnel, celui-ci se dirigera plus vers certains organes spécifiques. Dès lors, si une victime a vécu de la violence physique, il peut y avoir une collaboration avec un médecin pour un constat médical. Si elle a plutôt subi de la violence sexuelle, un rendez-vous chez un gynécologue devra peut-être être planifié, etc et, le cas échéant, elle peut être orientée vers des psychologues. Différentes associations ou institutions telles que le Centre Malley-Prairie peuvent représenter aussi des partenaires précieux pour accueillir les adolescentes victimes.

En fonction de la gravité de la situation et des besoins des adolescentes, les démarches peuvent aller jusqu'à la police, ce qui n'est pas rare d'après les propos que nous avons recueillis. Les parents représentent en outre un élément fondamental, surtout dans le cas où la victime adolescente est mineure. Bien que faisant partie de l'entourage proche des victimes, ils ne sont pas impliqués dans la prise en charge de la même manière en fonction du contexte et des endroits dans lesquels travaillent les professionnels interviewés. En effet, selon les institutions, certains professionnels contactent d'office les parents dans ce genre de situation, d'autres en discuteront avec la victime pour savoir si elle souhaite qu'ils soient au courant. Les personnes que nous avons rencontrées, éducateurs mis à part, travaillent en premier lieu avec les éducateurs si la jeune est en foyer.

Un travail de réseau au sein de l'institution même est aussi essentiel entre les éducateurs, psychologues, assistants sociaux, etc. En effet, les professionnels se doivent de se transmettre les informations, de les faire suivre aux personnes référentes de la victime, et de travailler en équipe pour accompagner les adolescentes victimes.

7.3.3 Le cadre institutionnel

Dans cette partie, nous nous sommes intéressées au cadre institutionnel qui regroupe la transmission des informations, la prévention et la présence que pouvaient offrir les professionnels du social dans l'accompagnement des jeunes filles. Notre but était de savoir quelle était l'implication des professionnels dans les démarches visant à dénoncer une situation problématique au plan pénal.

Nous allons décrire ci-dessous les résultats récoltés pour l'implication du professionnel dans le cadre institutionnel.

Le premier élément à relever par rapport aux mesures institutionnelles mises en place pour les problèmes de violence est qu'elles n'existent pas partout. Certains professionnels comme Myriam nous ont clairement verbalisé qu'il n'y en avait pas pour l'instant et que chaque professionnel agissait de la manière qu'il juge la plus judicieuse en fonction de la situation à laquelle il était confronté.

Le signalement

Lorsque nous avons questionné les professionnels sur les démarches de dénonciation auprès des autorités judiciaires, ils nous ont expliqué clairement la distinction qui subsiste entre les personnes mineures et majeures : l'obligation de dénoncer.

Les professionnels nous ont également expliqué qu'ils essaient au maximum d'accompagner les victimes dans leurs démarches de dénonciation. Le but est que celles-ci fassent elles-mêmes les démarches de dépôt de plainte ou de constat. Patrick nous dit que les professionnels travaillent avec la victime sur sa situation, les représentations qu'elle a de sa relation amoureuse, son ressenti et son envie d'aller ou non porter plainte. Ces démarches s'effectuent en suivant le rythme de l'adolescente mais les intervenants vont essayer si possible de l'amener à dénoncer la situation et à refuser ce genre de relation.

Tous nous ont fait comprendre l'importance d'accompagner les jeunes filles sans faire les démarches de dépôt de plainte ou de constat à leur place. Il est primordial d'être un soutien, une béquille sur laquelle elles peuvent se reposer tout en restant en retrait et en intervenant en cas de besoin. Les jeunes filles doivent rester actrices de leur situation en faisant elles-mêmes les démarches. Christophe nous dit : « *L'idée c'est de pouvoir les accompagner mais pas le faire à leur place.* » Pour lui, il est fondamental de discuter avec la victime, de valider ce qu'elle ressent et de lui expliquer les différentes possibilités qui s'offrent à elle en ce qui concerne les démarches pénales, à savoir récolter des preuves en faisant un constat médical, déposer plainte ou faire un constat auprès de la police. D'après le dictionnaire de la langue française, un constat est « *le fait de reconnaître un état des choses* »¹²⁵. Il ne faut donc pas le confondre avec le dépôt de plainte.

¹²⁵ Adresse URL : <http://www.linernaute.com/dictionnaire/fr/definition/constat/> (Consultée le 3 octobre 2011)

Selon la loi, certains actes ne nécessitent pas de dépôt de plainte mais sont poursuivis d'office et ceci indépendamment de l'âge des victimes. Il s'agit uniquement de se baser sur l'acte en lui-même qui est catégorisé de violence conjugale¹²⁶.

Les professionnels interviewés nous ont donc fait remarquer cela, comme nous le dit Ismaël : « *Quand c'est catégorisé comme violence conjugale, c'est poursuivi d'office, il n'y a même pas besoin de déposer plainte* ». Cependant, comme Maria l'explique, la loi permet à certains actes d'être poursuivis d'office, seulement si ça arrive à la connaissance d'un juge. Cela revient à dire que pour qu'un acte soit poursuivi d'office, il est nécessaire qu'il y ait un signalement de la situation de violence. Ce dernier peut être effectué par tout un chacun, les personnes mineures y compris.

Le signalement doit être fait auprès de plusieurs partenaires. Dans un premier temps, il s'agit d'avertir les parents si c'est une mineure, Patrick nous dit : « *Nous nous ne sommes pas les représentants légaux donc nous on va pousser la jeune fille à faire cette démarche auprès de ses parents et pis on peut là accueillir les parents et faire des entretiens de famille et puis essayer d'aller dans le sens-là.* ». Christophe nous explique que lui aussi propose à la jeune un soutien pour l'accompagner auprès de ses parents : « *Quand il y a ce type de situations, la première chose que je fais c'est que je discute avec la victime sur les différentes possibilités, et par exemple comment pouvoir dire à ses parents ce qu'elle est en train de vivre.* »

Dans un second temps, la dénonciation se fait auprès des autorités. Comme nous l'expliquent cinq professionnels, ils se dirigent auprès de la police (municipale ou cantonale). Ismaël nous dit : « *...aujourd'hui on peut fait appel, en cas de violences dans le couple, à la police. On peut faire appel à la police municipale aussi bien qu'à la police cantonale* ».

Une fois que les autorités sont mises au courant de la situation, le travail d'accompagnement des victimes et de collaboration avec les professionnels commence.

Les personnes mineures

Lorsque nous avons demandé aux professionnels quelles mesures dans le cadre institutionnel ou légal étaient prévues en cas de violences au sein du couple, neuf personnes sur quinze nous ont expliqué qu'elles étaient soumises à une obligation de dénoncer, de faire un signalement aux autorités quand il s'agit de mineurs violentés. Comme nous le dit Ismaël : « *Il y a un devoir de signalement pour tout ce qui touche aux mineurs...* » Ou comme Pascal nous l'explique lors d'une situation vécue : « *...oui y'a eu un signalement à la justice, on était obligé de le faire puisque c'était une mineure...* ».

Christelle nous confie que pour sa part, elle doit passer par la hiérarchie en signalant la situation. Après avoir obtenu l'aval de l'autorité supérieure, elle peut signaler l'affaire à la police.

Christophe doit d'abord signaler à sa hiérarchie puis au service santé et à la protection des mineurs lorsqu'il est confronté à une situation de violences physiques ou psychologiques entre deux jeunes.

¹²⁶ cf. *Le cadre légal*, p.37

Les professionnels nous expliquent également qu'ils informent les autorités d'une situation de violence en faisant un constat et ceci dans un but de vérification des propos. Selon Patrick « *Nous on dénonce pour vérifier en tous les cas l'information si elle est juste ou pas juste.* »

Les professionnels se réfèrent aussi aux lois qui traitent de ces différents thèmes et nous expliquent qu'elles ont changé. Selon Amélie, « *... De mon temps les dénonciations étaient moins catégorisées comme ça de façon précise et avec la nouvelle loi, elles sont très précisées dans quel cas il faut dénoncer... Il y a des articles de lois qui correspondent aux différentes circonstances de violence.* »

Les personnes majeures

Les professionnels nous ont très peu explicité les démarches effectuées lorsqu'il s'agissait d'accompagner des personnes adultes. Il n'y a aucune obligation de dénoncer une situation, comme nous l'indique Maria : « *Nous avons l'obligation de dénoncer pour les enfants oui, mais pas pour les adultes à partir de seize ans non.* » Ismaël nous dit : « *Si c'est des adultes, il faut qu'il y ait un dépôt de plainte* ».

7.3.4 Le cadre légal

Les mesures pénales permettent aux adolescentes de prendre conscience que ce qu'elles ont vécu est interdit par la loi et que leur agresseur doit être puni.

Dépôt de plainte

Malgré le fait que la procédure peut prendre du temps et peut ne pas apporter les effets escomptés, toutes les violences faites, même en dehors du couple, doivent être sanctionnées selon les professionnels interrogés. Le fait de déposer plainte peut être un moyen d'être reconnue en tant que victime et de montrer à l'agresseur qu'il a été trop loin et qu'il a dépassé les limites de l'acceptable. Pour Etienne déposer plainte est déjà une première étape.

Le cadre légal où travaille Bastien est le suivant : « *On fait des appréciations pénales et la direction et les juristes décident s'il y a une plainte qui est déposée. On peut proposer de déposer plainte seulement si c'est une mineure.* »

Ismaël précise qu'en cas de violence conjugale, certains actes sont poursuivis d'office et ne nécessitent donc pas de dépôt de plainte.

Présence du professionnel au procès

Nous constatons que seul un professionnel sur les quinze interviewés nous a parlé de sa présence lors d'un procès. Christophe nous a expliqué qu'il devait se présenter au procès d'une jeune fille victime suite à une convocation du tribunal, mais qu'il devait également se rendre dans un autre pays à la suite d'une plainte pénale pour une question d'inceste.

Résumé

Dans cette partie, notre intérêt s'est porté sur le cadre institutionnel et légal auxquels sont soumis les professionnels. Nous nous sommes demandé ce qui avait été mis en place quant à la transmission des informations, de la prévention et de la présence des professionnels du social dans l'accompagnement des jeunes.

Tout d'abord, il n'y a pas de mesures mises en place dans toutes les institutions. Dans celles où aucune mesure particulière n'existe, les professionnels ont comme ligne de conduite d'agir selon la manière qu'ils jugent la plus judicieuse en fonction de la situation. Lorsqu'une situation de violence est détectée, tout commence par le signalement. Mais suivant les institutions ou même les cantons, les professionnels nous ont fait remarquer que la dénonciation se faisait différemment. Dans certains cas, avant de dénoncer en dehors des murs de l'institution, il faut passer par la hiérarchie pour dénoncer le cas au service de santé et/ou au service de protection des mineurs.

Les professionnels nous ont également fait remarquer que lorsque la victime de violences est mineure, ils sont dans l'obligation de dénoncer la situation aux services compétents dont les autorités judiciaires, ce qui n'est pas le cas lorsqu'il s'agit d'une victime adulte. Si c'est d'une mineure dont il est question, selon le type d'institution dans laquelle elle évolue, les professionnels pensent tout de même que les premières personnes à avertir sont les parents. Le rôle du professionnel consiste à être un soutien pour accompagner la jeune dans les démarches et lui expliciter les différentes possibilités qui sont proposées en ce qui concerne les procédures pénales telles que le fait de récolter des preuves, de déposer plainte ou de faire un constat auprès de la police. Cependant, les professionnels sont très pointilleux sur le fait que dans l'accompagnement de jeunes filles victimes de violences, il faut suivre leur rythme car c'est à elles de faire les démarches et non au professionnel. Durant la prise en charge, il est essentiel que les adolescentes restent actrices de leur situation, qu'elles puissent discuter avec une personne de confiance et que leur ressenti soit validé. Ce n'est que lorsque les autorités sont mises au courant de la situation que le travail des professionnels, c'est-à-dire l'accompagnement et la collaboration, commence.

Les mesures pénales et les professionnels peuvent aider les jeunes adolescentes victimes de violences au sein de couple à prendre conscience que ce qu'elles ont vécu est interdit par la loi et que ces actes violents doivent être punis. Les personnes interrogées ont mis en avant que de déposer plainte permet à la jeune d'être reconnue en tant que victime et lance un message à son agresseur en lui faisant comprendre que les limites de l'acceptable ont été dépassées. Déposer plainte est une des premières étapes d'après les professionnels.

7.3.5 Les préventions primaire et secondaire¹²⁷

Peu d'activités à titre informatif concernant la violence sont apparemment mises en place dans les institutions dans lesquelles travaillent les professionnels que nous avons interrogés. Seules deux institutions en prévoient à plusieurs niveaux : deux d'entre elles ont trait à la prévention primaire et une troisième à la prévention secondaire.

La prévention est un élément primordial pour tout le monde et concerne tous les thèmes. Elle permet, dans la mesure du possible, d'éviter des situations problématiques.

La prévention primaire

La prévention primaire peut se faire sous forme de forum traitant de divers sujets qui touchent la population adolescente. Certains d'entre eux, comme ceux qui traitent de l'éducation sexuelle peuvent s'organiser avec la collaboration des centres de planning familial.

Dans une des institutions où travaillent quatre des professionnels interrogés, des forums de prévention existent, dont un qui traite spécifiquement de la violence. Les adolescents y participent par groupes, parfois mixtes parfois non.

L'équipe éducative anime également le programme SEESR¹²⁸ qui traite de divers aspects des relations amoureuses à l'adolescence, dont la violence. Seuls les jeunes qui y voient un intérêt y participent.

La prévention secondaire

Grâce au travail de réseau qui existe entre l'institution et les centres de planning familial, les adolescents ont la possibilité de s'y rendre pour des entretiens en cas de problèmes ou de questions.

Comme l'explique Pascal, le fait d'amener les jeunes en petits groupes au centre de planning familial leur permet d'avoir un premier contact avec les professionnels du centre et de pouvoir par la suite s'y rendre en cas de besoin. La confidentialité leur est assurée.

Quant à Ismaël, il nous confie que lors d'entretiens avec les jeunes, il transmet des informations préventives sur les dangers des médias (télévision et internet) et des représentations qui peuvent se créer. Selon lui, de nos jours, les médias transmettent des images faussées de la réalité des relations amoureuses auxquelles les jeunes filles s'identifient. Il est important à son avis qu'elles prennent conscience que la réalité n'est pas celle qu'elles croient et ce qu'elles voient. « *C'est-à-dire que moi je les mets en garde sur le fait d'être piégés par tout ce qu'ils voient sur internet et compagnie en leur disant ce n'est pas ça l'amour, ce n'est pas de la performance, ce n'est pas reproduire ce que vous voyez*

¹²⁷ Nous allons tout d'abord donner une brève définition des concepts de prévention primaire et prévention secondaire. Selon l'OMS, **la prévention primaire** est « *l'ensemble des moyens mis en œuvre pour empêcher l'apparition d'un trouble, d'une pathologie ou d'un symptôme.* » **La prévention secondaire** est « *la prise en charge du problème en tout début de l'apparition du trouble qui peut ainsi être enrayer.* »

¹²⁸ **SEESR** signifie : **S**ortir **E**nsemble **E**t **S**e **R**especter

sur vos écrans. Prenez conscience que tout ça c'est un show, c'est du faux. Dans la vraie vie, ce n'est pas comme ça qu'il faut faire, sinon vous allez vous en prendre plein la figure. »

Patrick nous explique qu'il utilise comme outil de travail des mises en scène avec l'idée de mettre les adolescentes dans des situations quelque peu difficiles afin qu'elles puissent essayer de répondre par elles-mêmes. Il parle alors de démonstrations sur le terrain. Il nous donne comme exemple une situation sur laquelle il travaille actuellement : Dans des zones sensibles comme les gares, il montre aux adolescentes des techniques à adopter dans le cas où elles se retrouveraient en situation délicate. « *Lui montrer qu'elle peut crier, qu'il y a des gens qui vont intervenir* »

Résumé

Les activités mises en place en termes de prévention par rapport à la violence au sein du couple chez les adolescents n'ont été relevées que par un professionnel. Nous avons constaté que celles explicitées, relevaient de deux niveaux différents :

La prévention primaire le forum de prévention de la violence organisé par cette institution ainsi que le programme « Sortir ensemble et se respecter » (SEESR) abordent spécifiquement le sujet de la violence. Pour le forum, tous les jeunes y participent tandis que pour le programme SEESR seuls les adolescents intéressés y prennent part.

La prévention secondaire se traduit, selon les dires des professionnels, d'une part par l'organisation d'une rencontre entre les adolescents des institutions et les centres de planning familial qui permet aux jeunes de faire connaissance avec ces centres. D'autre part, cette prévention peut s'effectuer lors d'entretiens, comme l'a souligné une des personnes interrogées. Durant ces entretiens, des sujets en lien avec les relations amoureuses, comme, par exemple l'influence des médias sur les jeunes, sont abordés. Enfin, cette prévention peut être réalisée sous la forme de mises en scène par groupes, toujours en rapport avec la violence, dans le but de mettre en situation les adolescentes et ensuite d'en discuter avec le reste du groupe.

7.3.6 Le travail avec les victimes

Le cadre

Les professionnels que nous avons interrogés accompagnent les victimes de violences au sein de leur couple de manière individuelle ou en groupe en fonction de la situation.

Relation individuelle (confiance)

Une partie des professionnels nous explique qu'ils accompagnent les jeunes victimes de violences dans leur relation amoureuse de manière individuelle. Cela se passe sous forme d'entretien formel ou non, c'est l'une des principales techniques de travail utilisées. Nina relève un élément important du travail individuel avec la victime. Pour elle, il est primordial d'avoir une relation de confiance avec l'adolescente pour aborder les difficultés qu'elle rencontre.

Les entretiens peuvent être de diverses natures en fonction de la situation et du statut du professionnel. En effet, un psychologue, un éducateur ou encore un assistant social n'auront pas la même façon de les mener.

Travail en groupe

Pour certains professionnels, le travail en groupe permet une approche différente mais tout autant bénéfique que les démarches individuelles. Le travail en groupe peut s'effectuer sous différentes formes : les entretiens, les films, les jeux de rôles afin que les victimes prennent conscience de la situation et soient également confrontées directement à leur comportement.

Myriam utilise la technique du travail de groupe durant ses entretiens avec les adolescentes victimes de violences. Elle se base sur les histoires du groupe d'adolescentes et cherche à ce que celles-ci trouvent des solutions ensemble.

Patrick effectue en outre des entretiens en sous-groupes avec les jeunes femmes victimes et y aborde divers sujets relatifs aux questions qu'elles se posent, comme par exemple : « *Jusqu'où je peux tolérer un acte qui me déplaît ? C'est quoi la relation sexuelle ? Qu'est-ce que j'ai le droit de faire et de dire ?* »

Christophe aborde la violence par le biais de films en utilisant comme outil une caméra. Cela lui permet de travailler sur des situations concrètes en confrontant directement les adolescentes victimes à leur réalité et à leur comportement, celles-ci ne pouvant pas nier les faits ou les propos qui sont enregistrés. Une fois qu'il a filmé les adolescentes, il reprend la vidéo et analyse la situation avec les pairs. Le fait que ce soit des jeunes qui expriment leurs remarques serait un bénéfice : « *C'est différent quand c'est les copains qui expriment un peu leur mécontentement que quand c'est un adulte qui le leur dit, c'est plus moralisateur.* »

Pour Nina, les jeux de rôle sont également un bon moyen pour permettre aux adolescentes de s'impliquer elles-mêmes et de se rendre compte des difficultés vécues lors de situations diverses. L'utilisation des jeux de rôle permet ensuite, en donnant des outils aux adolescentes, d'expérimenter d'autres moyens de communication mais également d'apprendre à dire « NON ».

Les stratégies

Il existe plusieurs manières d'aider les victimes de violences à exprimer leurs difficultés. Ces aides peuvent être diverses : les aides extérieures et la transmission d'informations.

Les aides extérieures à l'institution

Bénéficier d'une aide extérieure permet aux victimes de surmonter le traumatisme en rencontrant des personnes spécialisées dans ce domaine.

Il est essentiel que les victimes puissent exprimer leurs souffrances. C'est pourquoi François nous explique que dans sa manière de travailler, il essaie de donner la possibilité aux victimes d'extérioriser leurs ressentis à travers des clubs ou des activités de relaxation extérieures à l'institution.

Etienne nous a parlé d'autres aides extérieures comme les sports de self-défense (ex : aikido). Selon lui, ceux-ci permettent aux personnes victimes de canaliser leurs émotions et de se rassurer si elles devaient se retrouver confrontées à une situation semblable de violence.

François quant à lui explique que l'institution dans laquelle il travaille offre la possibilité aux victimes de participer à des activités de relaxation où elles peuvent extérioriser leurs souffrances et recentrer leur énergie. Il donne l'exemple de l'hippothérapie.

La transmission d'informations

Nous avons questionné les professionnels, d'une part, sur les informations qu'ils transmettaient aux jeunes filles et, d'autre part, sur les moyens qu'ils utilisaient pour le faire. L'information est une part importante du travail avec les victimes.

Sur les quinze personnes interrogées, seules trois nous ont confié qu'elles ne transmettaient pas ou très peu d'informations aux victimes. Elles les dirigeraient vers des professionnels compétents et utiliseraient le réseau à cet effet. Tous les professionnels nous ont expliqué que la transmission des informations se faisait de manière orale. Ils ne fournissent pas de brochures ou documents à cet effet.

Nina nous a souligné un élément essentiel : « *Tous les sujets à mon sens sont abordables mais attention à comment on les aborde.* » Pour la plupart des professionnels, comme Bastien, il est essentiel de ne pas oublier que lorsque nous parlons aux victimes, nous sommes amenés à le faire en parlant de nos propres valeurs.

Voici les informations que transmettent les professionnels aux adolescentes victimes. Nous les avons regroupées en quatre catégories :

- **la procédure et la loi**

La majorité des professionnels transmettent des informations qui concernent la procédure et la loi en vigueur concernant les violences au sein du couple. Il est important pour les adolescentes victimes d'avoir connaissance de ce qui va se passer, de ce qu'elles doivent faire ou non, et dans quel but elles le font.

Il est également nécessaire d'expliquer aux victimes ayant atteint la majorité qu'elles peuvent déposer plainte ou faire un constat, ces deux éléments étant totalement distincts.

Maria explique que pour certaines personnes, surtout chez les jeunes, la frontière entre « j'étais d'accord ou pas » reste parfois floue et elle n'est pas au clair sur le fait d'avoir été vraiment contrainte ou pas. Pour ne pas être forcée d'aller à la police ou devant la justice, la victime a le choix de faire un constat, ce qui permet quand même de garder une trace de la situation.

Il est primordial de rappeler aux victimes les lois en vigueur concernant leur situation. Les victimes doivent savoir non seulement que la loi existe pour punir l'auteur mais surtout pour les protéger.

- ***l'accompagnement***

Certains professionnels nous ont confié qu'ils expliquaient aussi leur rôle aux victimes, comment allait, ou pouvait se dérouler l'accompagnement si elles le souhaitaient. Comme Christophe nous dit : « *Il faut qu'elles sachent qu'il y a des personnes compétentes pour pouvoir leur venir en aide, que si elles souhaitent, je peux être près d'elles...* ». Le but premier dans le fait de transmettre ces informations est que les victimes sachent qu'elles ne sont pas seules, et qu'elles sentent qu'elles peuvent faire appel à quelqu'un en cas de besoin. De plus, il souligne un point essentiel, à savoir qu'il accompagne les victimes mais qu'il ne veut pas faire les choses à leur place.

- ***les manifestations de la violence***

Un professionnel nous a expliqué qu'il abordait les manifestations des violences avec les jeunes filles, voire avec les auteurs de violences. Le but pour lui est que les deux parties expriment ce que ces manifestations signifient pour elles. Il est important de comprendre ce qui s'est passé et ce que cela représente pour chacun d'entre eux.

Christophe quant à lui nous a confié qu'il abordait le cycle de la violence avec les adolescentes victimes qu'il accompagne. Nous n'avons pas plus de précision sur le contenu qu'il leur transmet précisément.

- ***la prévention***

La prévention consiste aussi, pour Christelle, à savoir si les adolescentes ont des personnes vers qui se tourner. « *Je vais leur poser des questions pour savoir si elles sont entourées, encadrées, si elles connaissent les moyens de contraceptions et là je vais les diriger.* » Pour Etienne, le message de prévention à faire passer aux adolescentes victimes est le suivant : « *Il faut faire comprendre qu'une relation doit être libre, ce qui veut dire que je peux dire non sans avoir peur de ne plus être aimé.* »

Les objectifs du travail avec les victimes

Les objectifs visés par les professionnels lors de l'accompagnement des adolescentes victimes de violences dans leur relation amoureuse sont de divers ordres : la validation de la souffrance de la victime, l'identification, le travail sur les limites et les représentations que peut avoir la victime sur sa relation, le travail de responsabilisation de la victime face à sa situation et le travail de déculpabilisation.

La validation de la souffrance

Pour les professionnels, il est essentiel d'offrir un espace de paroles important aux victimes pour exprimer ouvertement leurs besoins, ce qu'elles ressentent, et sur le fait que ce qu'elles ont vécu est inacceptable. Il est primordial dans un premier temps de valider leurs souffrances et de les aider à mettre des mots sur ce qui leur arrive. Myriam nous dit qu'elle essaie au maximum de reconnecter les victimes avec leurs besoins et qu'elles verbalisent leurs attentes : « *Toi qu'est-ce que tu veux, pourquoi tu veux ça, pour toi qu'est-ce que tu veux ?* »

François rajoute que quelle que soit la raison qui a amené leur compagnon à devenir violent, elles sont en droit d'être défendues. Les victimes de violences ont besoin non seulement d'entendre ce que la loi dit, mais surtout d'être quittancées dans ce qui leur arrive « *Il faut nommer la violence. C'est la réalité, la loi dit que ce n'est pas normal.* », comme nous l'a dit Etienne.

Maria nous confie qu'elle trouve aussi important d'aider les victimes en leur donnant des réponses pratiques¹²⁹ pour les aider à revenir à la réalité après un traumatisme, qu'elles se rendent compte des ressources qu'elles possèdent et qu'elles puissent mettre en place un processus de protection. Ce dernier permet aux victimes d'anticiper une probable récurrence de violence de la part de leur partenaire.

Il faut que les professionnels gardent en mémoire que les victimes aussi ont des ressources qu'elles peuvent exploiter. Comme le fait Auriane, il faut parfois essayer de donner des informations ou des pistes de réflexion qui permettraient aux jeunes victimes de trouver des solutions par elles-mêmes.

L'identification et le travail sur les limites et les représentations des relations

Trois professionnels ont abordé le thème des limites de la relation amoureuse durant leurs entretiens avec les jeunes. Ainsi lorsque Viviane nous parle d'une rencontre en individuel avec une adolescente, elle nous explique que le but était de lui faire prendre conscience que la relation amoureuse qu'elle entretenait était malsaine et qu'il y avait un manque affectif important.

Certains professionnels, comme Ismaël, nous expliquent qu'ils donnent des conseils aux victimes pour qu'elles puissent être à l'écoute de leurs envies. Il parle de respect de soi et de l'autre qu'il faut construire. Il nous dit : « *Prends soin de toi. Apprends à te respecter et réfléchis à ce que tu as besoin pour être heureuse. Si tu ne le sens pas, ne le fais pas même si tes copines te disent : ouais si tu ne fais pas ça... t'es nulle... il faut que tu puisses poser tes limites, accepter les limites de l'autre.* »

Nina exprime que le travail sur les limites et représentations de la relation doit se faire au rythme de la personne victime. Il faut l'aider à verbaliser ce qu'elle vit et accepter ce qu'elle a envie de nous livrer. Elle a besoin de soutien, mais il faut mettre les choses en place en suivant son rythme.

¹²⁹ Exemples de réponses pratiques : préparer un sac avec quelques effets personnels, un peu d'argent, mobiliser un voisin pour qu'il appelle la police, réfléchir à des personnes vers qui la victime peut aller se réfugier, etc.

Le travail de responsabilisation de la victime face à sa situation

Pour deux des personnes interrogées, la notion de responsabilisation a toute son importance dans les entretiens : « *Il faut faire attention avec la position de victime et ne pas s'enfermer dedans. C'est là que débute le travail du professionnel, il faut amener la victime à la responsabilisation* » nous fait part Etienne. Pour Ismaël, il faut aider à responsabiliser la jeune dans ses démarches (dépôt de plainte, constat, thérapie, etc) qu'elle va entreprendre suite à la situation vécue. Lors de l'accompagnement d'une jeune victime, il lui avait consacré beaucoup de temps pour réfléchir ensemble à ce qu'elle souhaitait entamer comme démarches. Etienne et Ismaël expriment le fait que la victime ne doit pas se complaire dans ce statut, mais qu'au contraire elle doit prendre conscience avec l'aide du professionnel, qu'elle est capable d'utiliser ses ressources pour trouver des solutions et s'en sortir.

Le travail de déculpabilisation

Une des psychologues interviewées nous fait part qu'elle va jusqu'à parler de sa propre expérience pour arriver à effectuer un travail de déculpabilisation de la victime. Cela permet à la jeune de pouvoir prendre du recul et trouver des solutions à partir d'une situation où elle n'est pas concernée, ce qui rend la réflexion plus facile. Puis, elle peut ensuite faire des liens avec leur propre situation.

Des pratiques diverses

D'après les propos recueillis, le degré d'accompagnement des adolescentes victimes de violences diffère d'une situation à l'autre, et en fonction de plusieurs variables, telles le statut du professionnel, ou encore la mission de l'institution. Par degré d'accompagnement, nous faisons référence au fait que certains professionnels accompagnent les jeunes dans toutes les démarches (contacts avec les divers partenaires, rencontres avec ces derniers, etc) mais également qu'ils se rendent avec elles aux divers rendez-vous alors que d'autres les dirigent uniquement. Voici la synthèse des données en notre possession :

Individualisation de la prise en charge

- ***en fonction des besoins des adolescentes***

Les professionnels tiennent compte des besoins des adolescentes et les accompagnent en fonction de leurs demandes. En effet, comme nous expliquent plusieurs d'entre eux, certaines sont plus autonomes, d'autres ressentent le besoin que les professionnels contactent les partenaires nécessaires et/ou viennent les rencontrer avec elles pour des raisons diverses : peur d'y aller seules, difficultés pour elles d'entamer une démarche, etc.

Christelle nous a dit ceci à propos d'une adolescente qu'elle a accompagnée : « *Je contacte les parents mais ensuite c'est elle qui me dit si elle a besoin de mon aide et qu'elle aimerait que je l'accompagne plus loin dans les démarches. Je ne m'impose jamais.* »

François a aussi accompagné une jeune victime à sa demande. Elle avait besoin d'être rassurée.

Myriam explique qu'elle est allée faire un dépôt de plainte avec une adolescente car celle-ci ne voulait pas le faire seule.

- **en fonction de la gravité de la situation**

Toutes les situations de violences dans le couple n'ont pas la même gravité. Dans certains cas, il suffit de discuter avec les deux jeunes concernés en effectuant notamment des entretiens et l'affaire peut se régler. Parfois il faut aller plus loin dans les démarches et faire appel à d'autres partenaires, jusqu'à se rendre à la police.

Christelle nous parle d'une situation qu'elle a dû gérer sans devoir entreprendre de démarches avec des partenaires extérieurs. Avec ses collègues, ils ont préparé les jeunes afin de pouvoir par la suite programmer des entretiens pour discuter de ce qui s'était passé et désamorcer la tension. L'issue de la situation s'est avérée positive.

En cas de violences sexuelles, Pascal nous explique qu'il accompagne les adolescentes où qu'elles doivent aller : *« On va les coacher partout. Ensuite sur le planning familial, ensuite sur l'hôpital parce que c'est quand même des moments qui ne sont pas faciles, il faut faire des frottis, des choses comme ça c'est un peu compliqué. Donc on va jusqu'au bout de la procédure, on ne lâche pas. »*

- **en fonction du statut du professionnel**

Le statut du professionnel est un élément qui modifie aussi le degré d'accompagnement. Ainsi, nous avons pu observer que parmi les personnes interviewées, les assistants sociaux ont plus un rôle de délégation ou d'orientation du dossier des jeunes vers les organes spécifiques. Quant aux éducateurs et aux psychologues, ils les accompagnent davantage vers les structures adéquates.

Ismaël, de par son statut de travailleur social hors murs, nous explique qu'il fait surtout un travail de détection puis un travail de réseau : *« Dans mon job, dans ma mission, j'ai plus un rôle d'être en première ligne et d'aller un peu à la détection des gens qui sont en difficulté. Une fois que j'ai pu identifier avec eux leurs difficultés, je vais les envoyer au SIPE, chez le gynéco ou à la LAVI ou ailleurs. »*

Son statut professionnel fait également qu'il n'a pas assez de temps à disposition pour accompagner les adolescents dans toutes les démarches. Souvent il lui arrive de constater qu'une jeune est victime de violences. Il ne peut malheureusement pas toujours agir du fait de son manque de disponibilités.

Amélie étant assistante sociale auparavant nous a confié que son rôle était plus du ressort de la délégation vers des structures spécifiques, en nous précisant toutefois qu'elle avait tout de même des contacts avec les jeunes en difficulté. Elle présente le service social comme étant une sorte de carrefour où les jeunes sont dirigés.

Elle nous parle aussi de son rôle d'assistante sociale comme d'un accompagnement continu, c'est-à-dire que malgré le fait qu'elle délègue l'affaire à des partenaires, elle reste toujours dans la course.

Résumé

Pour les professionnels interrogés, il existe deux manières d'accompagner les victimes de violences au sein de leur relation amoureuse : de manière individuelle par des entretiens ou en groupe. Le travail de groupe peut se faire sous différentes formes : des entretiens, des films, des jeux de rôles, etc. Il représente un bon moyen pour permettre aux victimes de s'impliquer et de prendre conscience de la situation en étant directement confrontées à leur réalité et à leur comportement.

Pour les professionnels, il est important que les victimes puissent exprimer leurs difficultés, leurs ressentis et ceci se fait par le biais des aides extérieures et de la transmission d'informations.

Les professionnels du social et les psychologues mettent en place des entretiens avec les victimes de violences dans l'objectif de réaliser tout un travail de réparation. La première étape consiste pour le professionnel à se montrer à l'écoute, à entendre la souffrance de la jeune et la quittancer. Il peut ensuite aborder avec elle le sujet de la relation amoureuse afin de voir comment elle se la représente. Puis, comme nous l'ont mentionné les personnes interrogées, il est important de responsabiliser les jeunes victimes dans les démarches qu'elles souhaitent effectuer afin qu'elles ne se complaisent pas dans le statut de victime et entament un travail de déculpabilisation.

Ce que nous avons pu remarquer quant au degré de l'accompagnement des jeunes victimes de violences, c'est qu'il diffère en fonction de nombreux éléments : la gravité de la situation, les besoins des adolescentes, le statut du professionnel, la mission de l'institution. En effet, par rapport aux femmes victimes, certaines auront besoin d'un soutien plus important, d'autres préféreront effectuer elles-mêmes les démarches. De plus, selon l'institution vers laquelle elles se dirigent ou les personnes à qui elles s'adressent (psychologue, éducateur, assistant social) la manière d'accompagner ne sera pas la même. Nous pouvons donc tirer la conclusion qu'il est difficile d'avoir un modèle précis quant à la manière d'agir face à des situations de violence en tant que professionnel.

7.4 LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES PROFESSIONNELS

L'accompagnement d'adolescentes victimes de violences s'avère un travail conséquent parfois parsemé d'embûches. Les difficultés auxquelles peuvent être confrontés les divers professionnels sont de plusieurs ordres, c'est-à-dire liées aux victimes, liées à leur propre statut et à leurs résonances. Voici la liste de celles récoltées lors de nos entretiens :

7.4.1 La victime

L'adolescence étant une période difficile, autant pour la jeune que pour les personnes qui l'entourent, cela ne facilite pas l'accompagnement par les professionnels comme le souligne une des personnes que nous avons interviewées. Le comportement des jeunes, parfois fluctuant¹³⁰, attitude normale à cette période, ne rend pas les choses aisées. La première difficulté soulignée par Myriam est donc justement cette attitude ambivalente des adolescentes victimes. Elle relève que même si parfois pour elle, la prise en charge à mettre en place dans certaines situations est très claire, le résultat ne dépend pas que d'elle mais aussi de la jeune dont elle s'occupe. Cette dernière doit prendre conscience de la situation à laquelle elle est confrontée.

En lien avec l'attitude ambivalente des adolescents, elle met également en évidence qu'après avoir accompagné des jeunes victimes de violences et mis en place diverses stratégies, il arrive que la situation redevienne finalement la même qu'au départ, c'est-à-dire que la jeune continue sa relation avec son copain et de ce fait, continue à se faire maltraiter. Il ne s'avère alors pas simple pour les professionnels de constater qu'ils ont mis de l'énergie à aider quelqu'un pour finalement, avoir le sentiment que rien n'a changé. C'est ce qui se passe notamment pour Myriam qui a parfois l'impression de faire « un bond en avant » dans son accompagnement, que la jeune prend conscience de sa situation et que d'une semaine à l'autre le discours de celle-ci peut être complètement différent.

Enfin, Myriam parle de la difficulté qu'elle rencontre parfois à collaborer avec les jeunes, contrairement à la prise en charge d'enfants, il est beaucoup plus délicat d'avoir un certain contrôle sur un adolescent. En effet, à cette période, il y a la notion d'indépendance qui entre en ligne de compte. Voici ce que Myriam nous a dit à ce propos : « *Je trouve que c'est un peu difficile parce que les adolescents c'est un peu des électrons libres, même s'ils sont dans un système familial, ils sont de toutes façons en train de s'autonomiser... Je trouve que c'est compliqué parce que pour les enfants, quand on sent que c'est mauvais pour leur développement, qu'on a peur, quand vraiment c'est grave, il y a des moyens d'intervenir et on peut avoir la main dessus.* »

¹³⁰ cf *L'adolescence*. p.12

7.4.2 Le statut et les résonances du professionnel

La limite des statuts

Certaines personnes que nous avons rencontrées nous ont expliqué que certaines difficultés dans l'accompagnement des adolescentes victimes de violences relèvent de leur statut professionnel. D'une part, il arrive que leur statut ne soit pas clair dans la prise en charge de ces jeunes et qu'ils jouent donc plusieurs rôles en même temps (éducateur, policier, etc), d'autre part, ils doivent parfois passer le relais de la prise en charge de jeunes femmes victimes de violences à d'autres partenaires. Le point commun de ces difficultés relevées par les professionnels interrogés est que dans tous les cas, ceux-ci ont de la peine à trouver leur place par rapport aux autres acteurs qui interviennent dans la prise en charge d'adolescentes victimes de violences.

Ainsi, Pascal nous a confié avoir vécu une situation compliquée. Lors de l'accompagnement d'une adolescente victime de violences, il s'est retrouvé à jouer le rôle de plusieurs professionnels simultanément, position qui pour lui n'était pas confortable. En effet, il s'est avéré difficile pour lui de se positionner par rapport à son statut professionnel. : « *J'ai fait un boulot de flic, un boulot de juge aussi un petit peu. Donc ça c'était assez difficile.* »

Etienne nous a parlé du fait que dans certaines situations, il fait partie de la prise en charge de la jeune au début, puis d'autres partenaires reprennent l'accompagnement ce qui le met dans une position peu confortable. En effet, il se sent dépossédé de son rôle par rapport à la victime. Pour lui, il s'agit d'une difficulté. : « *Dès qu'il y a violence, finalement il y a l'OPE¹³¹ qui intervient, les psychologues, la police, et puis finalement on n'est plus dans le circuit quelque part, on n'est plus dans le mandat d'accompagnement parce que c'est d'autres personnes qui prennent en charge. C'est un peu la difficulté.* » Dans le discours d'Etienne, nous ressentons que malgré qu'il soit conscient de devoir passer le relais à d'autres professionnels, arrivé à un certain stade, il souhaiterait tout de même rester dans l'accompagnement des jeunes victimes jusqu'au bout puisque comme il l'exprime, le fait de ne plus être dans la course représente pour lui une difficulté.

Les représentations de la violence et les valeurs de chacun

Comme nous l'ont expliqué les professionnels dans le premier chapitre de l'analyse, la violence est une notion qui recèle différentes définitions en fonction des valeurs de chacun, du vécu etc. De ce fait, dans une équipe de professionnels, tout le monde n'a pas forcément la même représentation de la violence, ce qui peut influencer la prise en charge des jeunes victimes.

La remise en question et le sentiment d'impuissance

Certaines situations peuvent toucher le professionnel et le faire remettre en cause sa manière de travailler et d'observer. En effet, la violence n'est pas forcément verbalisée par les jeunes victimes, et parfois elles cachent tellement bien ce qu'elles vivent que les professionnels se rendent compte beaucoup plus tard de la gravité de la situation. Cela

¹³¹ OPE signifie : Office de la Protection de l'Enfance

représente donc une difficulté pour les professionnels, car il y a le risque qu'ils remettent en question leurs compétences professionnelles, notamment celle d'observation des jeunes.

Lorsque François s'est occupé d'une jeune, à un moment donné il s'est beaucoup remis en question car elle était là depuis six mois et il n'avait pas observé plus tôt qu'elle était victime de violences.

De plus, nous relevons un sentiment de désarroi et de déception dans le discours d'une des psychologues lorsqu'elle nous parle d'une jeune qu'elle a accompagnée : *« On l'a perdue. C'est le genre de choses qui me stresse parce qu'elle, je ne sais pas comment elle va finir sa vie mais j'imagine assez bien, à part si elle a une prise de conscience à un moment donné et qu'elle se bouge vraiment. Ça fait mal au cœur de se dire qu'il y a une jeune fille qui a quinze, seize ans qui, juste parce qu'effectivement elle n'a pas eu un encadrement suffisant - elle a grandi dans un cadre violent - elle rentre dans une relation comme ça. Je trouve ça triste. »*

7.4.3 Le contexte d'intervention

Le manque de temps

Le manque de temps des professionnels a été relevé comme étant un des obstacles dans l'accompagnement de jeunes victimes.

En effet, Ismaël nous a expliqué que de par son mandat, il manque de disponibilité pour pouvoir aider toutes les adolescentes victimes ou susceptibles d'être victimes de violences : *« Souvent j'en vois où je me dis, je pense que là il y aurait quelque chose, mais souvent je ne peux rien faire parce que, dans les limites encore une fois de mon travail, je ne peux pas, je n'ai pas le temps non plus puisque j'étais seul jusqu'à maintenant à m'occuper de centaines de jeunes, donc j'étais assez vite bloqué par la limite des moyens. »*

Le manque de moyens

Le médiateur que nous avons interviewé nous a expliqué que son mandat ne lui permettait pas « d'obliger » les victimes à faire quoi que ce soit en nous précisant que cette limite professionnelle pouvait s'avérer être également un avantage vue sous un autre angle : *« La faiblesse de mon job c'est que je n'ai aucun moyen d'obliger les gens à quoi que ce soit. En même temps c'est une force, parce que du coup les gens se sentent plus en sécurité. Ils font plus vite confiance, et souvent, j'ai accès aux informations avant et plus vite que la police, les juges et tout le restant du dispositif du réseau. »*

Résumé

Lors de l'accompagnement d'adolescentes victimes de violences, les professionnels nous ont dit être parfois confrontés à certaines difficultés, reliées à plusieurs raisons :

La victime

A la période de l'adolescence, les jeunes ont tendance à se montrer ambivalents, ce qui peut rendre le travail des professionnels difficile d'après les dires des personnes interviewées. En effet, les jeunes victimes sont souvent indécises dans leurs choix de manière générale. De ce fait, d'une rencontre à l'autre avec le professionnel, elles n'auront pas forcément le même discours quant à leur relation amoureuse, leurs besoins, leurs envies, etc. Cela peut laisser à l'intervenant une impression d'avoir mis beaucoup d'énergie dans une prise en charge, qui au final n'a pas changé grand-chose à la situation de départ de la jeune.

En outre, les adolescents cherchent à être autonomes à cette période de leur vie. Il n'est donc pas simple pour le professionnel de pouvoir intervenir lorsqu'il sent qu'une jeune pourrait être en danger, contrairement à un enfant sur lequel il est plus facile d'agir puisqu'il est encore dépendant des adultes.

Le statut et les résonances du professionnel

Deux catégories de difficultés liées aux professionnels sont ressorties par les personnes interrogées. La première relève du fait que ces dernières ne sont parfois pas au clair avec la limite de leur propre statut professionnel dans la prise en charge de la victime. De ce fait, elles ont le sentiment de parfois jouer des rôles qui ne correspondent pas à leur statut (police, etc).

En lien avec ce premier élément, certaines personnes nous ont confié s'être déjà senties mises à l'écart dans l'accompagnement d'une jeune victime alors qu'elles faisaient partie du réseau au début de la prise en charge. Cela montre qu'arrivés à un certain stade, les professionnels doivent passer le relais à d'autres partenaires, la situation n'étant plus de leur ressort.

En outre, les valeurs des professionnels, leur vécu font que chacun d'entre eux a une définition personnelle de la violence. Ceci peut influencer l'accompagnement des victimes.

Le contexte d'intervention

Deux difficultés dans la prise en charge de victimes de violences en lien avec le contexte d'intervention ont été relevées par les professionnels.

La première concerne le manque de temps des intervenants. En effet, selon leur mandat, certains d'entre eux ont peu de disponibilités et de ce fait, ne peuvent pas venir en aide à toutes les victimes ou adolescentes suspectées victimes.

La seconde correspond au manque de moyens des professionnels. Il a été souligné qu'il n'est pas possible pour eux de contraindre les victimes à faire quoi que ce soit pour se sortir de la situation qu'elles subissent. Le fait que certains intervenants veuillent « obliger » les victimes à faire certaines choses, est en lien avec leurs propres résonances. En effet, certains ont clairement exprimé qu'ils auraient souhaité que les victimes quittent leur partenaire pour leur propre bien.

8. SYNTHÈSE

Après la mise en perspective des données récoltées lors des entretiens dans le chapitre « analyse des données », nous allons reprendre nos hypothèses de compréhension de même que chacun de leurs indicateurs afin d'être en mesure de les confirmer ou les infirmer. Selon les résultats obtenus lors de l'analyse, il se peut que nous précisions ou modifions certaines de nos hypothèses. C'est également ici que nous allons effectuer des liens entre les concepts théoriques développés précédemment et la discussion de nos hypothèses.

8.1 VÉRIFICATION DES HYPOTHÈSES

Hypothèse 1 :

Les professionnels informent les adolescentes concernées qu'elles sont victimes de violences au sein du couple en leur expliquant à quoi correspond cette problématique et travaillent sur la dimension de culpabilité. Le but est que les jeunes filles prennent conscience de la situation.

Indicateurs :

- a) Expliquer les différentes formes de violence qui existent au sein du couple.
- b) Définir la notion de victime de violences dans les relations amoureuses.
- c) Présenter le cycle de la violence.
- d) Présenter le cadre légal qui interdit la violence au sein du couple.
- e) Prévoir des activités telles que des jeux de rôles pour que ces jeunes femmes puissent se rendre compte par elles-mêmes et de manière concrète qu'elles sont des victimes.
- f) Regarder un film en rapport avec la violence au sein du couple et discuter de ce qui a été vu et ressenti avec les adolescentes victimes.

À partir de cette hypothèse, nous souhaitons mettre en lumière le fait que la prise en charge de jeunes femmes victimes de violences par des professionnels requière, à un moment donné, le traitement du sujet de la problématique de la violence au sein des relations amoureuses à travers divers moyens (travaux de groupe, jeux de rôles, entretiens). Le but étant la prise de conscience, par ces jeunes femmes, de leur situation personnelle. À cette fin, les professionnels explicitent diverses notions relatives à la violence telles que : le cadre légal, le cycle de la violence, le rôle du professionnel dans l'accompagnement, etc.

Il est également essentiel qu'ils valident la souffrance des victimes sans pour autant les « enfermer » dans ce statut ; il est nécessaire qu'ils gardent à l'esprit qu'il s'agit de personnes possédant un certain nombre de ressources.

D'après les réponses obtenues chez les professionnels interrogés, nous avons constaté que ces derniers abordent la problématique de la violence au sein du couple de manière beaucoup plus subtile que la formulation de notre hypothèse de départ. Ils traitent de

différents thèmes avec les adolescentes et toutes les notions sont abordées dans un but précis : la prise de conscience par ces adolescentes, de leur statut de « victime ». De ce fait, les professionnels interviewés affirment qu'ils valident la souffrance des jeunes filles et les aident à formuler ce qui leur arrive, tout en se montrant à leur écoute.

À partir de ce constat, nous désirons corriger le terme « informer » qui ne semble pas adéquat dans la première partie de notre hypothèse. Il est plus judicieux de parler du fait que les professionnels abordent certaines notions avec les victimes de violences. Ces notions traitent de divers thèmes tels que : le cadre légal, l'explication du rôle du professionnel dans l'accompagnement, les manifestations de la violence, la prévention.

Toutefois, trois personnes nous ont confié qu'elles ne discutaient pas de ces thèmes, mais qu'elles dirigeaient directement les victimes vers des structures spécifiques.

En ce qui concerne le thème des violences, il semble qu'un seul des professionnels interrogés explique aux victimes le processus du cycle de la violence, sans pour autant nous préciser de quelle manière.

En ce qui concerne le cadre légal, la majorité des professionnels nous ont dit aborder avec les victimes le fait que tout acte violent est punissable par la loi et que cette dernière est prévue pour les protéger. Ils informent également les victimes de leurs droits d'effectuer un dépôt de plainte ou un signalement¹³². Un des professionnels précise qu'en cas de violence sexuelle, il rappelle à l'adolescente victime, dans le cas où elle est mineure¹³³ que, dans une relation, le détournement de mineur n'est pas permis.

Le rôle du professionnel pour aider à la prise de conscience de la victime de sa situation est d'être à l'écoute et de valider sa souffrance. Quitter le ressenti de la victime est une étape essentielle à sa reconstruction, comme le dit Carole Gachet (2008)¹³⁴, car elle leur permet de reconnaître qu'elle a vécu une situation traumatisante. Le fait que ces jeunes femmes puissent parler de ce qui leur est arrivé et de ce qu'elles ont ressenti les aide à sortir du déni et commencer ce qui s'appelle le processus de deuil. Elles ont besoin de se sentir écoutées par les professionnels et que ces derniers ne les jugent pas. Il est important dans cette étape que ceux-ci ne banalisent pas et ne minimisent pas ce qu'elles ont vécu. De plus, un outil qui a également été utilisé par les professionnels interrogés, est le travail de groupe qui a pour but de permettre aux victimes d'exprimer leurs souffrances auprès de personnes qui vivent ou ont vécu la même chose. Ils offrent également la possibilité aux victimes d'extérioriser leurs ressentis au travers de clubs ou d'activité de relaxation, de self-défense, etc., ou en rencontrant des personnes spécialisées dans ce domaine comme les centres LAVI ou des psychologues.

Cependant, prendre garde à ne pas « enfermer » la jeune femme dans son statut de victime est une nécessité pour les intervenants. Il est important qu'ils restent attentifs, lors de la prise en charge de victimes de violences, à ne pas les revictimiser en les surprotégeant et en

¹³² Pour rappel, les notions de dépôt de plainte et signalement ont été définies dans le concept théorique « cadre légal ». p.37

¹³³ Pour rappel : nous parlons d'adolescentes victimes de violences au sein de leur relation amoureuse ayant entre quinze et vingt ans.

¹³⁴ GACHET Carole. *Aspects psychologiques de reconstruction chez les personnes victimes d'un événement traumatique*. In : EHRENZELLER. [et al.]. La nouvelle loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infraction. Dike. St-Gallen : 2009, p. 137

ayant dans l'optique de « faire à leur place » en compensation de leur souffrance. De telles attitudes ne leur seraient pas favorables pour dépasser le traumatisme vécu¹³⁵.

Les professionnels interrogés nous ont fait part de certaines activités mises en place lors de l'accompagnement des adolescentes victimes ; il s'agit notamment de jeux de rôles filmés qui permettent aux victimes de pouvoir analyser, à postériori, la situation de violence jouée et de parler de leur ressenti inhérent à cette dernière. Cette activité implique à la fois les participants et les spectateurs ce qui permet un nombre plus important de points de vues quant à la scène jouée. Le théâtre interactif fait également partie des outils à disposition. Ces techniques offrent aux professionnels la possibilité de travailler sur des situations concrètes en confrontant directement les adolescentes à leur réalité et à leur comportement dans la situation. Se retrouver à plusieurs permet en outre d'élargir la réflexion grâce au groupe de pairs qui peut faire part de son expérience et de ses observations. Les professionnels constatent qu'il est bénéfique de réaliser ces jeux de rôles au sein d'un groupe de pairs car les victimes se sentent en confiance et acceptent plus facilement le discours d'une personne de même âge ; celui du professionnel semblant plus moralisateur. Comme nous avons pu le voir dans le chapitre de l'adolescence de notre cadre théorique, le groupe de pairs est un élément très important à la période de l'adolescence¹³⁶. En effet, les jeunes souhaitent ressembler à leurs amis et avoir leur aval dans les choix qu'ils font. En outre, ils ont le besoin de prendre de la distance face à leurs parents, et plus généralement face aux adultes, afin de faire leurs propres expériences. De ce fait, les adolescents peinent à prendre en compte les conseils et remarques des adultes. Un autre aspect intéressant dans les jeux de rôles est le fait que les adolescentes doivent s'impliquer elles-mêmes, ce qui leur permet de se rendre compte plus rapidement des difficultés vécues. En outre, certains professionnels interrogés expliquent qu'ils proposent, au sein de l'institution où ils exercent, des forums informatifs sur divers sujets concernant les jeunes, et notamment la violence. Les adolescents qui y participent peuvent alors parler ouvertement de ce sujet et en apprendre davantage.

Certains indicateurs initialement définis¹³⁷ pour cette hypothèse n'ont pas pu être vérifiés. En effet, aucun professionnel interrogé n'a abordé les indicateurs suivants :

- a) Expliquer les différentes formes de violence qu'il existe au sein du couple.
- f) Regarder un film en rapport avec la violence au sein du couple et discuter de ce qui a été vu et ressenti avec les adolescentes victimes.

Cependant, cela ne signifie pas qu'aucun autre professionnel n'y ait recours.

En résumé, notre hypothèse est validée par les dires des professionnels bien que certains indicateurs n'aient été vérifiés que dans une interview. Cela prouve que le travail des professionnels que nous avons interrogés varie en fonction de leur statut, de la situation de violence, de leur lieu de travail et son fonctionnement. Nous validons donc notre hypothèse mais aimerions la reformuler et la diviser en trois hypothèses (1. et 1.1 et 1.2) bien distinctes avec des indicateurs pour chacune. En effet, nous modifions la première partie de l'hypothèse et souhaitons en créer deux nouvelles afin de mettre en lumière le fait que les travaux de groupes sont un outil essentiel pour les professionnels d'une part, et qu'il est

¹³⁵ Adresse URL : <http://sites.google.com/site/mikizikwe/lavictimisation> (consultée le 10 novembre 2011)

¹³⁶ Cf L'adolescence. p.12

fondamental que les intervenants valident la souffrance des victimes d'autre part. De plus, nous relevons que notre hypothèse de base traite de trois axes différents :

- ✓ Les informations en lien avec la problématique de la violence au sein du couple abordées par les professionnels avec les adolescentes victimes.
- ✓ Le travail autour de la culpabilité ressentie par les victimes.
- ✓ La prise de conscience du statut de victime par les jeunes.

Par les dires des professionnels, nous avons précisé le troisième axe en explicitant que la prise de conscience se fait grâce à la validation de la souffrance des victimes par les professionnels. En outre, nous avons ajouté la notion de travail de groupe car nous nous sommes aperçues qu'il représente un outil de référence pour les professionnels dans l'accompagnement des victimes. Pour terminer, nous trouvons plus judicieux que la notion de culpabilité décrite dans la deuxième partie de l'hypothèse soit développée ci-dessous dans l'hypothèse 3.

Voici donc les constats qui découlent des modifications apportées aux hypothèses :

Constat 1 :

Les professionnels abordent la thématique de la violence au sein du couple avec les adolescentes victimes dans le but de voir celles-ci prendre conscience de la situation.

Indicateurs :

- Les professionnels expliquent aux adolescentes victimes de violences le cycle de la violence pour qu'elles se rendent compte qu'elles se trouvent dans ce processus.
- Les professionnels abordent avec les adolescentes le sujet du cadre légal en leur expliquant quelle est la loi et en les informant des droits qu'elles ont en tant que victimes.
- Les professionnels expliquent aux jeunes femmes victimes le rôle qu'ils ont dans leur accompagnement.

Constat 1.1 :

Dans un but de prise de conscience du statut de victime par les adolescentes, les professionnels valident la souffrance des victimes.

Indicateurs :

- Pour valider la souffrance des victimes, les professionnels se montrent à leur écoute. Les professionnels adoptent également une attitude de non jugement des victimes.
- Les professionnels doivent prendre garde à ne pas banaliser et/ou minimiser les violences subies par les victimes.

Constat 1.2 :

Les travaux de groupes représentent un outil de référence pour les professionnels qui accompagnent des jeunes victimes de violences.

Indicateurs :

- Les travaux de groupes permettent aux adolescentes de se retrouver avec des personnes ayant vécu une situation similaire et de pouvoir échanger à ce propos.
- Les travaux de groupes permettent aux jeunes victimes d'avoir l'avis de leurs pairs qui représentent les personnes auxquelles elles s'identifient à la période de l'adolescence.
- Les travaux de groupes donnent la possibilité aux victimes de s'impliquer personnellement et, de ce fait, de se rendre compte de la situation qu'elles vivent et des difficultés auxquelles elles sont confrontées.

Hypothèse 2 :

Les professionnels informent les adolescentes victimes de violences dans les relations amoureuses du réseau à contacter pour les accompagner dans cette démarche.

Indicateurs :

- a) Expliciter à ces jeunes femmes la mission des différentes structures susceptibles de les aider et les contacter avec elles.
- b) Aller rencontrer un professionnel de ces structures avec les adolescentes.
- c) Aller déposer plainte avec elles.

Concernant cette hypothèse, nous voulions mettre en évidence que l'accompagnement des victimes de violences par les professionnels relève du travail en réseau. De ce fait, les intervenants abordent le thème du réseau avec les adolescentes victimes en fonction de la situation (degré de gravité, type de violence) et de leurs besoins.

D'après les réponses obtenues dans les divers entretiens effectués avec les professionnels, nous relevons, comme dans notre première hypothèse, que le terme « informer » n'est pas adéquat. En effet, les professionnels n'abordent pas le fait qu'ils informent ou non les adolescentes victimes sur le réseau à contacter, mais axent leurs réponses sur la collaboration qui existe entre les partenaires et l'accompagnement qu'ils sont en mesure d'offrir aux victimes selon les démarches qu'elles voudront entreprendre.

Cependant, concernant la deuxième partie de notre hypothèse, les professionnels accompagnent effectivement les jeunes victimes dans la démarche de contacter et/ou de rencontrer les partenaires en fonction de leurs besoins.

D'après les données recueillies lors des entretiens, nous constatons qu'aucun professionnel n'a mentionné transmettre des informations aux jeunes victimes sur le réseau à contacter de manière générale. Ils basent leurs réponses sur les démarches que les adolescentes souhaitent entamer. Par exemple, si elles décident d'informer les autorités de leur situation, les professionnels leur expliquent qu'il faut se rendre à la police pour faire un constat ou un dépôt de plainte.

Nous pouvons confirmer que la prise en charge de victimes de violences s'effectue toujours avec plusieurs partenaires qu'ils soient externes ou internes à l'institution dans laquelle travaillent les professionnels interrogés. Le partenaire extérieur avec qui ils collaborent de manière importante ces derniers est la LAVI comme cela a été relevé dans plus de la moitié des entretiens. En effet, comme le dit Véronique Stofer (2009)¹³⁸, les centres informent les victimes sur les diverses aides qui existent comme : les aides médicales, juridiques, psychologiques, matérielles et sociales. De plus, le but des centres est également de permettre aux victimes de savoir où trouver ces aides et comment s'y rendre. Si nécessaire, les centres de consultation LAVI offrent également un hébergement d'urgence aux victimes et à leurs proches pour les protéger.

¹³⁸ STOFER Véronique. *La loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI)*. In : EHRENZELLER/GUY-ECABERT/KUHN. *La nouvelle loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions*. Dike. St-Gallen : 2009 p. 217-218

D'autres organes peuvent intervenir tels que les services de protection de la jeunesse ou encore les centres de planning familial. Aussi, le professionnel qui accompagne une adolescente victime collaborera, en fonction de son statut, mais également de la violence subie, avec des partenaires spécifiques. Par exemple, si une jeune est victime de violence sexuelle, le professionnel qui la prend en charge collaborera peut-être avec un médecin afin d'établir un constat médical et/ou un gynécologue pour que ce dernier pratique un examen de contrôle. Diverses associations telles que SOS enfants de chez nous et des institutions comme le Centre Malley-Prairie représentent des partenaires précieux pour les personnes que nous avons interrogées. Les psychologues permettent également aux victimes de commencer une thérapie dans le but d'arriver à se reconstruire. Pour ce faire, d'après Carole Gachet (2009)¹³⁹, les victimes ont besoin du soutien, de la présence, du regard, de l'empathie et de l'authenticité de l'entourage, mais également des professionnels. Indépendamment du rôle ou de notre statut professionnel, nous pouvons tous à un moment donné, représenter un secours pour les personnes ayant subi des traumatismes en adoptant une attitude respectueuse, accueillante et en nous montrant à l'écoute. Il est essentiel d'aider la victime à mobiliser ses ressources et à contacter les partenaires susceptibles de lui offrir un accompagnement optimal vers sa reconstruction.

Certains professionnels nous ont confié qu'ils avaient la chance d'avoir un psychologue interne à l'institution. Celui-ci peut rencontrer les adolescentes en cas de situation d'urgence. Les parents représentent également un partenaire important, notamment dans le cas où l'adolescente victime est mineure. En ce qui concerne des partenaires internes à l'institution, les professionnels que nous avons interrogés collaborent avec les personnes référentes de la victime (éducateurs, MSP, assistants sociaux, psychologues). Ils relèvent l'importance de se transmettre les informations dans une même équipe, en particulier aux référents.

La moitié des professionnels nous ont confié qu'ils étaient en contact avec le système judiciaire. La manière de collaborer avec ce dernier dépend de la situation de violence, mais également des mesures institutionnelles de la structure où ils travaillent. Pour certains, il s'agit de se renseigner sur la procédure à suivre pour déposer plainte, tandis que d'autres accompagnent les adolescentes pour faire cette déposition ou effectuer un signalement. Il est important de rappeler que certains actes sont poursuivis d'office ; la victime ne se retrouve pas dans l'obligation de dénoncer la situation pour que la procédure se mette en place. Lors d'une infraction poursuivie d'office, tout un chacun peut dénoncer la situation, que ce soit un mineur, une personne qui souhaite rester anonyme, un voisin, etc. « *Les autorités (police et justice) ont l'obligation de poursuivre l'auteur suite à l'intervention de la police ou sur simple dénonciation, même si la victime n'a pas porté plainte.* »¹⁴⁰ Les professionnels nous ont précisé qu'il était essentiel pour eux d'amener les jeunes femmes victimes à dénoncer leur situation. Cependant, ils ont tous insisté sur le fait que, dans la mesure du possible, ils n'effectuent pas cette démarche à leur place mais bien **AVEC** elles afin qu'elles restent « actrices » de leur situation. En revanche, lorsque la victime est mineure, plus de la moitié des personnes interrogées nous ont dit qu'elles avaient le devoir

¹³⁹ GACHET Carole. *Aspects psychologiques de reconstruction chez les personnes victimes d'un événement traumatique*. Op.cit. In : EHRENZELLER/GUY-ECABERT/KUHN. La nouvelle loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions. Dike. St-Gallen : 2009. p.136 à 140

¹⁴⁰ Adresse URL : http://www.violencequefaire.ch/fr/agr/loi/violence_interdite/index.php (consultée le 2 juin 2009)

de dénoncer les violences aux autorités (faire un signalement). Un professionnel nous a même expliqué avoir été convoqué par le tribunal pour participer à un procès.

Il est nécessaire de préciser que le degré d'accompagnement des victimes dans les démarches varie en fonction de divers éléments. En premier lieu il est important de déterminer les besoins des jeunes femmes ; certaines sont plus indépendantes alors que d'autres ont besoin que les professionnels les aident à contacter les partenaires du réseau et/ou viennent rencontrer ces derniers avec elles.

Un deuxième élément à prendre en compte est le statut des professionnels. Plusieurs d'entre eux ont relevé dans les interviews que, selon leur mandat, le degré d'accompagnement des jeunes victimes de violences dans leur couple n'était pas le même. Ainsi, les assistants sociaux nous ont expliqué avoir avant tout un rôle de délégation, c'est-à-dire qu'ils reçoivent la victime et, en fonction de la situation et de ses besoins, ils transmettent son dossier vers les partenaires adéquats. A contrario, les éducateurs et psychologues accompagnent les adolescentes vers les structures.

Un des éducateurs nous a expliqué qu'il n'avait malheureusement pas assez de temps à disposition au vu de son mandat pour accompagner les jeunes dans toutes les démarches.

Un indicateur initialement défini pour cette hypothèse n'a pu être vérifié, car les professionnels interrogés ne l'ont pas mentionné en ces termes :

- a) Expliciter à ces jeunes femmes la mission des différentes structures susceptibles de les aider et les contacter avec elles.

En résumé, notre hypothèse est partiellement validée par les dires des professionnels. Ils abordent effectivement le thème du réseau en fonction de la situation de violence, des besoins de la victime et des démarches qu'elle souhaite entreprendre. Néanmoins, ils ne donnent pas une information générale similaire à toutes les jeunes victimes. Nous aimerions donc reformuler notre hypothèse : nous modifions la première partie de l'hypothèse en parlant plutôt d'un accompagnement dans les démarches de contact du réseau que d'informations transmises.

Voici notre constat formulé après notre analyse des données:

Constat 2 :

Les professionnels accompagnent les adolescentes victimes de violences dans les relations amoureuses dans les démarches de contact avec le réseau. Le degré d'accompagnement varie en fonction du statut du professionnel, de la situation de violence, des besoins des jeunes.

Indicateurs :

- La thématique du réseau est abordée par les professionnels avec les adolescentes victimes de violences.
- L'accompagnement des professionnels passe par le fait de contacter les partenaires du réseau avec les victimes si besoin.
- Selon leur statut, les professionnels vont également rencontrer les partenaires avec les victimes.

Hypothèse 3 :

Le rôle des professionnels est également de faire prendre conscience aux adolescentes victimes de violences dans leur relation amoureuse qu'elles ne doivent pas culpabiliser, mais qu'elles ont le devoir de se protéger en mettant un terme à cette situation.

Indicateurs :

- a) Identifier avec ces adolescentes la représentation qu'elles ont de la victime et de l'auteur de violences au sein du couple.
- b) Mettre en place des jeux de rôles puis discuter du ressenti des « acteurs » afin que les jeunes femmes puissent prendre conscience qu'elles ne sont pas responsables de la situation.
- c) Inviter des femmes ayant été victimes de violences au sein de leur relation amoureuse afin qu'elles puissent témoigner.

Dans cette hypothèse, nous sous-entendons que la tâche des professionnels avec les victimes de violences consistait à travailler sur leur culpabilité en leur faisant comprendre que la situation n'était en aucun cas de leur faute. Selon Sophie Madoun et Gérard Lopez (2007)¹⁴¹, la culpabilité est le sentiment le plus répandu suite à un événement traumatique. Dans un deuxième temps, nous voulions montrer que le rôle du professionnel est également de responsabiliser les victimes pour la suite de leur relation en leur faisant prendre conscience qu'elles doivent se protéger.

Comme déjà explicité dans notre première hypothèse, nous pensons qu'il est plus judicieux de parler ici de la notion de culpabilité. En effet, nos hypothèses finales sont posées dans cette synthèse selon une suite chronologique par rapport à l'accompagnement de victimes de violences.

Il a été relevé par l'une des psychologues interrogée qu'un travail autour de la culpabilité est réalisé durant les entretiens avec les jeunes femmes victimes. Elle utilise une méthode particulière qui permet à l'adolescente de se détacher de la situation et de pouvoir tenter de trouver des solutions. Pour ce faire, elle discute avec la jeune femme à partir d'une situation de violence qui ne la concerne pas personnellement. En effet, comme le disent Sophie Madoun et Gérard Lopez (2007)¹⁴², les victimes prennent sur elles le fait que leur partenaire les rende responsables de la situation de violence présente dans leur couple. Elles sont sûres que c'est à elles de changer d'attitude et que, grâce à cela, il n'adoptera plus de comportements violents à leur égard. Elles culpabilisent de ne pas avoir réagi différemment envers l'auteur de violences ou de ne pas avoir été en mesure de se défendre de la même manière qu'elles l'auraient fait dans une autre situation. Elles se sentent responsables de la violence manifestée par leur partenaire.

Certains professionnels que nous avons rencontrés vont encore plus loin dans le travail de réparation de la victime en réalisant un travail autour des limites de la relation amoureuse et des représentations que celles-ci s'en font. Le but est ici que ces jeunes femmes se rendent

¹⁴¹ MADOUN Sophie, LOPEZ Gérard. *ABC de la victimologie*. op.cit Paris : Grancher, 2007. p.117

¹⁴² Ibid, p. 117

compte du côté malsain de la relation amoureuse qu'elles entretiennent avec leur partenaire et qu'il est nécessaire qu'elles apprennent à se respecter et à s'écouter. Ce travail doit se faire au rythme de la personne victime. Il est important de l'aider à verbaliser ce qu'elle vit et d'accepter ce qu'elle a envie de livrer.

Les représentations concernant la victime et l'auteur amènent à parler de la notion du seuil de tolérance : tout le monde n'a pas la même vulnérabilité face à la violence subie. Il est difficile pour certaines femmes de se rendre compte des violences que leur inflige leur partenaire et donc de leur statut de victime. Les actes violents ne sont pas perçus de la même façon par les victimes et par les auteurs. Une fois qu'un acte de violence est détecté et reconnu par la loi, les personnes victimes peuvent alors se questionner sur les notions de victime et d'auteur de violence. Nous rappelons que, d'après les dires de Sophie Madoun et Gérard Lopez (2007), le terme de *victime* désigne: « *toute personne qui présente un préjudice matériel, physique ou moral du fait d'agissements malveillants ou à la suite d'un accident (...), mais à condition qu'un texte (loi, règlement) la définisse comme telle et lui permette de bénéficier de droits. Il s'agit donc d'un statut nécessaire mais transitoire, destiné à être dépassé le plus vite possible.* »¹⁴³

Afin que les jeunes femmes victimes saisissent l'importance de se protéger, certains professionnels nous ont confié qu'ils effectuaient un travail de responsabilisation avec elles qui s'avère important pour qu'elles soient en mesure de sortir de leur situation. Un professionnel nous a expliqué qu'il était essentiel que les adolescentes qui subissent des violences ne se complaisent pas dans ce statut de victime, mais qu'elles prennent conscience qu'elles ont les compétences nécessaires pour s'en sortir. Un autre professionnel nous a parlé de la responsabilisation des jeunes victimes dans les démarches à effectuer comme le dépôt de plainte, une thérapie, un constat, etc. Enfin, une troisième personne nous a dit que lorsqu'elle expliquait son rôle¹⁴⁴ dans l'accompagnement de la victime, elle lui disait clairement qu'elle était là pour lui venir en aide et non pour effectuer les démarches à sa place. De plus, ce que nous avons constaté par rapport aux réponses des professionnels, c'est que la plupart d'entre eux cherchent à ce que l'adolescente victime s'en sorte au mieux. Cependant cela ne signifie pas forcément la rupture de son couple. Les professionnels, pour la plupart, nous ont expliqué qu'ils n'étaient pas là pour les faire rompre, mais pour les aider à se protéger. Se protéger sous-entend savoir se défendre et réagir face à la situation en portant plainte ou en dénonçant celle-ci aux autorités judiciaires. Il faut tout de même préciser que certains professionnels, de par leur mandat, nous ont confié ne pas pouvoir « obliger » les victimes à suivre leurs conseils.

Un indicateur initialement défini pour cette hypothèse n'a pas pu être vérifié ; les professionnels interrogés n'ont pas du tout abordé cet aspect :

- c) Inviter des femmes ayant vécu de la violence au sein de leur relation amoureuse afin qu'elles puissent témoigner.

¹⁴³ Ibid, p. 10

¹⁴⁴ Cf hypothèse 1

De plus, l'indicateur suivant a été vérifié dans l'hypothèse 1.2 qui traite de l'importance du travail de groupe dans l'accompagnement des jeunes femmes victimes de violences. Il ne fait donc plus partie de notre troisième hypothèse :

- b) Mettre en place des jeux de rôles puis discuter du ressenti des « acteurs » afin que les jeunes femmes puissent prendre conscience qu'elles ne sont pas responsables de la situation.

En résumé, notre hypothèse est validée par les dires des professionnels. Nous y apportons cependant des modifications : nous souhaitons la décliner en deux hypothèses :

- ✓ Une concerne le travail des représentations et des limites par rapport à la relation amoureuse des jeunes victimes, mais également autour de la responsabilisation face à leur situation.
- ✓ Une autre se rapporte au travail sur la culpabilité ressentie par les victimes.

Voici nos constats formulés après notre analyse des données:

Constat 3 :

Les professionnels effectuent un travail de réparation avec les adolescentes victimes de violences dans leur relation amoureuse en travaillant sur les limites et les représentations de leur relation amoureuse et en les responsabilisant par rapport à la situation de violence qu'elles subissent.

Indicateurs :

- La responsabilisation des victimes passe également par la prise de conscience de leurs ressources pour trouver des solutions et s'en sortir.
- La responsabilisation des victimes passe par les démarches qu'elles effectueront suite aux violences subies (dépôt de plainte, constat, thérapie, etc.) avec l'aide des professionnels si elles en ressentent le besoin.

Constat 3.1 :

Les professionnels travaillent sur la dimension de culpabilité avec les adolescentes victimes de violences au sein du couple afin qu'elles prennent conscience qu'elles ne sont pas responsables de la situation qu'elles vivent.

Indicateur :

- Les professionnels discutent avec les victimes de violences à partir d'une situation qui leur est extérieure afin qu'elles puissent l'analyser et faire par la suite des liens avec leur propre histoire, tout en prenant de la distance par rapport à cette dernière.

9. BILAN

Nous allons maintenant réaliser un bilan de notre travail de recherche.

Nous voudrions tout d'abord parler des perspectives professionnelles. Dans ce sous-chapitre, nous expliquerons ce que nous recommanderions aux professionnels au sujet de la prise en charge d'adolescentes victimes de violences au sein de leur couple en proposant quelques pistes d'action. Pour ce faire, nous avons tenu compte des besoins exprimés par les professionnels durant les différents entretiens. Nous ferons aussi part de nos questions qui ont découlé de certains de nos résultats. Puis, nous expliciterons ce que les résultats de cette recherche nous ont apportés pour notre pratique professionnelle.

Ensuite, nous nous questionnerons sur les limites que nous avons rencontrées lors de l'élaboration de ce travail.

Enfin, dans notre conclusion, nous mettrons en perspective notre question avec les résultats obtenus grâce à la récolte et à l'analyse des données. Nous répondrons également à notre question de départ et exprimerons les nouvelles hypothèses qui émergent de cette recherche.

9.1 PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Au terme de ce travail de recherche, nous souhaitons proposer des stratégies à mettre en place afin de permettre aux professionnels d'être mieux préparés pour accompagner les adolescentes victimes de violences au sein des relations amoureuses.

Nous pensons qu'il serait bénéfique de mettre à disposition des professionnels **une formation sur le thème de la violence au sein du couple, et plus encore, une formation spécifique autour de la violence dans les relations amoureuses à l'adolescence**. En effet, lors de l'élaboration de notre guide d'entretien, nous avons défini quelques questions concernant la formation, les besoins et les représentations des professionnels sur le thème des violences au sein des relations amoureuses. A la question : « Selon vous, quels sont les besoins des professionnels face à la violence au sein du couple ? », tous nous ont répondu en premier lieu : « un besoin de formation ». Il est vrai que, lors des cours à la HES-SO, nous avons abordé quelques notions relatives à ce sujet sans toutefois entrer dans les détails. Cependant, ces cours n'étaient pas ciblés précisément sur la violence dans les relations amoureuses. Il serait donc utile pour les professionnels de suivre une formation spécifique éventuellement proposée par les diverses institutions car, de manière générale, nous constatons un manque de connaissances sur ce sujet.

Les thèmes que nous proposerions pour cette formation concernent tout d'abord une partie informative qui permettrait de clarifier avec les professionnels les notions de violence dans le couple, de victime et d'auteur. Puis, il serait essentiel selon nous, d'aborder le sujet du processus de violence (cycle de la violence) puisque celui-ci est présent dans toutes les situations amoureuses violentes¹⁴⁵. Aussi, le fait d'avoir bien intégré la dynamique présente

¹⁴⁵ Cf *La violence au sein du couple*. p.16

dans une situation de violence, aiderait les intervenants à mieux comprendre certaines réactions de victimes (ex : le fait de quitter son partenaire puis de vouloir recommencer avec lui). En outre, il serait intéressant de répertorier quelques signes observables chez les adolescentes qui aideraient les professionnels à détecter la présence de violences. Un sujet essentiel à développer serait celui de l'accompagnement des victimes. Bien que la violence dans le couple chez les adultes ou adolescents présente des similitudes au stade du processus (cycle de la violence), des manifestations, etc, la prise en charge par les professionnels est différente en fonction de l'âge de la victime. En effet, les adolescentes victimes doivent bénéficier d'une prise en charge adaptée à leur situation de couple (ex : si les partenaires vivent sous le même toit), à leurs besoins, etc, qui ne sont pas nécessairement les mêmes que pour les femmes adultes victimes de violences conjugales. Il convient de rappeler que le cadre légal n'est pas tout à fait identique en fonction de leur situation amoureuse. Pour que certaines infractions soient poursuivies d'office, il est nécessaire que le couple réponde à une série de critères tels que : vivre dans un même logement, être mariés. Souvent, les victimes adolescentes ne remplissent pas ces conditions. Par ailleurs, les besoins des adolescentes et des femmes adultes ne sont pas identiques étant donné qu'elles ne sont pas au même stade de leur vie.

Dans l'éducation sociale, dans l'animation socioculturelle, en tant que psychologue ou encore en tant qu'assistant social, nous pouvons tous un jour être amenés à gérer des situations de violences. Il est donc important d'être bien informés sur cette problématique pour pouvoir réagir au mieux et accompagner les victimes de la manière la plus adéquate possible. La formation peut amener des outils et des stratégies à utiliser dans des cas de violences conjugales.

De plus, lors de diverses discussions avec notre entourage, avec certains professionnels ou avec des amis, nous nous sommes très vite rendus compte que le thème des relations amoureuses à l'adolescence était tabou, voire totalement inconnu pour certains. Plusieurs fois, nous avons entendu une phrase qui nous a fortement marquées : « **La violence dans les relations amoureuses à l'adolescence, ça existe ?** ». Nous avons fait la constatation suivante : La violence chez les couples d'adolescents est un sujet délicat et tabou ; certaines personnes ne connaissent pas l'existence, d'autres refusent d'en parler.

La piste d'action concernant la proposition de formation permettrait de pallier la méconnaissance des professionnels relative à la violence et de revoir certains de leurs préjugés. En effet, comme nous l'avons vu précédemment dans le concept de la violence au sein du couple¹⁴⁶, certaines personnes ont des idées préconçues par rapport à la thématique de la violence. Nous avons également pu le constater à travers le discours de certains professionnels interrogés. Il est évident que leur manière de prendre en charge des victimes de violences au sein du couple est influencée en partie par leurs préjugés. En voici deux définis dans le concept des pratiques des professionnelles¹⁴⁷ qui nous ont interpellées et que nous voudrions expliciter : « La violence dans les couples d'adolescents est moins grave que celle se manifestant dans les couples d'adultes. » Avoir un préjugé de ce type comporte le risque, pour les professionnels, de minimiser et banaliser le traumatisme subi par la jeune et, de ce fait, ne pas lui offrir un accompagnement optimal. « Les filles qui subissent des

¹⁴⁶ Adresse URL : http://www.euowrc.org/05.education/education_fr/07.edu_fr.htm (consultée le 3 octobre 2011)

¹⁴⁷ Adresse URL : http://www.euowrc.org/05.education/education_fr/07.edu_fr.htm (consultée le 3 octobre 2011)

violences dans leurs relations amoureuses sont faibles et soumises. » Les professionnels qui pensent ainsi s'exposent au danger de ne pas prendre en considération les compétences et les ressources de l'adolescente et de ce fait la cloîtrer dans son statut de victime.

Le réseau est un élément important dans la gestion de victimes de violences. Nous pensons qu'il serait nécessaire que **toutes les institutions accueillant des adolescents (puisque c'est cette population qui a été ciblée dans ce travail) disposent des numéros des partenaires à contacter lorsqu'une situation de violence apparaît et connaissent la mission de chacun d'eux.** Le réseau est large, il s'agit autant des centres LAVI que des centres SIPE, de la police, des psychologues, etc. Nous avons pu remarquer lors de nos entretiens que les appellations peuvent changer selon les cantons. Cependant, les partenaires restent les mêmes. Pourtant, à maintes reprises, les professionnels ont omis de nous parler de certains membres du réseau. Nous pouvons chercher des explications : Est-ce qu'ils ne collaborent pas avec eux ? Est-ce qu'ils ne les connaissent pas ? Ces questions nous inquiètent car elles laissent supposer que certains professionnels n'ont pas une connaissance suffisante du réseau à contacter et avec qui collaborer dans la prise en charge d'adolescentes victimes de violences. Nous tenons à préciser qu'il existe déjà des répertoires indiquant les numéros et les missions des partenaires notamment sur : www.violencequefaire.ch. En allant consulter ce site, nous nous sommes rendues compte qu'il était difficile de trouver l'onglet correspondant à notre recherche. De ce fait, nous pensons qu'il serait judicieux de rendre ces informations plus visibles pour les professionnels, mais également pour les victimes.

Plusieurs professionnels nous ont fait remarquer qu'ils étaient limités dans leur accompagnement des adolescentes victimes à cause d'un manque de connaissances sur la manière de procéder (comment s'y prendre, à quel moment intervenir, etc), sur les partenaires à contacter, etc. Nous pensons donc qu'il serait essentiel que chaque institution établisse **un protocole pour la gestion des violences et l'accompagnement des victimes.** Le fait d'instaurer une procédure propre à l'institution permettrait aux professionnels de savoir exactement quoi faire dans une situation de violence et de pouvoir agir au plus vite. Nous nous interrogeons sur la raison qui fait que, dans certaines institutions, rien n'a été prévu. Est-ce que la violence est une problématique qui reste taboue dans certaines institutions ou qui est peut-être minimisée lorsqu'il s'agit de couple d'adolescents ? Est-ce que les professionnels partent du principe que les adolescents violents dans une relation amoureuse ne se trouvent que dans des structures spécifiques ? Ce travail de recherche nous a fait prendre conscience que la violence est, de nos jours, une problématique bien présente dans la population adolescente. De fait, si nous étions amenées à travailler avec des jeunes, il faudrait que nous nous formions par rapport à la gestion de situations de violence en suivant des cours spécifiques.

En effectuant d'autres recherches, nous avons trouvé qu'il existe déjà des protocoles d'intervention en cas de violence au sein du couple, notamment pour les cantons de Vaud et de Fribourg. A notre connaissance, il n'en existe pas pour le Valais et pourtant ce n'est pas faute d'avoir cherché. Par protocole d'intervention, nous faisons référence, par analogie, à la procédure à adopter en cas d'incendie, élément qui est ressorti dans un de nos entretiens. Nous faisons référence au protocole d'intervention à l'usage des professionnels¹⁴⁸. Nous

¹⁴⁸ Violence conjugale : dépistage – soutien – orientation des personnes victimes. Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes du canton de Vaud, Lausanne 2006, p. 16

précisons cependant que bien que certains éléments peuvent s'utiliser de manière globale à toute situation de violences indépendamment de l'âge, il serait judicieux de créer « une marche à suivre » ciblée à la population adolescente.

En lien avec le réseau, la **planification de colloques ponctuels entre les partenaires** permettraient à ceux-ci de pouvoir régulièrement faire le point sur la situation de violence et d'échanger des informations. Comme nous l'a mentionné un des professionnels lors de notre entretien, il existe le CAN-TEAM¹⁴⁹. Il nous a donné une explication concernant la mission de ce dernier : « *C'est un groupe de médecins qui évaluent les mauvais traitements. S'il y a lieu, ils peuvent faire aussi des historiques de coups. Avec eux, on collabore quand c'est des mauvais traitements.* » Dans la proposition de cette piste d'action, nous entendons plutôt le fait de réunir les professionnels qui interviennent dans une situation bien précise afin qu'ils puissent avoir l'occasion de déposer ce qu'ils ressentent par rapport à la prise en charge qu'ils effectuent et de se transmettre les informations concernant l'évolution de la situation. En effet, accompagner des personnes victimes de violences n'est pas aisé, comme nous l'ont confié certains professionnels. Ils y mettent énormément d'énergie, de volonté pour parfois se rendre compte, au final, qu'il n'y a pas eu une grande évolution.

9.2 DISCUSSION CRITIQUE DU TRAVAIL

La réalisation de ce travail de mémoire nous a permis d'apprendre diverses notions en lien avec la violence au sein des relations amoureuses à l'adolescence, mais surtout de pouvoir confronter nos acquis théoriques avec la réalité du terrain en allant à la rencontre de divers professionnels qui interviennent dans la prise en charge d'adolescentes victimes de violences. Nous avons aussi pu approfondir certains concepts théoriques qui nous étaient déjà connus en partie.

Nous aimerions, dans ce chapitre, effectuer une autocritique personnelle de notre travail à deux, puis une critique sur le plan de la méthodologie utilisée.

9.3 AUTOCRITIQUE PERSONNELLE

La réalisation de notre Travail de Bachelor n'a pas toujours été évidente. En effet, dans un premier temps, nous avons commencé, l'une et l'autre, notre propre travail de recherche. Ayant chacune eu quelques périodes de doutes et de lassitude par rapport à ce travail conséquent et constatant que nous avons la possibilité de l'effectuer par paire, nous nous sommes décidées à nous réunir, pensant que cela serait plus facile. Nous avons tout d'abord l'idée d'effectuer un mélange de nos deux thèmes et de revoir notre question de départ en conséquence. Nous nous sommes vite rendues compte que cela serait trop compliqué. Nous avons donc fini par conserver le sujet de la violence au sein du couple chez les adolescents qui suscitait un intérêt particulier pour nous deux. Le cadre théorique ayant été déjà bien développé, il a fallu que Jennifer prenne connaissance de la bibliographie consultée jusque-là afin d'être au clair avec les différents concepts.

¹⁴⁹ Le CAN-TEAM signifie : Child Abused and Neglected – TEAM

Par la suite, nous nous sommes réparti le travail au fur et à mesure de façon équitable, que ce soit pour les entretiens à mener et leur retranscription, de l'analyse des données, des concepts théoriques que nous avons retravaillés à la fin de notre enquête, de la synthèse et du bilan. Ayant l'une et l'autre une activité professionnelle directement après la fin de notre formation à la HES, nous avons dû nous organiser en conséquence pour les rendez-vous à fixer avec les divers professionnels pour les entretiens ainsi que pour nous voir afin de mettre en commun notre travail. Nous estimons avoir bien géré la situation et avoir réussi à avancer de manière régulière et rigoureuse dans l'élaboration de ce travail de recherche compte tenu de nos contraintes respectives ainsi que des disponibilités des professionnels.

9.4 CRITIQUE MÉTHODOLOGIQUE

Nous avons conscience que, dans notre travail de recherche, l'échantillon déterminé n'est pas représentatif de l'ensemble de la population des professionnels et que, de ce fait, il ne reflète pas entièrement la réalité des professionnels. En effet, nous avons présélectionné les professionnels en fonction des établissements dans lesquels ils travaillaient ou de leur statut professionnel. De plus, il est probable que les personnes ayant répondu favorablement à notre requête étaient sensibilisées à la problématique de la violence au sein du couple chez les adolescents.

De ce fait, nous nous rendons compte au terme de cette recherche, qu'il aurait été intéressant de pouvoir **mettre en perspective le discours des professionnels interrogés avec celui de travailleurs sociaux ou de psychologues n'ayant jamais été confrontés à cette problématique**. Le but étant de pouvoir comparer les deux points de vue en faisant ressortir les similitudes ou au contraire, les différences flagrantes.

9.5 LES LIMITES DE LA RECHERCHE

Nous pouvons relever la **difficulté de trouver des professionnels** disposés à répondre à nos questions. Au départ, avec notre première méthode pour contacter les professionnels qui consistait à envoyer une lettre aux directions des institutions, nous avons reçu beaucoup de réponses négatives pour diverses raisons telles que : le manque de temps, le fait de n'avoir jamais été confrontés à des situations de violences, etc. C'est pour cette raison que nous avons changé notre manière d'interpeller les professionnels, comme explicité dans notre méthodologie.

Nous nous posons plusieurs questions au départ de ce travail de recherche. Hors, une partie d'entre elles resteront sans réponses du fait de la quantité d'informations que nous avons récoltées lors de chaque entretien. Il nous a fallu **synthétiser les informations recueillies** en fonction de notre question de départ, en acceptant de laisser de côté des informations qui s'avéraient intéressantes mais non pertinentes par rapport à notre thème. Ce qui nous amène à une autre limite que nous avons rencontrée qui est **le fait de rester concentrées sur le sujet de départ sans se disperser**. La multitude et la qualité des informations recueillies, l'intérêt que nous portons à cette thématique de la violence au sein du couple chez les adolescents sont des éléments qui nous ont parfois quelque peu

éloignées de notre sujet. Mais grâce à la prise de distance, à notre directrice de mémoire et à ses conseils et remarques, nous avons su nous recentrer.

La mise en commun de nos contributions personnelles s'est avérée assez contraignante. En effet, n'ayant pas la même manière d'écrire, nous devons prendre garde à ce que cela ne se remarque pas de manière flagrante à la lecture du travail. Pour ce faire, nous devons relire à chaque fois intégralement notre travail lorsque nous effectuons une mise en commun, ce qui nous a demandé beaucoup de temps. Cet élément fait partie des inconvénients du travail à deux.

9.6 PROCESSUS D'APPRENTISSAGE

Ce travail nous a permis d'élargir certaines de nos compétences et d'en acquérir de nouvelles.

En effet, nous avons, tout au long de notre formation HES, eu diverses occasions d'effectuer des travaux de recherche, individuellement ou en groupe. Nous savions donc globalement comment cela se passait. De plus, nous avons chacune déjà testé l'outil des entretiens lors d'un module. Cependant, le Travail de Bachelor demande une réflexion encore plus approfondie que les travaux que nous avons réalisés jusque-là. Nous avons donc, lors de toute l'élaboration de ce projet, appris de quelle manière s'effectue une étude de recherche en créant notre propre guide d'entretien, puis en récoltant et analysant les données que nous avons au préalable sélectionnées à l'aide d'un tableau en fonction de leur pertinence par rapport à notre question de départ et nos hypothèses de compréhension. Pour terminer, nous avons procédé à la vérification de ces dernières, proposé des pistes d'action et réalisé un bilan final.

En outre, le fait de travailler à deux sur une durée importante a nécessité d'utiliser d'autres compétences telles que notamment la collaboration, l'organisation et l'uniformité dans la manière de rédiger le travail.

Concernant les deux premières aptitudes, nous les avons déjà mobilisées à plusieurs reprises durant la formation HES, lors de nos stages et nos études antérieures. Compte tenu de nos impératifs professionnels respectifs, nous nous sommes organisées au mieux. Nous nous étions fixé deux jours précis dans la semaine pour travailler ensemble et mettre en commun ce que nous avons effectué chacune de notre côté. Notre collaboration, nous aménées à relire et échanger régulièrement la partie de l'autre, ce qui a permis d'avoir deux avis sur notre travail. Ceci s'est avéré positif et enrichissant.

L'uniformité dans l'écriture est une compétence que nous pensons avoir acquise à travers ce travail. Effectivement, auparavant, nous n'avons pas réellement eu l'occasion de la développer.

Nous avons également développé la capacité à prendre en compte les remarques et à être capables de réajuster notre travail en fonction de celles-ci. Cela n'a pas toujours été facile, car il a fallu trouver un juste milieu entre les modifications que nous étions d'accord d'apporter et l'envie de garder la mainmise sur notre travail.

Nous avons acquis des compétences méthodologiques ; citons l'aptitude à créer un guide d'entretien de manière synthétique en ciblant les questions en lien avec notre thème de

recherche, à analyser des données en les triant selon des catégories que nous avons déterminées au préalable, puis à décrire des constats découlant de notre analyse.

Nous avons élargi nos connaissances de la problématique de la violence au sein du couple chez les adolescents par l'élaboration de notre cadre théorique. Cependant, nous n'avons pas la prétention de dire que nous avons appris toutes les facettes de cette thématique, puisqu'elle est vaste et toujours en mouvement grâce à l'évolution des statistiques concernant les victimes, aux nouvelles stratégies développées par les professionnels, etc.

Par cette recherche, nous avons appris des éléments concernant l'accompagnement des adolescentes victimes de violences au sein des relations amoureuses qui vont nous servir pour notre future pratique professionnelle. En effet, si nous étions amenées, à l'avenir, à accompagner une jeune victime de violence, il faudra que nous prenions garde à bien tenir compte de ses besoins et à ne pas l'influencer avec ce que nous, en tant que professionnelles, souhaiterions qu'elle fasse pour mettre un terme à la violence qu'elle subit (ex : l'inciter à rompre avec son partenaire). C'est un élément essentiel mais pas des plus simples à mettre en pratique comme nous avons pu le constater à travers le discours des différentes personnes interrogées. En effet, nous avons tous notre propre représentation de la violence, nos valeurs, une histoire de vie différente. Ces éléments ne doivent donc en aucun cas biaiser notre prise en charge et/ou l'influencer.

En outre, nous avons pu connaître les différents acteurs à contacter pour accompagner une adolescente victime de violence. Nous avons déjà entendu parler de la LAVI mais ne connaissions pas tous les partenaires avec lesquels il est important de collaborer. Nous avons aussi consacré tout un chapitre sur la collaboration en réseau. Nous avons pu confirmer ce que nous pensions déjà avant la réalisation de ce travail de recherche, à savoir que la prise en charge d'adolescentes victimes de violences s'effectue toujours avec plusieurs partenaires. Etant des personnes qui souhaitons toujours faire de notre mieux au travail et nous débrouiller au maximum par nous-mêmes, nous avons pris conscience du fait qu'il ne faut pas hésiter à demander de l'aide aux différents partenaires, être capable de se rendre compte de ses propres limites et de passer le relais vers les structures spécifiques lorsque la situation dépasse notre mandat.

Enfin, ce que nous retenons des entretiens avec les professionnels est qu'il est fondamental d'adopter une attitude d'écoute et que le non-jugement à l'égard de la personne victime de violence dans ses relations amoureuses représente un savoir-être essentiel.

10. CONCLUSION

Nous souhaitons dans ce dernier chapitre apporter en premier lieu une réponse à notre question compte tenu des résultats de notre analyse des données. Puis, nous procéderons à une conclusion générale de notre travail.

10.1 RÉPONSE À LA QUESTION DE RECHERCHE

Nous rappelons que notre question de départ était celle-ci :

Quelles stratégies adopter en tant que professionnels du social et psychologues pour aider les adolescentes victimes ou suspectées victimes de violences dans les relations amoureuses à reconnaître / identifier les situations à risques et leur permettre ainsi de se protéger ?

Au terme de notre travail, nous établissons un constat sur les stratégies adoptées par les professionnels du social et les psychologues pour venir en aide aux adolescentes victimes institutionnalisées : il n'y a pas de stratégies types lorsqu'il s'agit d'accompagner des jeunes femmes victimes de violences au sein du couple. Nous allons néanmoins mettre en lumière ce que nous ont décrit les personnes que nous avons rencontrées. De plus, le fait que les jeunes femmes victimes soient institutionnalisées rend la détection de situations de violences plus aisées car elles sont en contact permanent avec les professionnels.

Les stratégies adoptées par les professionnels pour aider les adolescentes à se rendre compte de leur situation et se protéger sont diverses selon les institutions et selon chaque intervenant. Il faut en outre tenir compte de la gravité de la situation de violence, de l'âge de la victime, de ses envies et besoins en termes de démarches à mettre en place. Un autre élément à prendre en considération est le mandat de l'institution dans laquelle travaille le professionnel, ainsi que ses propres limites. De ce fait, l'accompagnement de jeunes victimes de violences est individuel.

Les intervenants doivent tenir compte de plusieurs éléments avant de se lancer dans la prise en charge des victimes : les résonances des professionnels, leurs préjugés ainsi que la méconnaissance de la problématique de la violence dans les relations amoureuses peuvent influencer leur accompagnement. En effet, la prise en charge doit être axée sur les envies et besoins de l'adolescente et en aucun cas sur les valeurs des professionnels (ex : inciter la victime à mettre fin à sa relation).

Plusieurs outils sont utilisés par les professionnels pour aider les adolescentes victimes à reconnaître une situation à risques ou à travailler sur leur reconstruction. Les entretiens individuels qui permettent aux divers professionnels de créer une relation de confiance avec les jeunes victimes. Les professionnels ont relevé que leur principal outil de référence est : le

travail de groupe. Celui-ci peut se faire sous diverses formes : les jeux de rôles, les mises en situation ou encore le théâtre interactif. En effet, toutes ces activités permettent aux victimes de discuter autour des situations de violence et de mieux prendre conscience de ce qu'elles vivent. De plus, elles peuvent apprendre à dire « non » par ce biais. Le fait de travailler en groupes avec plusieurs jeunes donne en outre l'occasion aux victimes d'entendre leur avis sur la situation, élément non négligeable, puisqu'à la période de l'adolescence, les jeunes s'identifient énormément à leurs pairs. De ce fait, l'opinion de ces derniers a beaucoup d'impact sur les victimes. Un autre travail de groupe intéressant relevé par les professionnels est le forum sur le thème de la violence qui permet d'échanger autour de ce sujet.

Le travail de réseau est essentiel pour offrir un accompagnement optimal aux adolescentes victimes de violences au sein du couple. En effet, les professionnels ont bien insisté sur le fait qu'ils ne peuvent en aucun cas agir seuls dans ce genre de prises en charge. Chacun a un rôle précis en fonction de son mandat puisque la collaboration est interdisciplinaire (ex : le système judiciaire, médical, social, etc).

L'observation est une ressource importante que le professionnel doit mobiliser. Elle ne se limite pas seulement à reconnaître les signes extérieurs (bleus, marques, griffures), mais va plus loin dans la démarche de détection. En effet, il existe d'autres signes, parfois plus subtils, comme le comportement de la victime dans ses relations, l'attitude personnelle de la victime, etc, qui permettent également aux professionnels de soupçonner l'éventuelle présence de violence au sein du couple.

En plus des travaux de groupe, la discussion entre les professionnels et les jeunes victimes autour du thème de la violence au sein des relations amoureuse est essentielle. Celle-ci peut se faire sous différentes formes comme les entretiens individuels ou encore des conversations informelles. Ici, les professionnels effectuent tout d'abord un travail de validation de la souffrance des victimes. Cette étape permet à ces dernières de se rendre compte de leur statut de victime dans leur relation amoureuse. Puis, un travail autour des représentations et des limites des relations amoureuses est effectué dans le but de faire prendre conscience à la jeune femme du côté malsain de sa relation avec son partenaire.

Aussi, certaines attitudes sont importantes à adopter en tant qu'accompagnant, indépendamment de la situation de violence et de l'âge de la victime. Les professionnels ont relevé l'importance de se montrer à l'écoute de la victime et d'adopter une attitude de non-jugement de celle-ci. Tout le travail d'accompagnement est essentiel quel que soit l'âge des victimes. Il est important de les aider et de les soutenir dans les démarches qu'elles auront à entreprendre, mais comme nous l'ont fait remarquer les professionnels, notre rôle en tant que travailleur social ou psychologue est bien d'être un soutien ou une béquille sur laquelle les jeunes filles peuvent s'appuyer et non d'effectuer les démarches à leur place. Elles doivent être conscientes des compétences et des ressources qu'elles ont et les mobiliser pour se sortir de leur situation.

10.2 CONCLUSION GÉNÉRALE

Ce que nous retiendrons de ce travail est que la violence au sein des relations amoureuses chez les adolescents est un sujet encore trop tabou et malheureusement bien présent dans notre société actuelle. Nous espérons qu'après la lecture de ce Travail de Bachelor, certains professionnels se questionneront sur l'accompagnement des adolescentes victimes de violences au sein de leur relation amoureuse dans leur institution et décideront de mettre en place les pistes d'action que nous avons proposées.

Il est essentiel pour les professionnels d'être sensibilisés à cette problématique qui peut se manifester dans toute institution accueillant des adolescents, quelles que soient les difficultés de ces derniers. Les intervenants doivent être mieux informés et formés sur ce thème. L'un des éléments les plus importants à connaître est le processus existant dans toute relation de violence au sein du couple à savoir le cycle de la violence. En effet, comme nous l'avons vu, la victime mettra peut-être un terme à sa relation, puis changera d'avis et se remettra en couple avec son partenaire. Les professionnels qui accompagnent de jeunes femmes victimes, et qui ne connaissent pas assez ce processus pourraient penser qu'il s'agit ici d'une attitude ambivalente typiquement présente à la période de l'adolescence, mais ce n'est pas le cas ! La dimension de prévention est également importante. En effet, bien qu'il y ait des structures dont un des mandats principaux est la prévention (ex : centre de planning familial), tout professionnel quel que soit son statut devrait anticiper des situations problématiques en effectuant une prévention. Eux aussi ont un rôle préventif à jouer auprès des jeunes. Comme le dit l'adage : « Mieux vaut prévenir que guérir ! » Bien que la prévention par rapport à la problématique de la violence soit importante, nous souhaitons souligner qu'il s'agit également de travailler sur la question des rapports entre garçons et filles. En effet, les normes de masculinité et de féminité véhiculées par les médias (l'homme doit être fort, agressif et dominant et la femme jolie, passive et admirative) que nous avons abordées dans le concept des relations amoureuses à l'adolescence¹⁵⁰ ne doivent pas représenter un modèle de comportements à adopter dans les relations. Les mesures préventives peuvent déjà avoir lieu dans le cadre d'UAPE¹⁵¹ par exemple où les enfants créent leurs premières relations interpersonnelles.

Au terme de ce Travail de Bachelor, certaines questions restent sans réponse. Pourquoi la violence dans les relations amoureuses chez les adolescents reste-t-elle aussi taboue, voire banalisée ? Pourquoi devrait-on faire une distinction entre les adolescentes victimes ou les femmes adultes victimes ? La violence reste de la violence quel que soit l'âge auquel on la subit. Les séquelles qui en découlent, le traumatisme qui s'installe, les besoins de soutien et d'accompagnement des victimes sont présents dans tous les cas, bien que différents d'une personne à l'autre que celle-ci soit adolescente ou adulte. Il faut garder à l'esprit qu'une adolescente victime souffre aussi, tout comme une femme adulte, de la situation qu'elle vit ou qu'elle doit subir. Il n'y a aucune banalisation justifiée, car la violence est un acte punissable et interdit par la loi.

¹⁵⁰ Cf. p. 15-16

¹⁵¹ UAPE signifie : **Unité d'Accueil Pour Ecoliers**

Nous souhaiterions terminer par les mots suivants qui, à notre sens, résumant bien la problématique de la violence : « **LA VIOLENCE C'EST PAS TOUJOURS FRAPPANT, MAIS CA FAIT TOUJOURS MAL** ». ¹⁵²

¹⁵² LEFORT Louise, ELLIOTT Monique. *Le couple à l'adolescence. Rapport d'enquête sur les relations amoureuses des jeunes de 12 à 17 ans de l'île de Montréal*. Montréal, 2001

11. BIBLIOGRAPHIE

LIVRES

- ANAUT Marie. *La résilience : surmonter les traumatismes*. NATHAN, 2003
- CESLA Amarelle. *Droit Suisse*. Le Mont-sur-Lausanne. Editions Loisirs et Pédagogie SA, 2008
- FERNET Mylène. *Amour, violence et adolescence*. Presse universitaire du Québec. Problèmes sociaux et interventions sociales, 2005
- GACHET Carole. *Aspects psychologiques de reconstruction chez les personnes victimes d'un évènement traumatique*. In : EHRENZELLER/GUY-ECABERT/KUHN. *La nouvelle loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions*. Dike. St-Gallen, 2009.
- GILLOZ Lucienne [et al]. *Voir et agir, responsabilités des professionnel-le-s de la santé en matière de violence à l'égard des femmes*. Editions Médecine & Hygiène. Genève, 2003
- GILLOZ Lucienne, DE PUY Jacqueline, DUCRET Véronique. *Domination et violence envers la femme dans le couple*. Editions Payot. Lausanne, 1997
- HIRIGOYEN Marie-France. *Femmes sous l'emprise, les ressorts de la violence dans le couple*. oh Editions, 2005
- JAQUIER Pierre. *Bref bilan statistique de la LAVI, principes de travail et droits de la victime*. In : EHRENZELLER/GUY-ECABERT/KUHN. *La nouvelle loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions*. Dike. St-Gallen, 2009
- MADOUN Sophie, LOPEZ Gérard. *ABC de la victimologie*. Paris : Grancher, 2007
- PHILIBER, Christian, WIEL, Gérard. *Accompagner l'adolescence : du projet de l'élève au projet de vie*. 2^e éd. Lyon, 1998
- STOFER Véronique. *La loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI)*. In : EHRENZELLER/GUY-ECABERT/KUHN. *La nouvelle loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions*. Dike. St-Gallen, 2009
- TISSERON Serge. *La résilience*. PUF, 2007
- WELZER-LANG Daniel. *Les hommes violents*. Ed. Indigo & femmes. Paris, 2005
- WELZER-LANG Daniel. *Arrête ! Tu me fais mal !* Québec : VLB, 1992

LIENS INTERNET

- AGAPA : association des groupes d'accompagnement, perte de grossesse, abus, maltraitance, négligence [en ligne]. Adresse URL : www.agapa-suisseromande.ch/2009/francais/documentation/fiches-maltraitance.php (consultée le 14 novembre 2011)

- *Agence de la santé et des services sociaux de Montréal.* [en ligne] Adresse URL : www.santepub-mtl.qc.ca (consultée le 24 août 2009)
- *Anxiété sociale et relations amoureuses pendant l'adolescence* [en ligne]. Adresse URL : <http://www.psychologue.fr/ressources-psy/anxiete-sociale2.html> (consultée le 3 octobre 2011)
- *Art de vivre dans le couple.* [en ligne] <http://www.canoe.qc.ca/ArtdevivreCouples/dependance2.html> (consultée le 14 novembre 2011)
- *Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG.* [en ligne] Adresse URL : www.ebg.admin.ch (consultée le 17 août 2009)
- *Centre LAVI* [en ligne]. Adresse URL : http://www.centrelavi-ge.ch/index.php?id_page=54 (consultée le 26 août 2009)
- *Centre LAVI: dénonciation et plainte* [en ligne] Adresse URL : <http://www.centrelavi-ge.ch/index.php?q=victimes-que-faire/violences-conjugales/informations-detaillees/la-poursuite-d-office-et-les>
- *Code pénal suisse.* [en ligne] Adresse URL : www.admin.ch/ch/f/rs/311_0/index.html (Consultée le 2 octobre 2011)
- *CONFEDERATION SUISSE. Loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions. Les autorités fédérales de la Confédération suisse.* [en ligne] Adresse URL : <http://www.admin.ch/ch/f/rs/3/312.5.fr.pdf> (consultée le 1er novembre 2011)
- *Dictionnaire de psychologie.* [en ligne] Adresse URL : www.dicopsy.com (consultée le 1er septembre 2009)
- *Doctissimo.* [en ligne]. Adresse URL : <http://www.doctissimo.fr> (consultée le 23 septembre 2011)
- *Doctissimo.* [en ligne]. Adresse URL : http://www.doctissimo.fr/html/psychologie/mag_2001/mag0518/ps_4031_amour_manipuler.htm (consultée le 3 novembre 2011)
- *Enquête HBSC 2006, la sexualité chez les jeunes.* [en ligne]. Adresse URL : <http://www.hbsc.ch> (consultée le 23 septembre 2009)
- *Graine de paix : éveiller des réflexes de paix* [en ligne] Adresse URL : <http://www.graines-de-paix.org/> (consultée le 8 septembre 2011)
- *Guide Social Romand.* [en ligne] Adresse URL : <http://www.guidesocial.ch/fr/searchs/>
- *Health News, Santé Famille.* [en ligne] Adresse URL : <http://fr.healthnews.com> (consultée le 24 août 2009)
- *Informations, réponses et discussions sur la violence dans le couple* [en ligne]. Adresse URL : http://www.violencequefaire.ch/fr/agr/loi/violence_interdite/index.php (consultée le 2 juin 2009)

- *Informations, réponses et discussions sur la violence dans le couple* [en ligne]. Adresse URL : <http://www.violencequefaire.ch/fr/vic/loi/droits/index.php> (consultée le 14 novembre 2011)
- *Informations, réponses et discussions sur la violence dans le couple* [en ligne]. Adresse URL : http://www.violencequefaire.ch/fr/entourage/violence_couple/differentes_formes/index.php (consultée le 2 juin 2009)
- *La résilience* [en ligne]. Adresse URL : <http://violence.morale.over-blog.com/article-la-resilience-52318681.html> (consultée le 4 octobre 2011)
- *La victimisation.* [en ligne] Adresse URL : <http://sites.google.com/site/mikizikwe/lavictimisation> (consultée le 10 novembre 2011)
- *La violence au sein des fréquentations adolescentes* [en ligne]. Adresse URL : <http://viraj.psy.ulaval.ca/HTML/violencefreqado.pdf> (consultée le 2 juin 2009)
- *La violence conjugale.* [en ligne] Adresse URL : http://ressources-violence.org/index.cfm?Voir=sections&Id=3779&M=1658&Repertoire_No=2137985079 (consultée le 28 octobre 2011)
- *La violence dans les relations amoureuses chez les adolescents* [en ligne] Adresse URL : http://www.euowrc.org/05.education/education_fr/07.edu_fr.htm (consultée le 3 octobre 2011)
- *Les violences conjugales : quelques repères.* [en ligne]. Adresse URL : <http://www.psy-desir.com/resilience/IMG/pdf/ViolConjEJAlgerie2007.pdf> (consultée le 19 juillet 2009)
- *L'internaute : Encyclopédie.* [en ligne] Adresse URL : <http://www.linternaute.com/dictionnaire/fr/definition/constat/> (Consultée le 3 octobre 2011)
- *Organisation mondiale de la Santé.* [en ligne]. Adresse URL : www.who.int (consultée le 24 août 2009)
- *Paroles de psy.* [en ligne]. Adresse URL : <http://www.parolesdepsy.com> (consultée le 4 octobre 2011)
- *Programmes scolaires de prévention contre la violence. Prévenir la violence envers les fillettes et les jeunes filles.* [en ligne] Adresse URL : www.ucalgary.ca (consultée le 17 août 2009)
- *Psy-désir.* [en ligne] <http://www.resilience-psy.com/> (consultée le 19 juillet 2009)
- *Ressources en Développement, les psychologues humanistes.* [en ligne] Adresse URL : <http://www.redpsy.com/infopsy/resilience2.html> (consultée le 9 novembre 2009)
- *Sciences humaines* [en ligne]. Adresse URL : http://www.scienceshumaines.com/index.php?lg=fr&id_article=11193 (consultée le 26 août 2009)
- *Site de la Commission cantonale de la famille, Département de la solidarité et de l'emploi, Genève* [en ligne]. Adresse URL : <http://www.familles-ge.ch/etapes/etape07.php> (consultée le 2 juin 2009)
- *SOS Violences conjugales.* [en ligne]. Adresse URL : <http://www.violencesconjugales5962.fr> (consultée le 27 septembre 2011)

- *Swissweb santé publique*. [en ligne]. Adresse URL : www.prevention.ch (consultée le 2 juin 2009)
- *Teemix*. [en ligne]. Adresse URL : <http://teemix.aufeminin.com> (consultée le 2 septembre 2009)
- *Tribune de Genève. La violence fait partie du processus d'adolescence*. [en ligne] Adresse URL : <http://archives.tdg.ch/TG/TG/-/article-2009-05-1070/pour-le-second-volet-du-forum-sur> (consultée le 17 août 2009)
- *Violences au sein du couple et de la famille*. [en ligne]. Adresse URL : www.medicalforum.ch (consultée le 26 août 2009)
- *Violence conjugale : dépistage – soutien – orientation des personnes victimes. Bureau de l'égalité et de la famille et Commission cantonale contre la violence conjugale, Fribourg 2007* [en ligne] Adresse URL : www.violencequefaire.ch/multimedia/docs/2007/08/dotip_fr.pdf (consultée le 28 octobre 2011)
- *Violence conjugale : dépistage – soutien – orientation des personnes victimes. Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes du canton de Vaud, Lausanne 2006* [en ligne] Adresse URL : http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dec/befh/fichiers_pdf/protocole-070413-violence.pdf (consultée le 28 octobre 2011)
- *Violences conjugales : je veux comprendre*. [en ligne] Adresse URL : http://www.violenceconjugale.gouv.qc.ca/comprendre_cycle.php (consultée le 18 juillet 2011)
- *Violences scolaires, injures, racket*. [en ligne]. Adresse URL : www.jeunesviolencesecoute.fr (consultée le 2 juin 2009)
- *Violences psychologiques : comprendre et faire face!* [en ligne]. Adresse URL : <http://www.violencespsychologiques.com> (consultée le 23 septembre 2011)
- *Vulgaris médical*. [en ligne]. Adresse URL : <http://www.vulgaris-medical.com> (consultée le 16 février 2011)

AUTRES

- Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG. *Violence dans les relations de couple à – rapport sur les besoins en matière de recherche*. Berne 2011).
- Communiqué de presse. *Violence dans les relations de couple : étude et rapport du Conseil fédéral*. mai 2009
- DE PUY Jacqueline [et al.] *Sortir ensemble et se respecter : prévention des violences et promotion des compétences positives dans les relations amoureuses entre jeunes*. Genève, IES, 2009
- EGGS Corinne. Travail de recherche. *Madame, un pansement ? ... et après ?*. Sion, janvier 1999

- GAGNE MH, LAVOIE F. *Les causes de la violence dans les relations amoureuses des adolescent(e)s : qu'en pensent les jeunes ?* Santé mentale au Canada, automne 1993, 13-17
- GAGNE Marie-Hélène., LAVOIE Francine., HEBERT Martine. *La violence sexuelle dans les fréquentations chez un groupe d'adolescents et d'adolescentes.* Revue sexologique, 1994, vol.2, no 1, 145-159.
- HOFNER Marie-Claude. *Cours postgrades HES-SO sur les violences conjugales.* Lausanne. 6 juin 2008. In : DE PUY Jacqueline [et al.] *Sortir ensemble et se respecter : prévention des violences et promotion des compétences positives dans les relations amoureuses entre jeunes.* Genève, IES, 2009
- LAVOIE Francine. *Les jeunes femmes et la violence : une réponse collective.* Ecole de psychologie, Université Laval, septembre 1992.
- LAVOIE Francine. [et al.] *Facteurs associés à la violence dans les relations amoureuses à l'adolescence : rapport final.* Québec. 2001
- MÖSCH PAYOT Peter. *La situation juridique actuelle en matière de violence domestique en Suisse : innovations, contexte, questions.* Questions au féminin. 2008
- WOLFE [et al]. 1996. In : DE PUY Jacqueline [et al.] *Sortir ensemble et se respecter : prévention des violences et promotion des compétences positives dans les relations amoureuses entre jeunes.* Genève, IES, 2009

COURS

- Module C4. *Relation à l'autre, individuelle et collective, rapport à soi. Le développement de l'adolescent.* M. Emmanuel Solioz
- Module C4. *Relation à l'autre, individuelle et collective, rapport à soi. L'adolescence : considérations générales.* M. Emmanuel Solioz
- Module D2. *Questions sociales et réponses sociopolitiques. violence / délinquance.* Mme Susanne Lorenz

Annexes

TABLE DES ANNEXES

Annexe A : Tableau récapitulatif

Annexe B : Article 28b

Annexe C : Mail envoyé aux professionnels et à nos différents contacts (professeurs, superviseurs, etc)

Annexe D : Lettre envoyée aux directions

Annexe E : Guide d'entretien

Annexe F : Fiche d'identité de l'échantillon

Annexe A :

Tableau récapitulatif

<u>Catégories</u>	<u>Entretien avec deux psychologues</u>	<u>Entretien avec une psychologue</u>	<u>Entretien avec un éducateur social</u>	<u>Entretien avec une éducatrice sociale</u>
1. Informations concernant les violences Explication de la violence (ex : différentes formes)				
Définition de la violence dans les relations amoureuses				
Explication des droits des victimes				
Réseau à contacter				
Définition de la notion de victime				
Définition du cycle de la violence				

Présentation du cadre légal				
Présentation des mesures institutionnelles				
Mise en place d'activités (forums, films, groupe de paroles) à titre informatif				
2. Accompagnement Degré d'accompagnement				
Explication de la mission des différents partenaires				
Difficultés rencontrées lors de l'accompagnement				
3. Interventions des professionnels du social au niveau pénal Signalement aux autorités				
Enquête de police				
Dépôt de plainte				
Présence du professionnel du social au procès				
4. Stratégies concrètes Détection de la présence de				

violence au sein du couple				
Transmission d'informations spécifiques aux victimes <ul style="list-style-type: none">• Quoi ?• De quelle manière ?				
Mise en place d'activités spécifiques pour les adolescentes victimes				
Identification des représentations des adolescentes				
Invitation de femmes victimes à témoigner				
Identification des limites de la relation				
Travail autour de l'affirmation de soi, de l'estime de soi				
Rencontre des professionnels avec les adolescentes				

Annexe B :

Article 28b

Code civil Suisse

Art. 28b

Violence, menaces ou harcèlement

1 En cas de violence, de menaces ou de harcèlement, le demandeur peut requérir le juge d'interdire à l'auteur de l'atteinte, en particulier :

1. de l'approcher ou d'accéder à un périmètre déterminé autour de son logement;
2. de fréquenter certains lieux, notamment des rues, places ou quartiers;
3. de prendre contact avec lui, notamment par téléphone, par écrit ou par voie électronique, ou de lui causer d'autres dérangements.

2 En outre, si le demandeur vit dans le même logement que l'auteur de l'atteinte, il peut requérir le juge de faire expulser celui-ci du logement pour une période déterminée. Ce délai peut être prolongé une fois pour de justes motifs.

Annexe C :

Mail envoyé aux professionnels et à nos différents contacts (professeurs, superviseurs, etc)

Cher(e)s professionnel(le)s,

Nous sommes actuellement au terme de notre formation à la HES-SO dans la filière travail social, orientation éducation sociale effectuée à Sierre. Dans le cadre de notre formation, nous devons effectuer un Travail de Bachelor. Le nôtre porte sur l'accompagnement de jeunes femmes de quinze à vingt ans victimes de violences dans leurs relations amoureuses. Il s'agit autant de violence physique que psychologique, sexuelle et/ou verbale. Par violence, nous n'entendons pas uniquement les actes dits graves tels que viols ou coups, mais aussi les insultes, le discours dénigrant, le fait de pousser brutalement, de menacer, etc. Nous voudrions connaître les stratégies et pratiques mises en place par les divers(es) professionnel(le)s dans le but de prévenir, dépister et accompagner ces victimes de violences.

La finalité de cette recherche est de pouvoir, par la suite, aider les adolescentes victimes de violences dans leurs relations amoureuses à repérer les situations à risques afin d'agir rapidement. L'intérêt pour ce thème nous vient du fait que, d'une part, il est peu abordé en ce qui concerne la violence dans les relations amoureuses au cours de l'adolescence. En effet, nous entendons souvent parler de femmes victimes de violences au sens large. Ce terme est souvent associé à la femme adulte. La distinction avec la notion d'adolescente est donc peu marquée. L'autre raison qui nous a amenées à choisir ce sujet est que le travail avec ces jeunes femmes a une dimension préventive. Selon des études menées en France et au Canada, ce type de violence débute en effet à l'adolescence.

Si vous :

- êtes professionnel(le)s du social ou psychologue,
- avez une certaine expérience du métier (pas stagiaire)
- assurez ou avez assuré un suivi régulier de jeunes,
- êtes ou avez été amené(e)s à accompagner des adolescentes atteintes dans leur intégrité, et que vous êtes intéressé(e)s, nous avons besoin de vous et nous voudrions vous interroger.

Vous pouvez nous contacter par mail aux adresses suivantes :

aurelie.deleze@students.hevs.ch

jennifer.jaggi@students.hevs.ch.

Nous nous tenons volontiers à votre disposition pour d'éventuelles précisions quant à ce travail de recherche.

Nous vous remercions de l'attention que vous avez bien voulu porter à notre demande et, dans l'attente de vos nouvelles, nous vous présentons, cher(e)s professionnel(le)s, nos salutations distinguées.

Annexe D :

Lettre envoyée aux directions

Monsieur le Directeur, Madame la Directrice

Nous sommes actuellement au terme de notre formation à la HES-SO dans la filière travail social, orientation éducation sociale effectuée à Sierre.

Dans le cadre de notre formation, nous devons effectuer un travail de Bachelor. Le notre porte sur l'accompagnement de jeunes femmes de 15 à 20 ans victimes de violence dans des relations amoureuses. Il s'agit autant de violences physiques que psychologiques et/ou sexuelles. Nous voudrions connaître les stratégies et pratiques mises en place par les divers professionnel-les dans le but de prévenir, dépister et accompagner ces victimes de violence.

L'intérêt pour ce thème nous vient du fait que, d'une part, il est peu abordé en ce qui concerne la violence dans les relations amoureuses au cours de l'adolescence. En effet, nous entendons souvent parler de femmes victimes de violence. Ce terme est souvent associé à la femme adulte. La distinction avec la notion d'adolescente est donc peu marquée. L'autre raison qui nous a amené à choisir ce sujet est que le travail avec ces jeunes femmes a une dimension préventive. Selon des études menées en France et au Canada, ce type de violence débute en effet à l'adolescence.

Le but de cette recherche est de pouvoir par la suite, aider les adolescentes victimes de violence dans les relations amoureuses à repérer les situations à risques afin d'agir rapidement.

Nous désirons interroger un ou des éducateurs/trices formé(e)s et/ou le/la psychologue qui travaillent dans votre institution. Nous pensons que la collaboration entre eux est importante pour la prise en charge de ces jeunes femmes.

Il est important que ces professionnel-les aient une certaine expérience de leur métier, de ce fait nous ne prenons pas en compte les stagiaires. Mais il faut également que ceux-ci et celles-ci assurent un suivi régulier des jeunes et qu'ils et elles aient déjà eu à gérer ou qu'ils et elles gèrent actuellement des situations de violence au sein du couple chez une adolescente.

Nous aimerions, si ce projet vous intéresse, obtenir dans un premier temps votre accord afin de relayer notre demande auprès des professionnel-les formé-es travaillant au sein de votre institution.

Les personnes intéressées peuvent nous contacter par mail aux adresses suivantes :

aurelie.deleze@students.hevs.ch

jennifer.jaggi.@students.hevs.ch

A partir de là, nous pourrions fixer avec eux un rendez-vous pour effectuer une interview.

Nous nous tenons volontiers à votre disposition pour un éventuel entretien ou des précisions quant à ce travail de recherche.

Nous vous remercions de l'attention que vous avez bien voulu porter à notre demande et, dans l'attente de vos nouvelles, nous vous présentons, Madame, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

Aurélie Délèze

Jennifer Jaggi

Annexe E :

Guide d'entretien

1. Lancement de l'entretien

- Salutations, présentations
- Remerciement pour avoir accepté l'entretien
- Rappel de l'objectif de l'entretien :

« L'objectif de cet entretien est de recueillir des informations plus détaillées sur les pratiques utilisées par les professionnels en lien avec les jeunes filles victimes de violences par leur partenaire afin de pouvoir répondre aux différentes hypothèses que nous avons posées. »

2. Déroulement de l'entretien

CADRE GÉNÉRAL (PROFESSIONNEL, ADOLESCENTS) → THÈME 1

- ❖ Professionnel interrogé :
 - Sexe : Âge :
 - Statut : Taux d'activité :
- ❖ Depuis quand travaillez-vous dans le domaine du social ?
- ❖ Quelle(s) formation(s) avez-vous suivie(s) ?
- ❖ Dans quelle(s) institution(s) ou avec quelle(s) population(s) avez-vous déjà travaillé ?
- ❖ Depuis combien de temps travaillez-vous dans votre lieu actuel ?
- ❖ Quel est votre rôle ?
- ❖ Nom de l'institution :
- ❖ Type de l'institution :
- ❖ Quelle est la mission de l'institution ?
- ❖ Qui accueillez-vous au sein de votre institution ?
 - Quelles sont leurs difficultés ?
 - Quel âge ont ces personnes ?
 - Au niveau du pourcentage y'a-t-il plus de filles ou de garçons ?

VICTIMES, VIOLENCES, RELATIONS AMOUREUSES = VISION GÉNÉRALE DE LA PROBLÉMATIQUE → THÈME 2

- ❖ Quelles définitions donneriez-vous de ces différentes notions :
 - relations amoureuses à l'adolescence ?
 - violences dans les relations amoureuses ?
 - violences (de manière globale)
 - victime ?
- ❖ A votre avis, quelles sont les difficultés que rencontrent les jeunes dans leurs relations amoureuses ?
- ❖ Selon vous, à partir de quand peut-on parler de relations amoureuses violentes ?

TRANSMISSION D'INFORMATIONS POUR LA PRÉVENTION DES RELATIONS AMOUREUSES PROBLÉMATIQUE, RÉSEAU À CONTACTER → THÈME 3

- ❖ Peut-on aborder maintenant le thème de la prévention ?
- ❖ Quelles informations transmettez-vous aux adolescentes au niveau de l'éducation sexuelle (contraception, santé sexuelle) ? Quels concepts ou thèmes clés abordez-vous avec les adolescentes au niveau des relations amoureuses violentes (identité de la personne, sa façon de concevoir les relations) ?
- ❖ Quelles informations concernant la violence au sein des relations intimes transmettez-vous ? (réseau à contacter, droits des victimes, définition des différentes formes de violences, cycle de la violence)
- ❖ De quelle manière transmettez-vous ces informations ?
- ❖ Y'a-t-il des sujets que vous n'abordez pas par choix ?
- ❖ Y'a-t-il des situations qui font que vous n'abordez pas certains sujets ? (stress, angoisse)
- ❖ Y'a-t-il des sujets concernant les jeunes qui restent tabous ?
- ❖ Qui intervient pour mener à bien cette prévention ?
 - Vous ?
 - Le directeur ?
 - Les professionnels du domaine ? Lesquels ?
- ❖ Quelles mesures au niveau **légal** sont prévues en cas de violences au sein du couple ou si vous détectez une situation dans laquelle une jeune fille est victime de violences dans ses relations amoureuses ?
 - Règlement, procédure
 - Signalement
- ❖ Quelles mesures au niveau **institutionnel** sont prévues en cas de violences au sein du couple ou si vous détectez une situation dans laquelle une jeune fille est victime de violences dans ses relations amoureuses ?

- Debriefing
- ❖ Collaborez-vous avec certains autres professionnels dans la prise en charge d'adolescentes victimes de violences au sein du couple ?
 - Si oui, avec lesquels ?
 - Pour quelle(s) raison(s) la collaboration se fait avec chacun de ces professionnels en particulier ?

STRATÉGIES MISES EN PLACE CONCRÈTEMENT, ACCOMPAGNEMENT → THÈME 4

- ❖ Pouvez-vous nous décrire une situation concrète vécue (au sein de la structure) ?
 - De quelle violence s'agissait-il ?
 - Comment avez-vous détecté la présence de cette forme de violence ?
 - Quelles sont les stratégies que vous avez mises en place ?
 - Comment avez-vous répondu aux besoins des adolescentes victimes de violences dans leurs relations intimes ?
 - Dans quelle mesure les avez-vous accompagnées dans leurs démarches ?
 - Quelles ont été ces démarches ? (diriger vers des professionnels compétents)
 - Jusqu'où avez-vous suivi l'évolution de la situation ?
 - Quelles difficultés avez-vous rencontrées lors de cet accompagnement ?
 - Que feriez-vous autrement avec le recul ?
 - Quelle a été l'issue de la situation ?
- ❖ De manière plus générale, comment détectez-vous la présence d'une forme de violence au sein des relations amoureuses chez les adolescentes ? (Signes extérieurs, comportements, etc.)
- ❖ De manière globale cette fois, comment répondez-vous aux besoins des adolescentes victimes de violences dans leurs relations intimes / relations amoureuses ?
 - Dans quelle mesure les accompagnez-vous dans les démarches ?
 - Quelles sont ces démarches ? (diriger vers des professionnels compétents)
- ❖ Avez-vous suivis des cours spécifiques concernant la violence dans les relations amoureuses chez les adolescents en travaillant avec une telle population ?
 - Si oui, lesquels ?
 - Pouvez-vous les décrire brièvement ?
 - Pensez-vous qu'il serait important pour les professionnels de suivre de tels cours ? Pourquoi ?
- ❖ Selon vous, quels sont les besoins des professionnels face à la violence au sein du couple ?

3. Clôture de l'entretien

« Nous arrivons au terme cet entretien, y'a-t-il une question sur laquelle vous aimeriez revenir ? Quelque chose que vous voudriez préciser ou rajouter ? »

- **Remerciement pour avoir participé à l'entretien**

- **Demander à la personne si elle est intéressée à connaître les résultats de la recherche et si c'est le cas lui demander à quelle adresse envoyer le rapport final**

Annexe F :

Fiche d'identité des professionnels de l'échantillon

Nom	Sexe	Statut professionnel	Age approximatif
Christophe	M	Psychologue	35-40
Ismaël	M	Educateur social	45-50
Amélie	F	Assistante sociale	55-60
Patrick	M	Educateur social	40-45
Nina	F	Educatrice sociale	30-35
Pascal	M	Educateur social	40-45
Maria	F	Psychologue	50-55
Bastien	M	Assistant social	50-55
Etienne	M	Psychologue	35-40
Viviane	F	Educatrice sociale	25-30
François	M	Educateur social	45-50
Christelle	F	Educatrice sociale	45-50
Auriane	F	Psychologue	25-30
Astrid	F	Psychologue	30-35
Myriam	F	Psychologue	25-30

